Le service civique volontaire, un dispositif d'affiliation sociale ?

Morgane Reynaud

▶ **To cite this version:**

Morgane Reynaud. Le service civique volontaire, un dispositif d'affiliation sociale ?. Science politique. 2016. dumas-01432213

HAL Id: dumas-01432213

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01432213

Submitted on 11 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

SCIENCES PO GRENOBLE
1030 avenue Centrale – 38040 GRENOBLE
http://www.sciencespo-grenoble.fr

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Morgane REYNAUD

LE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE, UN DISPOSITIF D'AFFILIATION SOCIALE ?

Année 2015-2016

Master 2 « Politiques publiques et changement social »

Spécialité « Villes, Territoires, Solidarités »

Sous la direction de Roland RAYMOND

Source de l'image :

https://diplomeo-static.com/data/news/image/2016/04/22/576-actu-service-civique.jpg

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Morgane REYNAUD

LE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE, UN DISPOSITIF D'AFFILIATION SOCIALE ?

Année 2015-2016

Master 2 « Politiques publiques et changement social »

Spécialité « Villes, Territoires, Solidarités »

Sous la direction de Roland RAYMOND

« Aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin ;
ouvrons-leur toutes les routes. »

Léo Lagrange

Remerciements

Bien que seul mon nom apparaisse en signature de cet écrit, il n'est pas le fruit d'un travail individuel exclusif et coupé de toutes relations. Il est le résultat d'une réflexion personnelle sur l'année, alimentée par des lectures et surtout par des rencontres.

Je remercie Roland Raymond, guide et lumière lors des instants de doute. Il a eu la patience de suivre l'évolution de mes recherches avec une attention constante. Ses remarques et questions ont grandement contribué à nourrir ma réflexion. Je tiens aussi remercier Delphine Keller, référente service civique à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, membre de mon jury de soutenance, qui m'a permis d'accéder à mon terrain d'enquête.

Je souhaite remercier l'ensemble des acteurs rencontrés qui se sont prêtés au jeu des questions et ont manifesté un intérêt certain pour mon sujet. Un merci tout particulier aux trente ex-volontaires en service civique sans qui ce travail n'aurait pas eu la même consistance.

J'ai une pensée toute particulière à mes compagnons de service civique, toujours motivés et positifs, qui ont partagé avec moi cette aventure humaine et m'ont supportée durant les sept mois que nous avons passé ensemble.

Enfin, comment ne pas remercier mes relecteurs et mes parents qui m'ont soutenue dans ce périple, même dans les moments de doute et de tension. Une pensée se tourne également vers mes compagnons de galère, esclaves enchainés à leur ordinateur en ce merveilleux été, partageant messages d'encouragement et maximes positives, et sans qui je ne me serais pas attelée à la rédaction de ce mémoire avec autant d'enthousiasme.

Sommaire

Introduction **6**

Partie I. Le service civique volontaire, quelle politique jeunesse ? **12**

Chapitre I. Vous avez dit jeunesse ? 14

Chapitre II. Les politiques de jeunesse : entre autonomie, insertion et citoyenneté 28

Chapitre III. Le service civique volontaire : un dispositif global au service des jeunes ? .. 43

Partie II. Le service civique volontaire, quel sens pour les jeunes ? **59**

Chapitre IV. Démarche méthodologique 61

Chapitre V. Pourquoi un service civique volontaire ? 67

Chapitre VI. Que retirer d'un service civique volontaire ? 76

Partie III. Le service civique volontaire, un dispositif favorisant l' « affiliation sociale » ? **89**

Chapitre VII. Le service civique volontaire pour une construction identitaire 91

Chapitre VIII. Le service civique volontaire, l'exercice de la responsabilité ? 96

Chapitre IX. Le service civique volontaire et la régulation des émotions 101

Conclusion **104**

Bibliographie **108**

Annexes **116**

Tables des Matières **149**

Introduction

Je ne saurais replacer le jour où j'ai, pour la première fois, entendu parler du service civique, mais c'était surement au lycée. Je me souviens seulement qu'assez rapidement, j'avais décidé d'en effectuer un. Je m'imaginais déjà m'autoriser une coupure entre la fin de mes études, que j'envisageais longues, et mon entrée sur le marché du travail. J'avais surement été influencée par les souvenirs du service militaire que me confiait mon père, service militaire qui lui a d'ailleurs permis de voyager puisqu'il l'avait accompli à Nouméa, ce qui me faisait rêver. Aussi, à ce moment, j'étais plutôt intéressée par le service volontaire européen ou international, dispositif que je confondais avec le service civique volontaire et qui appelait davantage au voyage. J'étais sûrement aussi sous l'influence de mon travail de Première Economie Sociale en Travaux Personnels Encadrés, un T.P.E. que j'avais effectué sur les rites de passage, leurs disparitions et leurs conséquences sur la vie des jeunes.

Mais le hasard vient toujours chambouler nos plans et mettre du piment dans nos vies. J'avais d'abord choisi de réaliser un service civique après mes études, afin de m'ouvrir à de nouvelles perspectives, mais il n'a pas pu en être ainsi. Face aux difficultés rencontrées pour trouver un stage long, en alternance, exigé dans le cadre de mon Master 2, j'ai dû me résoudre à répondre à des offres de services civiques volontaires. Par ce biais, et grâce à un accord[1] signé en juin 2013 entre l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et l'Institut du Service Civique alors présidé par Martin Hirsch[2], j'ai pu faire reconnaitre mon engagement comme stage de fin d'études.

Mon histoire est une anecdote banale parmi tant d'autres. Après avoir commencé ma mission de service civique volontaire, je me suis rapidement rendu compte que beaucoup de jeunes n'utilisaient pas ce dispositif pour sa finalité initiale. En effet, une importante part d'entre nous cherchait un travail ou un stage, et le service civique volontaire représentait un moyen détourné d'obtenir quelque chose s'en rapprochant. Mais pourquoi un tel décalage entre le discours politique d'engagement et la réalité de terrain ? Etonnée par cette curiosité, cela fit naître en moi l'envie d'en savoir plus et d'étudier ce dispositif pour la jeunesse dans le cadre de mon mémoire de fin d'études.

[1] Cette convention permet entre autres de promouvoir le Service Civique Volontaire dans les Grandes Ecoles, de faciliter l'entrée des lauréats de l'Institut du Service Civique dans ces dernières, et de valoriser l'expérience du volontariat dans le cursus universitaire par l'octroi de crédits ECTS.

[2] Martin Hirsch, haut fonctionnaire français et actuel directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, ancien président de l'Agence du service civique, d'Emmaüs France et de l'Agence nouvelle des solidarités actives, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté au sein du gouvernement Fillon de 2007 à 2010. À partir de 2009, il cumule ce poste avec celui de Haut-commissaire à la Jeunesse.

La jeunesse fait aujourd'hui l'objet de nombreuses politiques publiques, mais cela est un phénomène relativement récent. C'est une tranche d'âge qui n'a pas toujours existé en tant que catégorie sociale, qui a su faire couler beaucoup d'encre mais reste encore mystérieuse. Et qui dit méconnaissance dit souvent incompréhension, méfiance voire même peur et rejet.

Jusqu'à une époque assez récente de l'histoire, la jeunesse était une période réservée à la population la plus aisée qui pouvait alors se permettre un temps « oisif » entre vie d'enfant et d'adulte. Puis, avec la mise en place en France de la conscription et de la scolarité obligatoire au XIX^{ème} siècle, cette phase s'est étendue à toutes les couches sociales même si la bourgeoisie était plus en mesure d'en profiter. A cette époque, la jeunesse était un temps de passage clairement défini et contrôlé par la société. Elle pouvait ainsi se définir comme une période durant laquelle le jeune acquérait le statut d'adulte. Ce changement d'état était marqué par des évènements forts : service militaire, mariage, premier emploi généralement accompagné du départ définitif du foyer familial et, souvent, la fondation d'une famille…

Aujourd'hui, la jeunesse concerne un âge de plus en plus flou. Les rites de passages, traditionnellement érigés par la société, disparaissent progressivement et accentuent l'incertitude de cette période charnière. Le fait de devenir « adulte » a ainsi basculé sur un registre plus subjectif. Cela complique la reconnaissance du statut par autrui et il s'avère plus difficile aux individus de se situer et de s'identifier. Certains se considèrent adultes à leur premier emploi ou à l'obtention de leur permis de conduire, d'autres au moment de quitter le foyer familial. Cependant, la situation économique implique que les parcours soient souvent uniques et instables, avec des obtentions puis des retraits de statut : emploi puis chômage, indépendance puis retour chez les parents… Aussi, peu nombreux sont les jeunes français ayant confiance en leur devenir et, selon une enquête de la Fondapol[3], ils ne seraient que 22% à penser « *avoir une maîtrise totale de leur avenir* »[4]. Dans cette situation, de nouveaux phénomènes apparaissent tels que l'adulescence, un concept correspondant au « phénomène Tanguy » où les jeunes adultes conservent des comportements adolescents jusqu'à des âges avancés. Désabusés, les jeunes ne se retrouvent plus dans la société actuelle qui ne semble pas vouloir les accepter[5]. Face aux circonstances actuelles, la citation de Paul Nizan[6] prend tout son sens : « *J'avais 20 ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie* ».

[3] « Les jeunesses face à leur avenir », Fondation pour l'innovation politique, 2008, cité dans « L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant », p.5.
Cf. http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/AVE_enqueteSCV_2008.pdf
[4] *Ibidem.*
[5] *Ibidem.*
[6] Paul Nizan (1905-1940), communiste français engagé, il fut romancier, philosophe, et journaliste. Il est surtout célèbre pour son roman *Aden Arabie*.

« *La jeunesse de notre époque est confrontée à des défis sans précédents* »[7] a déclaré récemment Jean-Marc Ayrault[8]. En effet, elle cumule des difficultés sur le plan économique, politique et social. Victime de la crise, du chômage, cette génération est celle de personnes précarisées peinant à trouver une place et un statut dans la société. Michel Fize[9] déclare que « *la jeunesse* [est un] *« drôle de drame », qui se rejoue partout dans le monde, chaque jour, à chaque heure, au milieu de l'indifférence des autorités* »[10].

Indifférence ? Pas si sûr, puisqu'au contraire la question de la jeunesse revient de manière récurrente. Si elle fait l'objet de nombreuses politiques publiques, la jeunesse est souvent perçue de manière ambivalente. Elle suscite à la fois l'envie par son dynamisme, et la méfiance par sa représentation en opposition aux générations précédentes. Bien qu'elle soit souvent synonyme d'évolution incontournable pour la société, elle peut être aussi être considérée comme « *dérangeante et porteuse de tous les maux* »[11], devant donc être encadrée et contrôlée afin d'en limiter les effets. Cette image équivoque est d'autant plus marquée qu'elle est à la fois portée par les médias et perpétuée par les politiques publiques. Déjà en difficulté pour se trouver, les individus concernés subissent cette vision qu'ils finissent par intégrer.

D'après Michel Fize, ce paradoxe dans la perception de la jeunesse pousse les générations antérieures à d'incessantes critiques. Les jeunes se voient reprocher leur non-engagement dans la vie politique[12], professionnelle ou associative. Pourtant, il s'agit bien de personnes engagées bien qu'elles semblent s'impliquer de manière différente de leurs ainés. Pour étayer notre propos, nous pouvons, par exemple, nous appuyer sur le foisonnement de la vie associative étudiante. Alors pourquoi cette idée répandue selon laquelle les jeunes ne s'engagent plus ? Serait-ce simplement parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans les mouvements traditionnels, les associations existantes et les actions menées par leurs aînés ? Cela ne cacherait-il pas l'idée que les jeunes s'impliquent mal dans la société civile, ou plutôt pas de la manière dont les générations précédentes le souhaiteraient ?

[7] Jean-Marc Ayrault, discours d'ouverture de la soirée *Youth, we can*, Forum Mondial Convergences, Paris, 6 septembre 2016.

[8] Jean-Marc Ayrault (1950-), homme politique français, il fut Premier ministre (2012-2014) et exerce actuellement en tant que Ministre des Affaires étrangères et du Développement international (2016-).

[9] Michel Fize (1951-), sociologue et chercheur Français au CNRS, il est membre du bureau national du Mouvement des progressistes. Il a publié plusieurs travaux sur l'adolescence.

[10] FIZE M., *La jeunesse à l'abandon, la construction universelle d'une exclusion sociale,* Ed. MIMESIS, Italie, 2016, p.33.

[11] BAUDY P. & GERBER T., *Singulière jeunesse plurielle, les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations,* Publisud, 1996, p.5.

[12] Taux d'abstention record, déclin des syndicats et des partis, etc.

Aujourd'hui apparait une nouvelle injonction aux jeunes : celle d'être citoyen. Elle sous-entendrait l'engagement dans la société civile, notamment sur un plan associatif où le besoin de jeunes se fait ressentir pour faire perdurer les activités existantes menées par les générations antérieures. Elle fait aussi écho à un mouvement actuellement en vogue de réappropriation des valeurs nationales comme l'affirment les intervenants de l'émission « Le « swag français » » dans *ça nous concerne*[13] ; mouvement qui a pris de l'ampleur en réaction aux récents évènements terroristes.

Comme pour appuyer cette injonction citoyenne, en 2010, le Service Civique Volontaire est créé sur commande du Président Nicolas Sarkozy[14], qui demande un dispositif jeunesse pour renforcer l'identité française. Ce dispositif est l'héritier de nombreux programmes qui ont défilé depuis l'abrogation du service militaire obligatoire en 1997. Il vise notamment à renforcer la cohésion sociale, à accroître la mixité et à intégrer civiquement les jeunes. S'inscrivant dans une conjoncture difficile, il se veut également la réponse au mal-être d'une génération dont le pessimisme a éclaté au grand jour lors des émeutes des banlieues en 2005 et les manifestations anti-CPE qui suivirent. Accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, ce service civique volontaire propose « *d'effectuer une mission pour l'intérêt général de 6 à 12 mois non renouvelables dans une structure associative ou une collectivité territoriale* »[15]. Les volontaires reçoivent une indemnité et bénéficient de la protection sociale en échange de leur engagement.

Ce dispositif connaît un essor rapide et un succès croissant. Depuis 2010, plus de 130 000 jeunes se sont engagés par son biais « *pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général* »[16]. Rendu « universel » en 2015, le service civique volontaire prend doucement la voie de la généralisation pour devenir un programme incontournable et marqueur de la jeunesse. C'est d'ailleurs ce que semble souhaiter les autorités politiques puisque le Président François Hollande[17] précise « *que d'ici à 3 ans la moitié d'une classe d'âge sera accueillie en mission de service civique, soit près de 350 000 jeunes par an* »[18].

---

[13] Le « swag français », *Emission « ça nous concerne »*, LCI, 1er juillet 2016.
[14] Nicolas Sarkozy (1955-), avocat et homme d'Etat français, fut Président de la République entre 2007 et 2012. Ex-Président de l'UMP devenu Les Républicains, il est candidat aujourd'hui à la primaire de la droite en vue de l'élection présidentielle de 2017.
[15] *Cf.* http://www.service-public.fr/actualites/001428.html
[16] *Cf.* http://www.gouvernement.fr/action/le-service-civique
[17] François Hollande (1954-), homme d'État français, avocat et magistrat à la Cour des comptes, il fut le premier secrétaire du Parti socialiste de 1997 à 2008, mais également élu respectivement maire, député et président du conseil général de la Corrèze. Il est actuellement président de la République française depuis le 15 mai 2012.
[18] Vœux à la Jeunesse et aux forces de l'engagement, 11 janvier 2016.
Cf. http://www.gouvernement.fr/action/le-service-civique

Devant l'engouement que semble susciter ce dispositif, il convient de s'interroger quant à son impact sur ses premiers destinataires. Si les personnalités politiques le plébiscitent fortement, le Service Civique Volontaire essuie toutefois quelques critiques.

Ce dispositif ne dispose pas d'un statut clairement défini et reconnu. Il peut provoquer un certain malaise pour ceux qui le proposent ou l'effectuent. En effet, l'indemnité financière et la protection sociale qu'il offre peuvent l'assimiler à un simple stage ou à un emploi, et ainsi fausser la notion d'engagement citoyen. Il est aussi ambivalent dans le fait qu'il s'apparente à une sorte de bénévolat amélioré, en associant la notion de volontariat, comme cela est rappelé dans les textes, et la contrainte par la signature d'un contrat. Aussi, poussé par la conjoncture économique difficile, le jeune peut se retrouver en situation d'effectuer un service civique volontaire à la place d'un emploi. Il est d'ailleurs souvent proposé par les conseillers de structures telles que Pôle Emploi ou les Missions Locales Jeunes. Ce dispositif peut être aussi utilisé pour favoriser l'insertion sociale comme nous le rappelle le Président François Hollande dans sa volonté de décupler le nombre de bénéficiaires suite aux récents attentats et aux révélations faites vis-à-vis des difficultés françaises à intégrer certaines populations.

Si le service civique volontaire semble presque être un choix forcé pour la jeunesse précaire, il convient de constater qu'un certain nombre paraît y adhérer. Beaucoup réfléchissent à faire une césure, à s'en servir comme année « d'entre-deux » avant le démarrage dans la vie active. Comment les jeunes se saisissent-ils du service civique volontaire ? Qu'en attendent-ils ? Comment s'inscrit-il dans leur vie ?

Non imposé par la situation économique du jeune, le service civique volontaire semble être utilisé dans des buts assez différents selon les cas. Cette expérience est néanmoins souvent assimilée à l'idée de « faire une pause », de « marquer un temps », de « réfléchir » sur soi et son avenir : « qui suis-je ? », « que vais-je faire de ma vie ? ». En ce sens, le service civique volontaire pourrait créer un « bulle » favorisant ce temps indispensable de réflexion autour de soi et de son identité. Cette pause pourrait-elle s'apparenter aux rites de passage qui existaient dans la société plus traditionnelle ?

Pouvant rappeler sur quelques points l'ancien service militaire, le service civique volontaire peut sembler représenter une volonté d'établir un nouveau rite de passage à l'âge adulte. Pourtant, bien qu'il procure à l'individu un statut « à part », le séparant quelque peu du reste de la société, il ne semble pas marquer un passage très précis entre deux âges. Les générations antérieures ne reconnaissent pas forcément les jeunes comme de nouveaux adultes après qu'ils aient réalisé un service civique volontaire. Dès lors, cette expérience ne peut pas être assimilée à un rite de passage.

Ce dispositif englobe une grande partie des problématiques de jeunes. Il est à la fois une politique d'intégration en ouvrant la porte au monde professionnel, d'autonomie grâce à l'indemnité et à la protection sociale, et de citoyenneté par les formations et le but qu'il vise. D'une part, il semble être un vecteur aidant à une création identitaire en proposant un environnement favorable à la réflexion et la recherche de soi. D'autre part, il permet d'accéder à une certaine responsabilité au travers des missions confiées. Ainsi, plus qu'un simple dispositif facilitant la construction identitaire, le service civique volontaire ne serait-il pas un outil d' « affiliation sociale » ?

Tous les problèmes sociétaux peuvent être abordés sous une focale différente. Nos lectures concernant le service civique volontaire nous ont amené à penser qu'il pourrait favoriser l'affiliation sociale, ce mécanisme mis en œuvre par « […] *trois processus* […] *: la construction identitaire, l'exercice de la responsabilité, et la régulation des émotions* »[19]. Pouvant s'apparenter à une nouvelle instance de socialisation par l'expérimentation, ce dispositif pourrait valoriser les jeunes en leur permettant d'acquérir un statut hors occupation d'un emploi et de leur donner une place. Par le biais des interactions qu'il engendre, le service civique volontaire pourrait également favoriser la régulation des émotions. Cependant, ce dispositif est loin d'être utilisé de manière homogène sur tout le territoire français. De plus, se pose le problème de la continuité du phénomène d'affiliation après l'arrêt de l'engagement. Lors de notre enquête, de nombreux acteurs ont pourtant soutenu que leur mission de service civique volontaire avait changé des choses en eux, et qu'ils en gardaient des traces. C'est pourquoi il semble légitime de supposer que l'affiliation sociale œuvre dans le cadre du dispositif de service civique volontaire et a un impact sur le long terme.

Pour vérifier au mieux cette hypothèse, nous avons effectué une enquête de terrain en rencontrant principalement d'anciens engagés en service civique volontaire. Afin de pouvoir approcher et saisir les enjeux traversant ce dispositif, il a été nécessaire de revenir sur son histoire que nous étudierons après nous être arrêté sur la question de la jeunesse et les politiques publiques qui la concernent.

[19] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), Politiques de jeunesse : le grand malentendu, Champ social édition, Col. « Questions de société », Nîmes, 2012, p.85.

Partie I.

Le service civique volontaire, quelle politique jeunesse ?

En 2012, lors du dernier recensement de l'INSEE, les jeunes de 15 à 29 ans représentaient près de 18% de la population française. Si leur part est en légère baisse par rapport au précédent recensement, elle reste tout de même un pan important de la société, difficile à cerner.

D'abord non reconnue puis réservée à une élite, la jeunesse a ensuite été délimitée par des rites organisés par les générations antérieures. Cette tranche d'âge était alors un temps de passage vers l'âge adulte et détenait des rôles bien définis notamment sur le maintien des bonnes mœurs. Cependant, la société évoluant, les frontières se sont devenues plus floues et vont jusqu'à disparaître. Les jeunes ont de plus en plus de mal à se définir et à trouver leur place dans la société d'autant que, très vite, ils se voient attribuer de nombreux défauts. « *Il n'est que trop fréquent de voir associés à « la jeunesse » propriétés et qualités, vices et vertus, qu'on lui assigne comme autant d'attributs* »[20]. A cela s'ajoute les croissantes difficultés d'entrée sur le marché du travail qui ne facilitent pas l'obtention d'un statut ou d'une reconnaissance.

Petit à petit, l'Etat s'est saisi de cette problématique et va tenter d'aider les jeunes générations. Il faut néanmoins constater que les actions et les politiques publiques sont empreintes des préconçus, sur la jeunesse, des générations précédentes. Que ce soit volontaire ou non, les politiques sont souvent guidées par l'appréhension ou la méconnaissance qui produisent des actions « de contrôle », ou perpétuent l'image négative attribuée à cette tranche d'âge. Aussi, les dispositifs à double tranchant sont nombreux et régulièrement critiqués.

Face aux limites des politiques d'intégration, d'autonomie ou de citoyenneté, Christophe Moreau appelle à dépasser ce triptyque pour se concentrer sur le concept d'affiliation sociale. Il encourage la création de dispositifs favorisant la construction identitaire, la régulation des émotions, l'exercice de la responsabilité et, par ce biais, l'obtention d'un statut. Déjà apparaissent des dispositifs plus englobants, qui cherchent à supplanter le triptyque habituel. Le service civique volontaire pourrait ainsi devenir une alternative possible.

[20] BANTIGNY L. & JABLONKA I., « Le mot « jeune », un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire », *Jeunesse oblige*, Presses Universitaires de France « Le Noeud Gordien », 2009, p. 6.

Chapitre I. Vous avez dit jeunesse ?

La jeunesse est une catégorie plutôt floue, qui se construit et évolue en suivant la transformation des sociétés (1.1). Si la moitié de la population mondiale a moins de 25 ans, l'âge ne conditionne pas l'appartenance à la catégorie des « jeunes », certains étant encore à l'adolescence tandis que d'autres sont déjà entrés dans l'âge adulte. La jeunesse a donc des frontières poreuses et incertaines mais tous les jeunes tentent d'être indépendant et de trouver leur place dans la société (1.2.). C'est une période de transition dont les membres « *constituent une richesse et une valeur irremplaçables dans la vie d'une société et d'une nation grâce à la force, l'enthousiasme et la vitalité qui les caractérisent* »[21]. Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale à moins de 25 ans[22] et les Nations Unis « *considèr*[ent] *que la jeunesse est la clé du futur* »[23]. Cependant, la situation globale est inquiétante : que ce soit en France ou dans le monde, les jeunes sont victimes de la crise économique et 18 % d'entre eux vivent avec moins de un dollar par jour[24] (1.3.).

1.1. La création d'un nouvel âge ?

Si la jeunesse n'est pas une création récente, ce n'est pas non plus un âge qui a existé de tout temps. Cette période de la vie a d'abord été réservée à une élite puisqu'il fallait une certaine aisance financière pour pouvoir se permettre une telle situation (1.1.1). Puis elle s'est progressivement étendue à toutes les classes sociales (1.1.2.) avant de mettre en question son homogénéité et donc son sens définitionnel (1.1.3.).

1.1.1. Apparition de la jeunesse.

Comme le souligne Michel Fize dans son ouvrage *Jeunesse à l'abandon*, la jeunesse est souvent considérée comme une « *invention de l'air moderne* »[25] mais ce n'est pas réellement le cas.

[21] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *Les jeunes et l'engagement, Désenchantement et espoir,* L'Harmatan-Paris & ARCI-Rabat, 2013, p. 48.
[22] *United Nations, World Youth Report: Young people today, and in 2015, Department of Economic and Social Affairs,* New York, October 2006, p.3.
[23] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 22.
[24] *Ibidem*.
[25] FIZE M., *op. cit.*, 2016, p. 22.

Selon Philippe Ariès[26], historien et journaliste français, dans la société traditionnelle, l'enfant devenait rapidement homme puisqu'il était mêlé dès que possible à la vie d'adulte. D'après Olivier Galland[27], même à l'école le jeune côtoyait des personnes de tout âge[28]. Ainsi, à cette époque, la jeunesse n'avait pas d'existence sociale. Les individus passaient directement du statut d'enfant, géré par le monde des femmes, au statut d'adulte.

C'est au Moyen-Âge que la jeunesse a commencé à apparaitre dans l'aristocratie. Pour reprendre Michel Fize, « *la jeunesse représente une longue séquence biographique, entre l'adoubement et la paternité, qui s'étend sur dix, vingt, vingt-cinq ans parfois* »[29]. A cette époque, les rites de passage d'entrée dans la vie adulte étaient le mariage et l'avènement du premier enfant. Cependant, Olivier Galland souligne aussi l'importance de « remplacer » le père, de prendre sa place. Ainsi, la jeunesse est déjà « *l'âge de l'attente, de la dépendance, de l'incertitude* »[30] car l'entrée dans la vie d' « homme » se fait souvent au retrait du père. Concernant d'abord uniquement les jeunes héritiers de familles bourgeoises ou nobles, elle s'étendra ensuite à toutes les classes sociales.

Toutefois, dans la France de l'Ancien Régime, la jeunesse n'est encore pas réellement reconnue et valorisée comme une étape de la vie. Certes, la jeunesse se voit attribuer certaines fonctions sociales dans les sociétés rurales, notamment l'organisation des fêtes et le contrôle des mœurs[31], mais elle est perçue surtout comme une classe d'âge qu'il est difficile de cerner. D'après Olivier Galland, au XVI^{ème} siècle, la définition des âges oscille encore entre plusieurs visions. La première, basée sur des textes antiques, découpe la vie en six périodes dont le « tiers-âge » ou « adolescence » qui s'étendrait entre 14 et 21 ou 28 ans et la « *jeunesse qui tient le moyen entre les âges et pourtant la personne y est en sa plus grande force »*[32] et pourrait perdurer jusqu'à la cinquantaine. La seconde, franco-française, considère la vie comme une trilogie de tomes respectivement nommés l'enfance, la jeunesse et la vieillesse.

Enfin, comme nous le souligne Olivier Galland dans *Sociologie de la Jeunesse*[33], que ce soit pour lui prêter des actions ou des pensées, que ce soit pour la dénoncer ou pour la glorifier, dans cette période, la jeunesse dont on parle reste, dans la quasi-totalité des cas, celle de l'élite sociale.

---

[26] Philippe Ariès (1914-1984), journaliste, essayiste et historien français, il est considéré comme un pionnier de l'histoire des mentalités. Il fit notamment une étude sur *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*.

[27] Olivier Galland (1951-), sociologue spécialiste des questions de jeunesse, il est directeur de recherche au C.N.R.S., et travaille au Groupe d'études des méthodes de l'analyse sociologique (Université Paris- IV et C.N.R.S.). Il est aussi chercheur associé au Laboratoire de sociologie quantitative (CRESTINSEE).

[28] GALLAND O., *Sociologie de la Jeunesse,* Ed. Armand Colin, 4ème édition, Paris, 2009 [2007], *passim*.

[29] FIZE M., *op. cit.*, p. 23.

[30] GALLAND O., *Sociologie… op. cit.*, p. 10.

[31] Le charivari est l'exemple le plus connu. Les jeunes stigmatisent un couple (tintamarre nocturne, sentier de paille devant la maison…) lorsqu'il se ridiculise (querelles, subordination de l'époux, l'adultère de l'un d'eux, etc.). *Cf.* GALLAND O., *Sociologie… op. cit.*, p. 74.

[32] GALLAND O., *Sociologie… op. cit.*, p.10.

[33] GALLAND O., *Sociologie de la Jeunesse,* Ed. Armand Colin, 4ème édition, Paris, 2009 [2007], 247 pages.

1.1.2. La jeunesse, un droit pour tous.

Progressivement pendant le siècle des Lumières, une nouvelle image de la jeunesse apparaît, puisqu'avec l'avènement de la méritocratie, la représentation de cette catégorie évolue. Celle-ci « *n'est plus frivole, elle est studieuse et portée par un idéal d'accomplissement personnel* »[34].

Cependant, d'après Olivier Galland, ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle qu'on assiste à la consécration de la jeunesse comme âge d'éducation. En 1830, Napoléon instaure l'université impériale et crée de nombreux lycées. Cette marche pour l'éducation est ensuite renforcée par les lois Ferry des années 1880 qui protègent des millions d'enfants du travail précoce en les menant sur les bancs de l'école. Dès lors, les études réservées à la jeunesse bourgeoise se généralisent, se prolongent, et avec elles, apparaît un retard dans l'entrée dans la vie active. La jeunesse s'allonge et les rites de fondation d'un foyer et d'entrée dans la vie active sont repoussés. Progressivement, la jeunesse devient une catégorie à part entière et des structures, telles que l'Eglise, tentent de l'encadrer.

Cependant, comme le rappelle Antoine Prost[35], si la jeunesse « se propage » dans toutes les catégories sociales, elle reste tout de même un phénomène dont les classes dominantes le plus[36]. En effet, toutes les classes sociales sont concernées par certains rites qui « forment la jeunesse » tels que la conscription et le service militaire, mais seulement une part d'entre elles peuvent se permettre une longue période d'études et un retard dans l'accès à la profession.

Tout au long du XX^{ème} siècle, on assiste à un allongement de la scolarité et à un changement des mœurs qui permettent enfin à la jeunesse de devenir une période réellement accessible à tous. Les mouvements sociaux, et notamment Mai 1968, finissent d'instaurer la jeunesse en tant que catégorie socio-culturelle et politique à part entière.

Aujourd'hui, Michel Fize situe la jeunesse entre 15 et 30 ans[37], cependant cette délimitation reste floue puisqu'il n'y a pas de distinctions nettes avec l'adolescence et que l'entrée dans la vie adulte varie en fonction des situations de chacun.

[34] GALLAND O., *Sociologie… op. cit.*, p.56.
[35] Antoine Prost (1933-), historien et professeur français, spécialiste des questions d'éducation, il collabore à plusieurs reprises à la définition des politiques d'éducation. Président de l'association Le Mouvement Social, il a dirigé également le Centre de recherches sur l'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme.
[36] PROST A., « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième siècle*, janv.-mars, 13, 1987, pp. 35-43.
[37] FIZE M., *op. cit.,* p. 23.

1.1.3. La ou les jeunesse(s) ?

« La jeunesse n'est qu'un mot »[38], cette célèbre phrase de Pierre Bourdieu[39] fait référence au construit social qui définit toute période de la vie. En effet, si l'âge n'est qu'*« une donnée biologique socialement manipulable »*[40], alors les catégories telles que l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, et la vieillesse sont des créations sociétales qui peuvent variées en fonction du contexte spatio-temporel et culturel. Pierre Bourdieu considère qu'utiliser le mot jeunesse est en fait *« un abus de langage sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien en commun »*[41]. De fait, la jeunesse peut être considérée comme un agrégat de situations très diverses. Aujourd'hui, un jeune peut être scolarisé, en décrochage ou décroché, en recherche d'emploi ou employé. Il peut être précaire, boursier, riche héritier, jeune « de banlieue », de campagne ou issu d'une famille de classe moyenne. Majeur en devenir ou jeune-adulte endurci, français ou étranger, il peut être célibataire, en couple et même avoir des enfants. Souvent, il cumule plusieurs statuts ce qui complexifie sa classification. Dès lors, on comprend pourquoi, dernièrement, les sociologues définissent la jeunesse plutôt comme *« un temps du cycle de vie décisif en matière de relation entre générations, et moins comme catégorie homogène ou spécifique »*[42].

Difficilement définissable par une tranche d'âge, regroupant toutes les catégories sociales, la jeunesse est un concept *« trop flou et trop « manipulable » »*[43] selon Olivier Galland. Il conviendrait donc mieux, en suivant ses conseils, de définir cette période par ce qui la caractérise c'est-à-dire un passage, un changement de statut pour l'entrée dans la vie adulte. Ainsi la jeunesse serait d'abord et avant tout un « *processus de maturation psychologique* »[44]. Mais alors, peut-on vraiment parler de jeunesse ?

Dans *Jeunesse à l'abandon*, Michel Fize soutient que malgré son hétérogénéité, la jeunesse fait encore sens puisque les jeunes se retrouvent autour de « *l'intérêt commun de se défendre et de préparer leur avenir »*[45]. Marqués par « *l'exclusion et la précarité* »[46], ce sont leurs aspirations politiques et sociales, et leur situation commune qui permettent aux jeunes de former une « génération sociale » dans le sens de François Mentré. Malgré sa grande diversité interne, la jeunesse ne fait qu'un grâce à la culture qu'elle développe et qui lui est propre : radio, artistes, presse, combats et revendications. Les jeunes forment une génération culturelle[47].

---

[38] BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, 2002 [1984], p.12.
[39] Pierre Bourdieu (1930-2002), considéré comme l'un des sociologues français les plus importants de la seconde moitié du XX^{ème} s. Acteur important de la vie intellectuelle française, sa pensée a fortement marquée les sciences humaines et sociales. Son œuvre est dominée par une analyse de la reproduction des hiérarchies sociales.
[40] BOURDIEU P., *op. cit.*, p.12.
[41] *Ibidem*.
[42] BLOSS T., *La ville et les jeunes*, Le courrier du CNRS, Paris, 1994, pp 65-66.
[43] GALLAND O., « Précarité et entrées dans la vie », *Revue française de sociologie*, vol. XXV(1), 1984, p.49.
[44] GALLAND O., *Sociologie… op. cit.*, p.56.
[45] FIZE M., *op. cit.*, p. 25.
[46] *Ibid.*, p. 26.
[47] *Ibid.*, p. 27.

1.2. Le temps de la jeunesse.

La jeunesse est aujourd'hui hétérogène et pas uniquement pour une raison de classes sociales. Cette période de la vie a perdu ses délimitations claires qui permettaient jusque-là de la situer et offrait à chacun un cadre d'évolution (1.2.1.). Sans rites de passage, les jeunes se retrouvent à créer leur propre référentiel et à évoluer à leur rythme afin d'atteindre l'autonomie (1.2.2.) et trouver leur place (1.2.3.).

1.2.1. La fin des rites de passage ou la « déritualisation ».

Si aujourd'hui la jeunesse est un amas incompréhensible de situations c'est notamment parce qu'elle ne bénéficie plus de cadre structurant. Comme le révèle Olivier Galland, la jeunesse était autrefois marquée par des temps forts, des rites de passage qui en ponctuaient l'entrée et la conclusion. Ils étaient synchronisés et, de fait, créaient une nette distinction avec le monde adulte[48]. La fin du service militaire concordait ainsi avec l'entrée dans la vie active, le mariage et l'installation ou la fondation d'un foyer. Ce schéma se retrouvait, avec quelques variantes, dans toutes les couches de la population.

Cependant, la jeunesse étant une construction sociale, elle a évolué parallèlement à la transformation des sociétés. Cécile Van de Velde[49] dans *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* reprend la thèse d'Olivier Galland sur l'étirement de la jeunesse et l'augmentation des situations transitoires. Tous deux parlent de désynchronisation des rites de passage et expliquent ce phénomène par une évolution socio-économique et culturelle de la société :

D'abord, au siècle dernier, ont été promues la massification et l'allongement de la scolarisation dans toutes les classes sociales puisque cette dernière est devenue obligatoire jusqu'à 16 ans. A cela sont venues s'ajouter les difficultés récentes d'accès à l'emploi qui influent, comme le montre Cécile Van de Velde, sur le choix scolaire des jeunes européens. En effet certains se lancent dans de longues études pour repousser l'inévitable entrée sur le marché du travail. Chacun fait de son mieux pour se préparer puisque, dans une certaine mesure, le diplôme « protège » du chômage.

Olivier Galland relève ensuite des changements d'ordre culturels et religieux avec un double mouvement de libéralisation des mœurs et de désacralisation des rites. Cette libéralisation a été marquée par la

[48] *Cf.* Tableau de désynchronisation des rites en Annexe n°7

[49] Cécile Van de Velde (1976-), diplômée des Sciences Po Paris et docteur en sociologie, elle est maître de conférences à Université de Lille III. Elle a été lauréate du prix Le Monde pour sa thèse « Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe. »

reconnaissance progressive de la sexualité des adolescents et par la « tolérance » de celle-ci hors mariage. Ce dernier a perdu alors son caractère obligatoire et ne marque plus vraiment l'entrée dans la vie adulte. La désacralisation des rites renforce ce phénomène puisque la diminution de la place de la religion dans nos sociétés modernes a entrainé la disparition de certains rites de passage comme la première communion, ou le mariage. Or, ceux-ci étaient auparavant des étapes importantes et des repères dans les périodes de la vie.

Olivier Galland constate de plus un changement dans les valeurs des sociétés actuelles, avec une baisse de l'importance donnée à l'âge adulte au profit de la jeunesse. Partiellement à cause de la société de consommation et de la publicité qui promeuvent des corps jeunes et sexuellement attirants, l'objectif a aujourd'hui changé : il s'agit de paraître jeune le plus longtemps possible. Les rides et la sagesse sont moins valorisées au profit du dynamisme et du physique attrayant des jeunes-adultes. Ainsi, Michel Fize déclare :

> *« C'est évidement gênant pour l'adulte […], lui qui se sait moins vif, moins agile, dont les performances sexuelles s'affaissent et l'état de santé se détériore […] Toujours gênant pour l'adulte, lui qui est moins spontané, moins dynamique, moins créatif. »*[50].

Alors que les jeunes tentent, tant bien que mal, à devenir de « vrais » adultes, ces derniers cherchent à tous prix à rester jeune. Tout ceci amène à faire de l'adulte, un personnage moins prestigieux et moins unanimement respecté qu'autrefois.

Enfin, cette désynchronisation des rites est également visible dans le droit où sont multipliés les âges de majorité ou d'accès au droit. A 16 ans, majorité sexuelle, mais il faut attendre 18 ans pour pouvoir voter ou se marier, et 26 ans pour avoir le droit au RSA classique[51].

Ainsi, l'allongement scolaire, la situation économique et les changements socio-culturels entrainent un franchissement plus tardif et souvent désordonné des étapes caractérisant l'entrée dans la vie adulte. Cette multiplication des phases et cette désynchronisation font perdre aux étapes « *leur pouvoir de scansion collective des parcours* »[52]. Le cadre structurant disparaissant et l'image de l'adulte se ternissant progressivement, tout pousse le jeune à se forger ses propres repères et étapes.

[50] FIZE M., *op. cit.*, p. 24.
[51] *Cf.* tableau « L'adolescence et la règle du droit : des franchissements successifs » Annexe n°8
[52] VAN DE VELDE C., *Devenir adulte, Sociologie comparée de la jeunesse en Europe,* PUF, Paris, 2008, p.3.

1.2.2. A la conquête de l'indépendance.

A cause de la disparition progressive des rites de passage, les jeunes construisent eux-mêmes leur parcours à la recherche de leur autonomie, de leur indépendance, afin de devenir des adultes à part entière. C'est pourquoi chaque jeune peut favoriser certaines étapes au dépend d'autres. Les habitants du monde rural préfèrent par exemple l'autonomie de mobilité que peuvent leur apporter un véhicule et un permis alors que d'autres privilégient leur départ du domicile familial. Dans tous les cas, on constate aujourd'hui que l'autonomie affective est souvent acquise avant celle financière. C'est la situation des couples d'étudiants qui, installés et vivant ensemble, reçoivent encore une aide financière de leurs parents. Pour reprendre Olivier Galland, il semblerait que ce soit « *sans doute cette situation intermédiaire entre la dépendance adolescente et l'autonomie adulte qui caractérise le mieux la jeunesse européenne aujourd'hui* »[53].

Car, non seulement le jeune doit créer son parcours et ses propres référentiels vers l'âge adulte mais en plus ces derniers ne sont plus stables. Si par le passé l'obtention d'un statut était un acquis, aujourd'hui rien n'est sûr. Temporaire, ce statut peut être retiré à la personne et ce, de manière plus ou moins prévisible. Le premier emploi est rarement un contrat de longue durée et les situations poussent souvent les jeunes à retourner au domicile familial après avoir détenu, pour un temps, leur autonomie financière[54]. On assiste ainsi à une « *multiplication de situations intermédiaires avant le parachèvement du processus d'indépendance, à tel point que l'indétermination est désormais désignée comme un élément caractéristique de la phase « jeune adulte »* »[55]. Emploi temporaire, stage, volontariat, vie solitaire, vie en couple sans enfants, sont autant d'exemples de périodes oscillant entre précarité et relative stabilité.

Les jeunes effectuent donc un parcours « à la carte », se démenant pour tracer leur chemin parmi des itinéraires éclatés. Ils ne se « lancent » pas tous en même temps dans la vie adulte mais attendent le moment où ils seront prêts. Ceci pose question car, à trop attendre, les jeunes risquent de ne plus oser prendre leur indépendance. Le phénomène de Tanguy ou d' « adulescence » apparaît alors soulignant l'incapacité de certains jeunes à entrer dans l'âge adulte. Cependant ce n'est pas la seule complication. Si le jeune forge ses propres repères, ces derniers sont instables et pas forcément reconnus par tous d'où une insécurité et une difficulté croissante à se situer dans le monde qui l'entoure.

[53] GALLAND O., « Introduction », *in* CAVALLI A. & GALLAND O. *L'allongement de la jeunesse*, Actes Sud, Poitiers, 1993, p.16.
[54] *Cf.* Schémas sur les parcours incertains des jeunes en Annexe n°9
[55] VAN DE VELDE C., *op.cit.*, p.3.

1.2.3. Trouver sa place ou changer le monde ?

Comme nous l'avons vu, l'entrée dans la vie adulte est aujourd'hui compliquée. Aucun chemin n'y mène à coup sûr et les jeunes se voient contraints de tâtonner, tester, échouer et recommencer. D'après Cécile Van de Velde, la jeunesse est vécue « *sous l'angle d'un « devenir soi » »*[56], se trouver semble être une priorité tout en n'étant pas suffisant.

En effet, dans l'enquête « *Generation What ?* »[57], les jeunes déclarent que, devenir adulte, c'est se trouver pour 38 % d'entre eux et se placer pour 29 %. Obtenir une place, et donc être reconnu par la société, est aussi primordial. C'est néanmoins d'autant plus compliqué que, comme nous l'avons vu, la fin des rites de passage individualise ce processus. Alors qu'auparavant c'est par groupe et donc de manière collective que l'on obtenait une place dans la société, aujourd'hui, cette reconnaissance est « gagnée » individuellement, ce qui peut entrainer une mise en concurrence des jeunes entre eux.

Enfin, Michel Fize assure qu'il existe une oscillation constante chez la jeunesse entre désir de trouver sa place et changer le monde.

> *« En 1968, les jeunes voulaient changer le monde : c'est vrai. Aujourd'hui, ils veulent plutôt trouver une place dans ce monde qui change. Mais, comme ils n'y parviennent pas, ils veulent à nouveau changer le monde »*[58].

L'auteur relève de nouvelles formes de mobilisation et une volonté de participation à la vie publique et au débat. Ainsi, il évoque les Forum Français de la jeunesse (FFJ) en novembre 2014, ou les conseils départementaux et nationaux de la Jeunesse comme espace de discussions constructives et, parfois même, de création. De même, comme nous le rappelle Valérie Becquet[59] et ses collègues dans *Jeunesses engagées*[60], depuis le nouveau millénaire, nous avons assisté à de nombreux mouvements où les jeunes faisaient entendre leurs voix. Emeutes de 2005, grèves et manifestations étudiantes contre le CPE, nouveaux mouvements contestataires tels que les Indignés, *Occupied Wall Street*, ou, plus récemment encore, les Nuits Debout, sont loin de constituer une liste exhaustive.

---

[56] VAN DE VELDE C., *op. cit.*, p.20.

[57] Etude menées à l'échelle européenne par des grandes chaines de télévision et qui cherche adresser le portrait de la jeunesse d'aujourd'hui. Déjà 250 000 jeunes français de 18-34 ans y ont participé. Les résultats sont publié au niveau européen comme national. *Cf.* http://www.generation-what.eu/en/#

[58] FIZE M., *op. cit.*, p.27.

[59] Valérie Becquet, Maître de Conférences en sociologie, IUFM de Versailles Co-responsable avec Cécile Van de Velde du TRf Jeunes, âges de la vie, générations, Association Française de Sociologie. Membre d'EMA (Ecole, Mutations, Apprentissages), ses recherches portent sur l'engagement des jeunes et les politiques publiques visant à le promouvoir. Elle travaille actuellement sur le service civique.

[60] BECQUET V. (coord.), *Jeunesses engagées*, Ed. Syllepse, Paris, 2014, 225 pages.

1.3. Les maux de la jeunesse.

Si les jeunes cherchent à changer la société c'est notamment parce qu'ils en sont victimes ou le ressentent comme tel. Dans l'enquête « *Generation What ?* »[61], ils désignent leur génération principalement comme perdue (4946 fois) et sacrifiée (4746 fois). La jeunesse fait face à des difficultés scolaires (1.3.1.), économiques (1.3.2.) et cela a des conséquences pour leur socialisation et intégration dans la société (1.3.3.).

1.3.1. L'illusion de l'égalité scolaire.

Tout au long du XX^{ème} siècle, la France a sans cesse vanté les mérites de son école républicaine, permettant à tous de bénéficier de l' « ascenseur social » et ainsi de voir les conditions de vie des jeunes s'améliorer par rapport à celles de leurs parents. Force est de constater aujourd'hui que celui-ci s'est arrêté, s'il a seulement existé et fonctionné un jour.

En effet, d'après Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron[62], l'école est l'instance par excellence de reproduction des inégalités sociales. Cette dernière *« vient de la mise en œuvre d'un égalitarisme formel, à savoir que l'école traite comme « égaux en droits » des individus « inégaux en fait » c'est-à-dire inégalement préparés par leur culture familiale à assimiler un message pédagogique. »*[63]. Les auteurs mobilisent ici le concept « capital culturel » : chaque enfant arrive à l'école avec un bagage, plus ou moins rempli d'outils « utiles » scolairement, en fonction de son environnement familial. De cette façon, l'enseignement scolaire correspondant mieux au « capital social » des classes supérieures, celles-ci se voient tout naturellement favorisées dans leurs travaux et leurs choix d'orientation. Quant aux autres, elles doivent redoubler d'efforts afin de réussir scolairement.

D'après Michel Fize, l'élitisme scolaire s'est même accru et il clame qu'« a*insi y a-t-il aujourd'hui moins de fils d'ouvriers entrant à l'université que dans les années 1980.*»[64]. Il aligne ensuite des chiffres impressionnants : 17 % des élèves terminant leur scolarité obligatoire sont sans diplôme ni formation et 20 % des étudiants arrêtent l'université avant d'avoir obtenu le moindre certificat. Dans *« Réussir à l'école » certes, mais y réussir quoi…*[65], les auteurs nous rappellent qu'il y a aujourd'hui plus de 130 000

[61] *Cf.* http://www.generation-what.eu/en/#
[62] Jean-Claude Passeron (1930-), sociologue et un épistémologue français, ex-directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales où il a fait partie d'une unité mixte (avec le CNRS) à caractère tri disciplinaire : le SHADYC (Sociologie, Histoire, Anthropologie des dynamiques culturelles). Il a dirigé la revue Enquêtes.
[63] BOURDIEU P. & PASSERON J-C., *La Reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement,* édition de minuit, coll. Le sens commun, Paris, 1970, 284 pages.
[64] FIZE M., *op. cit.*, p. 38.
[65] LA BOUTURE, « *Réussir à l'école » certes, mais y réussir quoi…*, Ed. Chronique Sociale, Pédagogie/Formation, Dijon, 2012, 265 pages. (Ouvrage issu d'un colloque initié par l'association *La Bouture* –Grenoble-)

décrocheurs en France et ce, sans compter ceux qui sont des « décrocheurs scolarisés », c'est-à-dire qui restent à l'école mais n'ont pas ou plus accès au savoir.

Tout porte à croire que l'école met une partie des jeunes en difficulté. C'est d'autant plus problématique qu'elle est, comme la famille, une instance de socialisation très importante et structurante. Avant de poursuivre, il nous faut revenir quelques instants sur la notion de socialisation.

Pour Claude Javeau[66], « *devenir homme, s'hominiser, c'est donc avant toutes choses se socialiser.* »[67]. Employée couramment pour parler du processus permettant à une personne de s'adapter à la société, la socialisation est un mécanisme d'intégration des normes, valeurs et pratiques sociales. Ces dernières aideront l'individu à être intégré dans la société. Cela symbolise la capacité à entretenir des relations avec ses pairs mais aussi avec toute autre personne du corps social. Ce phénomène varie en fonction des lieux, et permet de s'adapter aux différents groupes et situations. Car, pour être accepté par un groupe, il faut pouvoir en comprendre les règles et les respecter lors de l'interaction.

Effectuée dès le plus jeune âge, la socialisation est en majeure partie inconsciente, elle a lieu tous les jours à travers les séries d'expériences sociales que l'individu est amené à vivre. En réalité, dès que l'on a une relation avec autrui, le processus de socialisation est enclenché et permet d'interagir. Les sociologues considèrent généralement que ce mécanisme est géré par plusieurs types d'instances que l'on peut diviser en deux grands groupes. Muriel Darmon[68] voit une distinction entre les périodes de la vie, c'est-à-dire entre l'enfance et l'adolescence d'une part, et la vie d'adulte d'autre part. Quant à Peter Berger[69] et Thomas Luckmann[70], ils adoptent les termes de socialisation primaire et secondaire[71]. La première consiste à rendre un individu membre d'une société, elle est assurée par de grandes instances telles que la famille et l'école. Elle est fondamentale et influencera à vie l'individu en formant une base référentielle. La socialisation secondaire est un processus moins profond qui permet de s'adapter aux circonstances. Pas définitive, elle est adaptable et évolue en fonction du milieu. Les agents de la socialisation secondaire, tel le travail, restent importants, bien qu'ils n'aient pas le même impact que ceux de la socialisation primaire.

[66] Claude Javeau (1940-), professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et ingénieur commercial de formation. Dans les années 1980, il deviendra le directeur du Centre de sociologie générale de l'ULB.
[67] *Cf.* KHELLIL Mohand, *Sociologie de l'intégration*, PUF, Collection « Que sais-je ? », Paris, 2008. [1997], p.24.
[68] Muriel Darmon (1973-), Muriel Darmon est chercheuse au CNRS dans le Groupe de Recherche sur la Socialisation (GRS). Elle travaille sur la socialisation et le rapport au corps (thèse sur l'anorexie, 2003), et sur la socialisation au sein de la famille.
[69] Peter Berger (1929-), sociologue et théologien américain d'origine autrichienne, directeur et fondateur de l'Institute on Culture, Religion and World Affairs (CURA) de la Boston University, il a été professeur de sociologie et de théologie au College of Arts and Sciences and School of Theology.
[70] Thomas Luckmann (1927-2016), sociologue allemand, qui a été professeur de sociologie à l'université de Constance en Allemagne. Connu pour son livre *La Construction sociale de la réalité*, coécrit avec Peter L. Berger, il travaillait sur la sociologie de la connaissance, des religions, de la communication et la philosophie de la science.
[71] BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012 [1966], 340 pages.

Dès lors, constater les difficultés rencontrées par certains jeunes à l'école peut nous permettre d'entrevoir les conséquences, en termes de socialisation et donc d'intégration, que cela peut avoir pour eux. Les difficultés rencontrées sur le marché du travail sont du même acabit : sans possibilité de socialisation, il s'avère d'autant plus difficile de s'intégrer et de trouver une place dans la société.

1.3.2. « *Sacrifié sur le front économique* »[72]

« *Le jeune, première variable d'ajustement aux cycles économiques* »[73] dénonce Grégoire Tirot[74]. On peut, en effet, constater que les jeunes et les plus âgés sont les premières victimes de la crise de 2008. Ainsi, si en mars 2016, « *4,287 millions jeunes Européens (hors étudiants) n'avaient pas d'emploi en Europe. […* et, en France*], près d'un moins de 25 ans sur quatre (24 %) était sans emploi.* »[75].

D'abord, les jeunes éprouvent des difficultés à trouver un emploi, notamment parce qu'ils subissent une discrimination à l'embauche. Grégoire Tirot déclare que « *dans notre inconscient collectif, cette idée est désormais bien ancrée :* ***être jeune*** *pour être employé est un* ***handicap*** »[76]. Aussi, les jeunes doivent souvent se contenter de bas salaires, temps partiels et autres emplois instables. Depuis quelques années, on assiste à une multiplication des contrats précaires et des dispositifs d'aide à l'emploi[77] et les CDD voient leur durée moyenne se réduire. Enfin, « *il faut attendre en moyenne 28 ans, pour obtenir un CDI et, de toute façon, seuls 15 % des jeunes Français y parviendront* »[78]. En parallèle, des propositions intermédiaires se développent, stages de longue durée, volontariats, services civiques volontaires etc., tous sont des dispositifs qui les maintiennent dans des situations précaires puisque les indemnités reçues équivalent au RSA socle. Grégoire Tirot parle ainsi d'« *un marché de la « servitude volontaire »* »[79]. Car, certaines missions sont en réalité des emplois déguisés que les jeunes acceptent faute de mieux et parce qu'ils ont besoin de « remplir leur assiette ».

Ensuite, les jeunes sont victimes du phénomène de déclassement. Les diplômés, ne trouvant pas de travail correspondant à leurs compétences, se rabattent sur des emplois demandant des qualifications inférieures. Ainsi, « *des diplômés à bac+ 4, bac + 5, se retrouvent vendeurs, secrétaires, télémarketeurs.*

[72] FIZE M., *op. cit.*, p. 40.
[73] TIROT G., *France anti-jeune, comment la société française exploite sa jeunesse,* Ed Max Milo, Paris, 2008, p.58.
[74] Grégoire Tirot (1977-), diplômé de Sciences Po Paris et titulaire d'un mastère en histoire, il travaille au ministère des Finances, après avoir été attaché parlementaire à l'Assemblée Nationale auprès d'un ancien ministre (2 ans).
[75] *Cf.* http://www.touteleurope.eu/actualite/le-taux-de-chomage-des-jeunes-mars-2016.html
[76] TIROT G., *op. cit.*, p.38.
[77] *Cf.* Tableau en Annexe n°10
[78] FIZE M., *op. cit.*, p. 42.
[79] TIROT G., *op. cit.*, p.45

Les jeunes se sentent dupés, sous-estimés. Problème : même dévalorisés, les diplômes restent indispensables »[80].

Cette situation sur le marché du travail a des conséquences importantes sur la vie quotidienne. Alors que « *près d'1/4 des jeunes français vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté* »[81], les autres, même s'ils sont dans une situation moins difficile, ont du mal à trouver leur place ou obtenir un statut « satisfaisant ». Le travail, une instance de socialisation, joue un rôle important dans l'intégration des individus. Devant se contenter d'une majorité d'emplois précaires ou à faibles qualifications, les jeunes oscillent souvent entre période d'emploi et de chômage. Ainsi peinent-ils à trouver leur place dans la société actuelle et c'est pourquoi Jacques Attali[82] déclare que *« le chômage des jeunes, scandale absolu, constitue la preuve de la faillite d'un modèle social »*[83].

Dans cette situation d'insécurité sociale, Driss Guerraoui[84] et Noureddine Affaya[85] notent que de plus en plus de jeunes sont victimes de marginalisation ou d'exclusion[86] mais pour Robert Castel[87], il faudrait plutôt parler de « désaffiliation ». Ce processus rassemble à la fois une rupture d'appartenance et d'échec à créer des liens[88]. Selon lui, le travail et les proches (familles et amis) sont les deux piliers de l'affiliation sociale d'un être humain : si l'un rompt, la personne entre dans un processus de désaffiliation mais ne se retrouve pas forcément exclue. Aussi, une personne licenciée, se retrouvant au chômage, n'est pas forcément marginalisée. Cela dépendra de l'importance et de la présence de sa famille et de son entourage. Les jeunes, dans leur processus d'indépendance, tentent souvent de s'éloigner de leur famille et peuvent ainsi, plus ou moins, se mettre dans une situation d'isolement social. Cela est renforcé par la situation actuelle du marché du travail qui les oblige souvent à s'éloigner des êtres qui leur sont chers pour prendre un emploi, quand ils en trouvent un. Ainsi est-il délicat pour les jeunes aujourd'hui d'obtenir un statut, de le conserver et de trouver leur place.

---

[80] FAUCONNIER P. & DE LINARES J., « Les Six Plaies de l'emploi des jeunes », *Le Nouvel Observateur,* 2/02/2006.
[81] FIZE M., *op. cit.*, p. 43
[82] Jacques Attali (1943-), économiste, écrivain et haut fonctionnaire français (conseiller spécial de François Mitterrand : 1981-1991), il est fondateur et premier président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il a présidé en 2008 la Commission pour la libération de la croissance française. Egalement éditorialiste de L'Express, il dirige aujourd'hui le groupe Positive Planet et le groupe Attali & Associés.
[83] *300 décisions pour changer la France*, 2008, p.15 cité dans FIZE M., *op. cit.*, p. 40
[84] Driss Guerraoui, professeur de sciences économiques à l'Université Mohammed V Agdal-Rabat, spécialiste des questions sociales, il a été conseillé du premier ministre jusqu'en 2011. Actuellement Secrétaire général du Conseil Economique, Social et Environnemental, il est membre du Conseil d'administration du Conseil International d'Action Sociale et Président de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord).
[85] Noureddine Affaya (1956-), diplômé en Sciences de l'éducation, il est professeur de philosophie moderne à l'Université Mohammed V Agdal-Rabat. Président de l'ARCI (Association de Recherches en Communication Interculturelle), il a été détaché auprès du Conseil National de la Culture Arabe (1985-1990).
[86] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p.33
[87] Robert Castel (1933-2013), sociologue français, diplômé de philosophie, il s'est spécialisé en sociologie du travail et travaillait notamment sur des thèmes relatifs à l'exclusion sociale. Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), il a dirigé le Centre d'étude des mouvements sociaux (EHESS-CNRS).
[88] CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale,* Ed. Gallimard, Col. Folio/Essais, Paris, 2012 [1995], 813 pages.

1.3.3. La jeunesse, entre fascination et inquiétude.

Cette situation délicate vis-à-vis de la socialisation et de l'affiliation des jeunes est renforcée par l'image ambivalente de ces derniers dans la société. La société civile actuelle oscille entre fascination et inquiétude envers la jeunesse. Comme nous l'avons vu précédemment (1.2.1), le monde des adultes est traversé par l'envie de rester jeune le plus longtemps possible. La jeunesse est jalousée pour son essence même, c'est-à-dire, son dynamisme, sa créativité et son énergie. Michel Fize soutient qu'à cause de ce sentiment, les adultes accentuent les aspects négatifs des caractères qu'ils envient[89]. Les journaux, la télévision, internet et les autres médias véhiculent une image plutôt négative de la jeunesse française et les adjectifs disqualifiants utilisés ne manquent pas : « jeunes chômeurs », « jeunes casseurs », « jeunes des banlieues », « jeunes à problème »... La liste est encore longue, et c'est pourquoi G. Tirot affirme :

> *« Il ne fait pas bon être jeune en France en ce début de XXI^{ème} siècle. On ne peut pas dire que le fait d'être jeune soit mis en valeur, tant dans les médias qu'au regard de la place minime et de la considération très limitée que la société lui accorde »*[90].

Selon lui, l'explication de cette image négative est à chercher dans le renversement du rapport de force entre jeunes et adultes. Aujourd'hui, notamment à cause de la chute de la natalité après le baby-boom des années 1950, il y a proportionnellement moins de jeunes qu'il n'y en avait. Ce changement serait « *l'une des clefs pour comprendre pourquoi l'image de la jeunesse en France est devenue un repoussoir, un terrain déserté par les représentations positives* »[91].

Cette mauvaise image n'aide pas les jeunes à trouver leur place, bien au contraire. Eux aussi ont souvent une représentation sombre d'eux même et peuvent développer un sentiment d'infériorité. Selon Grégoire Tirot, ils ont intériorisé l'image que les médias et la société adulte leur attribuent, tant et si bien qu'ils arrivent à se dénigrer, voire à désirer vieillir pour être enfin considéré comme « crédible » ou « vraiment adulte ». Il va jusqu'à dire qu'« *être jeune est un état physiologique qui est devenue une* ***pathologie sociale*** »[92]. Cette vision se répercute également sur le plan individuel et nombreux sont ceux qui développent un sentiment d'inutilité et perdent le sens de leur existence. Ainsi, Chantal Nicole-Drancourt[93] et Laurence Roulleau-Berger[94] déclarent :

---

[89] FIZE M., *op. cit.*, 143 pages.
[90] TIROT G., *op. cit.*, p.129.
[91] *Ibid.*, p.130.
[92] *Ibid.*, p.139.
[93] Chantal Nicole-Drancourt, sociologue, directrice de recherche au CNRS, elle travaille au sein du Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (Lise) du Cnam à Paris. Elle traita de la construction sociale des parcours de vie, des modes d'entrée dans la vie adulte et de l'usage des dispositifs publics d'aide à l'insertion.
[94] Laurence Roulleau-Berger, sociologue, directeur de recherches au CNRS, à l'Institut d'Asie Orientale, ENS Lyon, elle a travaillé notamment sur le travail et l'emploi des jeunes, les espaces intermédiaires, les nouvelles migrations. Depuis 2001, elle travaille en Chine sur les migrations internes et l'emploi.

> *« Les jeunes sont particulièrement exposés à ce risque de ne pouvoir accéder à « soi-même ». […]L'individu sans statut, sans cesse confronté au risque du mépris social, perd très vite l'estime de lui-même, dénie l'idée même d'appropriation de soi, ce sentiment de confiance nécessaire aux prestations qu'on assure et au développement de ses propres capacités pourvues de « valeurs » aux yeux des autres membres de la société »*[95].

D'après Grégoire Tirot, cette situation pourrait changer si les jeunes se levaient et s'opposaient ensemble aux générations qui les « oppressent ». Cependant, si, comme nous l'avons vu (1.1.3.), la jeunesse a une certaine consistance sociale en tant que génération, pour autant, cela ne signifie pas qu'elle ait une conscience de classe au sens « bourdieusien ». En effet, « *tout, dans le discours actuel sur la jeunesse, tend à fragmenter et à différencier les jeunes suivant le type de problèmes qu'ils posent à la société »*[96]. Souvent opposés entre eux, ils subissent la conjoncture économique qui les pousse plutôt à entrer en concurrence dans l'espoir d'obtenir un emploi. Ils n'ont généralement pas conscience de leurs points communs et n'arrivent donc pas vraiment à se retrouver autour des mêmes buts. Ainsi, Grégoire Tirot dans *France Anti-Jeune,* soutient que la jeunesse actuelle ne forme qu'une *« génération potentielle »*[97].

Pour conclure ce premier chapitre, nous pourrions reprendre Edwige Avice[98], ministre de la Jeunesse et des Sports, qui en 1981-1982, déclarait :

> *« Il me semble qu'au-delà de leur diversité, les jeunes sont presque tous, sinon tous, confrontés à un problème culturel profond. Ils veulent être reconnus par les autres, se reconnaître dans une société et participer à l'élaboration de l'avenir »*[99].

Hétérogène mais semblable, la jeunesse est ballotée au gré des circonstances économiques mais également maltraitée par la société française. Elle a tâtonné avant d'être reconnue comme une catégorie sociale et est aujourd'hui l'objet de nombreuses politiques publiques. Ces dernières ont non seulement agi sur la population et son entourage, mais ont également façonné l'image des jeunes dans la société.

---

[95] NICOLE-DRANCOURT C. & ROULLEAU-BERGER L, *L'insertion des jeunes en France,* Que sais-je ?, n°2977, PUF, 2002 [1995], p. 113.
[96] TIROT G., *op. cit.,* pp.132-133.
[97] TIROT G., *op. cit.*, p.133.
[98] Edwige Avice (1945-), femme politique française, membre du parti socialiste et du Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES), elle fut d'abord député avant d'être nommée Ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports auprès du Ministre du Temps Libre (3 ans). Elle travailla aussi pour le Ministre de la Défense et des Affaires étrangères.
[99] Cité dans FIZE M., *op. cit.*, p. 26.

Chapitre II. Les politiques de jeunesse : entre autonomie, insertion et citoyenneté

Si de nombreuses politiques publiques sont tournées vers la jeunesse, ce n'est pas le fruit du hasard mais plutôt la conséquence d'une évolution historique de cette problématique. Après avoir reconnu son rôle vis-à-vis des jeunes, l'Etat a pris le relais des initiatives privées et entrepris de répondre aux besoins de ce groupe (2.1.). Les politiques et les actions menées oscillent entre trois grands axes que sont : l'accès à l'autonomie, l'insertion et la citoyenneté (2.2). Cependant, malgré une bonne volonté affichée et de nombreux progrès sur le plan juridique, les politiques publiques peinent à mettre en place des mécanismes efficaces pour répondre aux objectifs. Ainsi, la réalité sur le terrain laisse encore à désirer.

2.1. Les politiques de jeunesse d'hier à aujourd'hui.

D'après Driss Guerraoui et Noureddine Affay, la jeunesse « se construit selon un mode conforme aux changements profonds de structuration du lien social, de reproduction des sociétés, de rapports entre les individus et les institutions, et de définition des valeurs »[100]. Aussi, la jeunesse a-t-elle évolué relativement aux changements des types d'encadrement qu'elle a connu ou des politiques qui ont pu être mises en place à son encontre ? Vue tour à tour comme ressource (2.1.1), population à contrôler (2.1.2.), victime (2.1.3.) ou danger (2.1.4), elle a fait l'objet de nombreuses politiques depuis le XIX^{ème} siècle.

2.1.1. La jeunesse comme ressource, les tâtonnements d'actions en direction des jeunes.

C'est au cours du XIX^{ème} siècle que la notion de jeunesse prend progressivement forme, et commence à se manifester de manière politique. La bourgeoisie s'inquiète de ce mouvement juvénile, ouvrier principalement, et de sa perte de « moral ». Les classes dominantes prennent conscience de cette tranche de population et c'est alors qu'apparaît l'idée de devoir à son encontre. Les premières actions se mettent en place, et, d'après Olivier Galland, on peut y voir « *les prémices à une reconnaissance de l'utilité et du rôle social des mouvements de jeunesse* »[101]. Dans cette genèse d'actions en direction de la jeunesse, nous pouvons remarquer trois types d'acteurs qui se partagent les domaines d'intervention.

[100] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 17.
[101] GALLAND O., *Sociologie… op. cit.,* p. 30.

D'abord, afin de « contrôler » cette tranche de la population, l'Eglise et les « catholiques sociaux », mettent en place des actions et des structures d'encadrement de la jeunesse ouvrière. En 1866, apparait l'Association Catholique de la Jeunesse Française (A.C.J.F.). En 1926, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.) est fondée et elle encouragera la démultiplication des mouvements jeunesses pendant l'entre-deux-guerres en créant des branches spécifiques[102]. Si la J.O.C. vise une « formation intégrale » des jeunes en agissant sur le travail, la religion, la morale, l'intellect et le social, la plupart des mouvements d'origine religieuse opèrent surtout sur des questions sociales en visant à « *préserver* [la jeunesse] *de la corruption morale et de l'incrédulité »* et *« aider à surmonter les difficultés matérielles auxquelles elle se heurtait* »[103]. Selon Olivier Galland, ils ont principalement recours au système de patronage dans un premier temps en focalisant leurs actions autour du travail : tour de France des jeunes ouvriers catholiques, foyer ou hôtel de jeunes ouvrier, etc.

Ensuite, les Œuvres laïques se spécialisent sur des questions de morale et d'éducation. Les républicains mettent l'accent sur l'école, notamment d'après Olivier Galland grâce aux lois Ferry. Peu actives initialement, les Œuvres laïques prennent de l'ampleur dans l'entre-deux-guerres avec des actions autour des loisirs, du sport et de la culture[104]. Ces thématiques viendront bientôt s'imposer notamment avec l'appui important du Front populaire et du sous-secrétariat aux Loisirs et aux Sports confié à Léo Lagrange[105].

Enfin, pour Patricia Loncle[106], les Municipalités ont aussi joué un rôle en matière d'hygiène et de santé avec l'aide des Bureaux d'hygiène publique[107]. Grâce à leur connaissance du territoire et de la population, les communes ont pu « *développ[er] des logiques d'intervention adaptées* […] *et ce dans une acception parfois complètement transversale, à partir des bureaux de bienfaisance par exemple* »[108].

A cette époque, les catholiques sont prépondérants sur la question jeune alors que l'état commence à s'y intéresser. Ce dernier reste assez discret en se contentant principalement de légiférer sur l'éducation, le service militaire et de soutenir certaines activités. Dans ce contexte de tensions nationales comme internationales, l'idée prédominante des actions envers la jeunesse est la création de « *citoyens*

[102] Fondation de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF) en 1928, de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) en 1929, de la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC) en 1930, etc.
[103] DUROSELLE J-B., *Les débuts du catholicisme social,* PUF, Paris, 1951. Cité dans GALLAND O., *Sociologie… op. cit.,* p. 83.
[104] Création de l'Union Fédérale des Œuvres Laïques d'Education Physique en 1928 et de l'Union Fédérale des Œuvres Laïques d'Education Artistique en 1933.
[105] Léo Lagrange (1900-1940) avocat socialiste français, sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs sous le Front populaire (1936-1938).
[106] Patricia Loncle, enseignante-chercheure en sociologie à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de Rennes, membre du Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe (CRAPE).
[107] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.18.
[108] LONCLE P., « Évolutions des politiques locales de jeunesse », *Agora débats/jeunesses* 2007/1 (N° 43), p.12-28.

utiles »[109]. La jeunesse est alors perçue comme une ressource pour défendre la patrie et aider à la construction d'une nation républicaine qui peine à s'ancrer dans le système politique français.

2.1.2. La jeunesse, une affaire d'état.

Sous le régime de Vichy, la jeunesse passe au premier plan des politiques publiques. Selon Olivier Galland, elle « *devient une préoccupation majeure de l'Etat qui définit une politique spécifique à son égard, dont les traces ne s'effaceront pas totalement à la Libération* »[110]. Ainsi, grâce au Secrétariat Général de la Jeunesse créé en 1940, des centres professionnels, des maisons de la jeunesse mais surtout des chantiers de jeunesse sont mis en place. Vichy tente de contrôler toutes ces institutions des formations générales menées dans celles-ci[111]. En réaction à ce régime qui souhaite en réalité contrôler tous les aspects de vie d'un jeune, on voit rapidement des mouvements refuser cette ingérence et entrer en résistance. A partir de 1943, des mouvements de l'A.C.J.F. refusent le S.T.O.[112] et l'Eglise prend position avec la devise « *pour une jeunesse unie, oui ; pour une jeunesse unique, non* »[113]. Ainsi une petite vingtaine de mouvements libres voient le jour.

Même après l'armistice, les acquis du régime de Vichy en matière de jeunesse ne sont pas totalement oubliés. L'Etat républicain va alors se saisir pleinement de la question jeunesse qui va prendre une place crescendo dans les politiques publiques étatiques et ce jusqu'aux mouvements de décentralisation de 1982.

Dans les années 1960, alors que les Œuvres et des mouvements jeunesses commencent à perdre de leur importance et deviennent de simples « *prestataires de service* »[114], on voit progressivement s'effectuer un changement dans la perception de la jeunesse.

> *« Les jeunes ne représentent plus l'avenir idéalisé de la société, ils représentent au contraire le ferment potentiel de désagrégation sociale ; il va donc moins s'agir dorénavant de promouvoir leurs qualités supposées que de tenter de corriger […] les manifestations et les causes de cette inadaptation sociale »*[115].

[109] GALLAND O., *Sociologie…op. cit.,* p. 22.
[110] *Ibid.*, p. 86.
[111] *Ibidem*.
[112] Service de Travail Obligatoire, mis en place en France pendant l'occupation de l'Allemagne Nazie.
[113] Cité dans GALLAND O., *Sociologie… op. cit.,* p. 87.
[114] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.21.
[115] GALLAND O., *Sociologie… op. cit.,* p. 88.

Les politiques sont alors imaginées en réponse à cette idée de cassure sociale et de dissolution des liens sociaux. Les grands axes d'orientation sont les loisirs et l'éducation avec la mise en place des Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) et des foyers.

Enfin, la crise économique du milieu des années soixante-dix, avec la montée du chômage, pousse les politiques à changer leurs angles d'approches et à se tourner vers la formation. Raymond Barre[116] pose les premières pierres en 1977 avec le premier pacte pour l'emploi des jeunes visant l'insertion sociale et professionnelle. On passe ainsi d'une vision de jeunesse à organiser pour la contrôler ou la corriger à une représentation de la jeunesse comme victime et donc à protéger.

2.1.3. La jeunesse, victime à protéger ?

Avec l'arrivée de la décentralisation en 1982, les politiques de jeunesse vont être bouleversées. Les collectivités locales prennent, à partir de ce moment-là, une place influente voire prédominante. Comme le décrit Patricia Loncle, cette période « *est empreinte par les procédures de décentralisation, par l'avènement des politiques de la ville : les mots d'ordre sont le territoire, la transversalité et le partenariat* »[117]. Ainsi, l'Etat mène encore des actions nationales mais son rôle évolue et il prend maintenant une place « *d'animateur* »[118]. Législateur et coordinateur des actions sur le territoire, il laisse la grande majorité de la mise en place aux structures décentralisées.

Municipalités et collectivités territoriales sont donc les principales actrices des dispositifs en direction de la jeunesse. Patricia Loncle constate que ces dernières se fondent d'ailleurs dans toutes sortes de politiques publiques : politique de la ville, zone d'éducation prioritaire, politiques d'emploi avec les Missions Locales Jeunes (M.L.J.) etc., mais portent rarement le nom de « *politiques de jeunesse* » [119]. Enfin, les associations s'engouffrent dans le petit vide laissé par le retrait de l'Etat sur cette question et deviennent très actives.

Durant cette période, les actions oscillent entre deux visions : celle des jeunes « victimes » de la crise économique qu'il est nécessaire de protéger au mieux, et celle des jeunes « menaces » pour le bon fonctionnement de la société. Considérés comme violents, ils doivent être insérés ou du moins contrôlés.

[116] Raymond Barre, économiste et homme politique français. Il fut premier ministre de la France de 1976 à 1981.
[117] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.21.
[118] DONZELOT J. & ESTEBE P., *L'Etat animateur, essai sur la politique de la ville*, Ed. Esprit, Paris, 1994, 238 pages.
[119] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, 241 pages.

2.1.4. Aujourd'hui, l'urgence de la question jeunesse ?

Depuis 1995, la jeunesse est au cœur des débats et chaque nouvelle élection apporte son lot de réformes à destination des jeunes. On assiste néanmoins à un progressif désengagement de l'Etat, notamment pour des raisons financières, à l'exception du domaine de la santé. Il laisse ainsi la place à d'autres acteurs. Patricia Loncle soutient d'ailleurs que « *cette période se distingue également par une attention accrue de tous les échelons de décision pour les politiques de jeunesse* »[120].

Ainsi, Driss Guerraoui et Noureddine Affaya évoquent l'apparition de la question au plan international avec la mise en place de nombreux forums mondiaux et régionaux sur ce thème[121]. Ils viennent accompagner le « *Programme d'action mondiale pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà* » adopté en 1995 par l'Assemblée Générale des Nations Unis[122].

L'Union Européenne s'est également saisie du sujet et développe une politique plutôt active avec le "Pacte européen de la jeunesse" proposé puis adopté par le Conseil européen en mars 2005, le programme européen Jeunesse en action (2007-2013), ou des dispositifs tels que le service volontaire européen ou Erasmus+.

Enfin, à une échelle plus restreinte, les régions et agglomérations ont aussi mis en place des mesures. La région Rhône-Alpes a conçu la carte M'RA pour encourager et faciliter l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. La carte Illico liberté jeune permet également d'obtenir d'importantes réductions pour tous les trajets effectués en T.E.R. dans la région. Le conseil régional a mis en place pour la rentrée 2016 une bourse pour les bacheliers ayant obtenus la mention très bien. Selon Patricia Loncle, force de propositions, les conseils régionaux et les agglomérations peuvent aussi jouer un rôle de coordination auprès des partenaires jeunesse du territoire[123]. Cette fonction tend d'ailleurs à s'amplifier par l'augmentation du système d'appel à projets auquel les associations doivent se plier. Souvent pluridisciplinaires, ces projets touchent des domaines transversaux et poussent ainsi à la co-construction.

Aujourd'hui, toujours d'après Patricia Loncle, les politiques de jeunesse sont orientées autour de trois grandes thématiques que sont : la lutte contre la délinquance, la santé et la participation[124]. Pour cette dernière, on assiste à une floraison de structures telles que les conseils municipaux ou départementaux dédiés à la jeunesse. Dans un même mouvement, une grande partie des appels à projets comportent

[120] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.22.
[121] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 21.
[122] *United Nations, World Youth Report: Young people today, and in 2015, Department of Economic and Social Affairs,* New York, October 2006.
[123] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, 2012.
[124] LONCLE P., *Politiques de jeunesse : les enjeux majeurs de l'intégration,* Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010, *passim*.

aujourd'hui un volet « participation » inscrivant ainsi l'importance de cette dernière dans la démarche que doivent mettre en place les associations.

Une majorité des politiques actuelles se basent sur l'image d'une jeunesse déviante voire menaçante. Ainsi, Patricia Loncle déclare :

> *« Les perceptions de la jeunesse véhiculées par les politiques publiques sont sans appel : il faut les intégrer professionnellement, leur demander de s'engager dans des projets et de tenir leur engagement par la signature de contrats ; il faut combattre leur comportements délinquants, les surveiller, leur inculquer les normes sociales dominantes […] ; il faut également combattre leurs comportements à risque et les obliger à adopter des règles d'hygiène et de conduite qui feront d'eux des citoyens en bonne santé »*[125].

2.2. Le triptyque inhérent aux politiques de jeunesse.

Si les politiques de jeunesse ont évolué au fil du temps, une majorité d'entre elles se meuvent autour d'un triptyque de notions que sont l'autonomie (2.2.1.), l'insertion (2.2.2) et la citoyenneté (2.2.3.)[126]. Chacune symbolise une approche spécifique du « problème jeune » et elles peuvent également être combinées dans certains dispositifs.

2.2.1. L'autonomie.

D'après Cécile Van de Velde, l'autonomie est un concept qui semble faire consensus, cependant il regroupe en réalité des facettes assez diverses[127].

Martin Hirsh explique dans son Livre vert (2009)[128] que, l'autonomie des jeunes représente « *leur capacité à pouvoir assumer intellectuellement et financièrement leur propre existence tout en contribuant à la dynamique de la société* »[129]. En réalité, l'obtention de l'autonomie est un des enjeux majeurs qui traversent la période de la jeunesse, l'acquérir est alors synonyme d'entrée dans la vie adulte. Cette notion est d'une grande importance pour le jeune. Cécile Van de Velde déclare que « *d'avantage que les seules conditions matérielles d'indépendance, c'est bien la possibilité d'orienter son propre*

[125] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.25.
[126] *Ibid.*, p.10.
[127] *Ibid.*, p.53.
[128] Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *Livre vert*, juillet 2009, 213 pages.
[129] Cité dans BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.48.

destin, individuel et collectif, qui est ici en jeu »[130]. Elle fait immédiatement le parallèle avec les difficultés auxquelles sont actuellement confrontés les jeunes. Faute de conditions économiques propices, la jeunesse se retrouve coincée entre le marteau : l'« injonction à l'autonomie » de la société, et l'enclume : l'« *incapacité à s'y conformer* »[131]. De là, naît une frustration sociale importante entrainant un besoin d'intervention extérieure.

D'après Vincenzo Cicchelli[132], en politiques publiques, promouvoir l'autonomie des individus c'est principalement lutter contre l'infantilisation grandissante des sociétés contemporaines. Cependant, la Fondation Terra Nova considère aussi que :

> *« Elle renvoie aussi très souvent, de manière implicite mais constante, à une peur certaine des pouvoirs publics de la dépendance potentielle des jeunes individus à l'égard des politiques publiques et plus largement de l'Etat-providence »*[133].

Cette peur serait l'explication de la limitation d'accès à certains dispositifs tels que le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) pour lequel il faut soit attendre 26 ans, soit remplir les critères très restrictifs d'éligibilité[134].

Actuellement, les politiques publiques françaises à destination des « jeunes-adultes » sont plutôt « *familialiste et corporatiste* »[135] en comparaison à nos voisins nordiques ayant une action beaucoup plus universaliste. Selon Vincenzo Cicchelli, l'autonomie est une question récurrente puisque les législateurs tentent de « *défamiliariser* »[136] la prise en charge des jeunes, argumentant que les dispositifs mis en place n'atteignent pas forcément leur destinataire et surtout renforcent l'image de dépendance de l'individu. Ces politiques publiques peuvent prendre différentes formes mais sont généralement financières. Suivant la logique socio-démocrate, l'Etat apporte des aides généralisées telles que les aides aux logements[137] et les bourses C.R.O.U.S.[138]. Il suivrait également cette idée en adoptant la dotation d'autonomie proposée par Martin Hirsh dans son *Livre vert*[139]. En suivant l'idéal libéral, il facilite les prêts étudiants ou l'accès à l'emploi des jeunes notamment grâce aux différents contrats d'alternance. Enfin, les politiques publiques d'allocations familiales favorisent l'« *autonomie par autrui* »[140] en

[130] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.54.
[131] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.56.
[132] Vincenzo Cicchelli, maître de conférences en sociologie à l'Université Paris Descartes et membre du Gemass (Paris 4/CNRS). Il est secrétaire général de l'*European Sociological Association* et directeur de la collection *Youth in Globalising World.*
[133] Cité dans BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.49.
[134] 3600 heures de travail dans les trois dernières années.
[135] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.65.
[136] *Ibid.*, p.66.
[137] Aides Personnalisé au Logement (A.P.L.) ou Allocation de Logement Social (A.L.S.).
[138] Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) est notamment chargé d'attribuer des bourses sur critères sociaux, aidant les personnes issues de milieux modestes à effectuer des études.
[139] Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *Livre vert*, juillet 2009, 213 pages.
[140] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.59.

s'appuyant sur la solidarité intergénérationnelle ou la philosophie « multi-solidaire » selon André Masson[141]. Lorsqu'elles sont reliées à des offres de formations, ces politiques d'autonomie visent également l'insertion du jeune.

2.2.2. L'insertion.

En France, selon Cécile Van de Velde, nous subissons actuellement la « *tyrannie des diplômes* »[142]. Dans un marché du travail déjà difficile pour les jeunes, cette situation accentue la précarisation de ceux qui ont quitté tôt l'école. Cécile Van de Velde décrit le modèle français comme basé sur trois étapes : la formation avec peu ou pas d'emploi, le temps de l'insertion et le premier emploi. Abrupte selon l'O.C.D.E.[143] (2009), ce parcours linéaire amplifie le poids de l'orientation dans la vie des jeunes qui ont déjà l'impression de n'avoir pas le « droit à l'erreur ». La peur du déclassement et des difficultés à obtenir un statut poussent les individus à la compétition au sein même des écoles, et ce, de plus en plus jeunes. Ainsi, nombre d'entre eux souffrent de stress chronique.

Dans ce contexte, l'insertion est devenue le « *mot d'ordre, latent mais constant* »[144] des politiques publiques en direction de la jeunesse. Elle est évidement basée sur un référentiel du travail et tente donc de diminuer le chômage des jeunes. Cette vision dans les politiques de jeunesse est apparue en réponse à la crise économique des années 1970. D'après Florence Lefresne[145] « *depuis les stages Granet de 1975 ou le premier Plan Barre de 1976, c'est plus de quatre-vingts dispositifs qui ont été créés, se substituant ou s'ajoutant à ceux déjà en place* »[146].

Cette multiplication des dispositifs entraine un manque de clarté du modèle d'insertion français, renforcé par le fait que celui-ci est hybride, comme l'explique Cécile Van de Velde[147]. D'un côté, en suivant une logique libérale, certains dispositifs tentent de réduire le coût du travail afin d'encourager les entreprises à embaucher. Subventions ou des exonérations de charges sociales sont proposées. De l'autre, un effort est fait sur la formation des jeunes afin qu'ils acquièrent un diplôme reconnu. Cependant, la plupart des mesures essaient d'allier les deux pans, mélangeant réduction du coût du travail et formation gérée par l'entreprise. Tout comme l'apprentissage ou l'alternance, ces dispositifs permettent aux jeunes une immersion dans le monde du travail. Enfin, d'autres dispositifs se risquent à articuler l'insertion professionnelle et sociale. Les Missions Locales Jeunes, par exemple, travaillent sur l'accès à la santé,

[141] Cité dans BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.60.
[142] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 103.
[143] Organisation de coopération et de développement économique.
[144] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 102.
[145] Florence Lefresne, socio-économiste, chercheure associée à l'Institut de recherches économiques et sociales, elle enseigne à l'Université Paris V Descartes.
[146] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, pp. 107-108.
[147] VAN DE VELDE C., *op. cit.*, 2008.

à la culture ou aux sports. Par ailleurs, des dispositifs généralement pensés pour les personnes les plus en difficultés constituent des missions de travail d'utilité collective dans le secteur non-marchand. Ici, on vise l'insertion sociale en intégrant la notion de citoyenneté.

Dans tous les cas, ces politiques d'insertion sont souvent ciblées vers un public spécifique. On ne cherche pas à atteindre les jeunes en général mais les ressortissants de Zones d'Educations Prioritaires (Z.E.P.), avec le contrat d'autonomie de 2008 du plan espoir banlieue, ou les jeunes sans diplômes avec les contrats d'avenir par exemple.

2.2.3. La citoyenneté.

Valérie Becquet[148] écrit : « *les comportements citoyens des jeunes font parler* »[149]. Ils sont vus tantôt comme positifs, tantôt comme négatifs, et même des sondages effectués dans un laps de temps très court ne permettent pas d'être fixé sur le regard de la société envers la jeunesse, tant leurs résultats divergent voire s'opposent. Ainsi, la sociologue conclue qu'« *il y a derrière ces chiffres l'expression d'une difficulté à saisir les valeurs et les inscriptions sociales et civiques des jeunes* »[150].

D'après Anne Muxel[151], si la citoyenneté des jeunes interroge c'est notamment parce que, derrière elle, se cache la question hautement symbolique de la place de la jeunesse dans notre société[152]. Cela s'avère d'autant plus important qu'il en va de la survie de la nation : élever les citoyens de demain, leur transmettre les valeurs de la république démocratique, autant de défis à relever pour parvenir à faire du peuple français une nation.

Valérie Becquet indique que la citoyenneté des jeunes est aujourd'hui perçue de trois manières différentes. Défaillante, et Pascal Perrineau[153] parle de « *Crise de la démocratie* » (2003), puisque les jeunes délaissent les méthodes classiques de contribution à la vie publique[154]. Nécessaire puisqu'elle favorise la cohésion nationale et le sentiment d'appartenance. Enfin, il semblerait qu'elle soit désirée par un certain nombre de jeunes qui ne trouvent pas forcément d'espaces pour l'exprimer. Si la faute d'un « manque d'engagement citoyen » est souvent rejetée sur les jeunes, Martin Hirsch soutient qu'ils

[148] Valérie Becquet, maître de conférences en sociologie à l'université de Cergy-Pontoise et membre d'EMA (Ecole, Mutations, Apprentissages).
[149] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 160.
[150] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 162.
[151] Anne Muxel, directrice de recherche en sciences politiques au CNRS (CEVIPOF/Sciences Po).
[152] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 188.
[153] Pascal Perrineau, politologue français et spécialiste de sociologie électorale. Il a été le directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris (CEVIPOF) entre 1994 et 2013. Il est professeur des Universités à Sciences Po Paris.
[154] Abstention en hausse, déclin du syndicalisme, participation inégale à la vie associative, etc.
Cf. Livre blanc, un nouvel élan pour la jeunesse, Commission européenne, 2001.

« *peinent à se saisir des armes de la citoyenneté* »[155]. Ainsi, la Commission européenne assure que la faute est partagée et qu' :

> *« Il incombe aux autorités publiques de combler le fossé existant entre la volonté d'expression des jeunes et les modalités et structures offertes à cet effet par nos sociétés, sous peine d'alimenter un déficit citoyen, voire d'encourager la contestation »*[156].

Et, comme le rappelle Valérie Becquet, la citoyenneté a pendant longtemps été inculquée aux jeunes par deux structures que sont l'école, avec son éducation civique et moral, et la conscription et son service rendu à la nation[157]. Cependant, depuis l'abolition de l'un et le déclin de l'autre, la transmission des valeurs civiques et républicaines devient plus compliquée. Dès lors, on assiste à une multiplication des dispositifs dits « de citoyenneté » qui ne sont d'ailleurs plus gérés de manière nationale. Tout comme les autres politiques de jeunesse, celles de citoyenneté sont maintenant territorialisées et développées par de nombreux acteurs tels que associations, mouvements de jeunesses et d'éducations populaires qui jouent un rôle important selon P. Lascoumes et P. Le Galès[158].

D'après Valérie Becquet, ces politiques jeunesses peuvent prendre plusieurs formes. D'abord, elles peuvent agir sur le plan juridique, autour des droits et des devoirs des jeunes. L'éducation à la citoyenneté effectuée à l'école[159] en est un exemple, tout comme la proposition de baisser l'âge du droit de vote à 16 ans pour les municipales (Rapport Balladur – 1994). Ensuite, les politiques de citoyenneté peuvent se concentrer sur la participation aux décisions. C'est notamment le but des structures imitant celles des adultes, ou intégrant les jeunes dans leur fonctionnement. Ainsi fleurissent les conseils municipaux et départementaux jeunes, tout comme les délégués de classes élus représentent les élèves dans différentes instances[160]. Enfin, ces politiques peuvent encourager les jeunes à l'action citoyenne grâce notamment à la reconnaissance du bénévolat dans le parcours éducation[161], ou à la participation aux financements d'initiatives jeunes[162].

---

[155] Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livre vert*, juillet 2009.
[156] *Livre blanc, un nouvel élan pour la jeunesse,* Commission européenne, 2001.
[157] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 165.
[158] Cité dans BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 165 .
[159] Instruction civique et moral (Jules Ferry – 1882) et aujourd'hui l'Education Civique au collège et l'Education Civique Juridique et Sociale au lycée.
[160] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 180.
[161] Points facultatifs à la faculté, inscription dans le dossier scolaires, etc.
[162] Par exemple, les bourses jeunes attribuées par certaines communes de l'agglomération chambérienne.

2.3. L'échec des politiques de jeunesse ?

Bien que les politiques de jeunesse soient aujourd'hui une part importante dans les politiques publiques, elles peinent toujours à atteindre leurs objectifs. Les dispositifs proposés sont d'ailleurs souvent critiqués car ils peuvent générer un mouvement opposé à celui espéré par les politiques (2.3.1). C'est pourquoi, Christophe Moreau[163], dans *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, nous invite à repenser les politiques et à les refonder pour favoriser l'affiliation sociale (2.3.2.).

2.3.1. Les politiques de jeunesse dans un mouvement paradoxal.

Il existe aujourd'hui un enchevêtrement de structures et dispositifs jeunesses aboutissant à un système qui manque de lisibilité. Les jeunes font souvent face à une « *nébuleuse de proposition* »[164] et savent rarement dans quels dispositifs ils s'inscrivent, d'autant plus que les actions proposées sont souvent ciblées et territorialisées, d'où une inégalité entre les territoires[165].

Par ailleurs, les dispositifs existants peinent à atteindre le public visé bénéficiant souvent à ceux qui sont le moins en difficulté. Ainsi, d'après Cécile Van de Velde, les aides au logement[166] sont plutôt utiles aux classes moyennes pour compléter le payement d'un loyer. A cela vient s'ajouter les réductions budgétaires qui se répercutent sur les bénéficiaires[167]. Florence Lesfresne relève un objectif de chiffre dans la plupart des dispositifs, et ce, au dépend de la qualité du service aux personnes accueillies[168]. Léa Lima finit le tableau en notant que les critères d'attributions éloignent généralement ceux qui en auraient le plus besoin. En conséquence, ne pouvant satisfaire tous les demandeurs, la M.L.J. va favoriser ceux qui seront « les plus à même » de réussir, mettant de côté les jeunes-adultes qui auraient en réalité le plus besoin de ces aides.

Enfin, les politiques publiques jeunesses favorisent le développement d'une vision plutôt négative des jeunes. D'après Patricia Loncle, la logique contractuelle des dispositifs tend à normaliser l'autonomie et la responsabilité individuelle. Cependant, selon Christophe Moreau :

[163] Christophe Moreau, sociologue à JEUDIVI (JEUnesse – DEVeloppement – Intelligents, activité de recherche développement en sciences humaines et sociales) et chercheur associé au LARES / Université Rennes 2.
[164] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 174.
[165] LONCLE P., « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunesses,* 2013/2 (N° 64), p. 14.
[166] ALS : Allocation de Logement Social, APL : Aides personnalisé au logement.
[167] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.28.
[168] *Ibid.*, p.116.

« Elle implique une hyper responsabilisation individuelle, et valorise l'idée que l'on pourrait se socialiser de façon atomisée, chacun pour soi, et être individuellement responsable de ses choix et donc de sa trajectoire, de réussite ou d'échec… »[169].

Aussi, l'individualisation des problèmes poussent à faire croire que la faute est en réalité celle du jeune et non de la société. Il y a alors un risque d'affaiblissement des capacités relationnelles et de la solidarité intergénérationnelle avec un repli systématique dans la sphère privée. Ainsi, Patricia Loncle déclare qu'« *il y a **des** politiques de jeunesse et **des** populations cibles mais surtout un mouvement de fond dépréciateur* »[170].

En plus des critiques généralistes, chacun des pans du triptyque des politiques de jeunesse rencontre ses propres limites.

Si les politiques d'insertion tentent de favoriser l'emploi des jeunes, elles ont un revers car, selon Florence Lefresne, « *la politique de l'emploi a joué un rôle essentiel dans la banalisation du recours au travail temporaire et au temps partiel* »[171]. Cela accentue le phénomène du déclassement puisque la grande majorité des emplois créés aujourd'hui sont précaires, peu rémunérés ou peu qualifiés : « *l'emploi temporaire* […] *constitue aujourd'hui la principale voie d'accès au marché du travail (Paraire, 2011)* »[172]. Ainsi, selon Florence Lefresne, 50 % des bénéficiaires du contrat CUI-CIE[173] sont des Jeunes-Adultes. D'autre part, « *la politique de l'emploi participe de ce point de vue à la profonde déstabilisation de la norme d'emploi (IRES, 2009 ; Supirot, 2010)* »[174]. Enfin, les dispositifs d'exonération des charges patronales contribuent à l'oubli du sens du financement patronal de la sécurité sociale.

Tout comme pour l'autonomie, il s'avère difficile d'imposer une citoyenneté et les dispositifs peinent à prendre en compte les aspirations des jeunes. Il est à noter que les politiques de jeunesse visent principalement à renforcer la citoyenneté médiate dont parle Nicolas Pinet[175], c'est-à-dire « *passant par la médiation de la sphère politique institutionnalisée* » [176], alors même que les jeunes seraient plus tournés vers celle immédiate, puisqu'ils connaissent un désenchantement vis-à-vis des institutions politiques. Ainsi les jeunes se tourneraient plutôt vers une citoyenneté « éthique » effectuée sans lien

[169] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.85.
[170] *Ibid.*, p.26.
[171] *Ibid.,* p. 115.
[172] *Ibid.*, p. 108.
[173] Contrat Unique d'insertion, Contrat d'Initiative Emploi.
[174] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 108.
[175] Nicolas Pinet, docteur en sociologie, est ATER à l'université de Paris Nord et chercheur associé au Centre de sociologie des pratiques et des représentations politiques (CSPRP) de l'université Paris Diderot.
[176] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 206.

direct avec des instances politiques ou gouvernementales, partant du principe qu'en agissant « *de manière consciente et responsable et cela changera (un peu) le monde* »[177].

> *« La citoyenneté éthique se fonde sur l'idée qu'une transformation de soi et autour de soi – par l'entraide, les petits gestes du quotidien… – peut avoir un effet sur la société dans son ensemble »*[178].

En suivant une logique qui semble individualiste à première vue, on passe rapidement au collectif. C'est également le cas pour la citoyenneté « spécifique » qui consiste à croire qu'on peut contribuer à changer la société à partir de notre lieu de travail.

Les politiques de jeunesse basées sur l'intégration, l'autonomie et la citoyenneté semblent donc montrer leurs limites. Elles peinent à atteindre le public qu'elles visent, ou produisent des effets secondaires conséquents. Peut-être faut-il repenser les notions même sur lesquelles elles sont basées ?

2.3.2. Plaidoyer pour l'affiliation sociale.

D'après Christophe Moreau, « *le concept d'intégration n'est plus approprié aujourd'hui* »[179]. Il se rapporte à Robert Castel pour expliquer que cette notion reste basée sur le référentiel des sociétés traditionnelles alors même que les institutions de socialisation[180], piliers de cette époque, sont de moindres importances et peinent à intégrer les populations[181].

> *« Nous sommes passés à une société plus réflexive, moins intégratrice mais aussi moins normative, qui implique de nous intéresser davantage à la réflexivité de la personne, à sa capacité à analyser le monde qui l'environne et à le transformer par la culture »*[182].

Aussi, les jeunes ont-ils imaginé une nouvelle approche de la citoyenneté avec des actions plus individuelles et basées sur leur perception du monde (2.3.1.). Si cette nouvelle société semble plus individualiste, il est important de rappeler que la recherche de l'autonomie parfaite reste un leurre puisque l'être humain est un être social. Ainsi, « *anthropologiquement, l'être humain est un être de réciprocité et d'interdépendance* »[183].

---

[177] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 210.
[178] *Ibid.*, p. 208.
[179] *Ibid.,* p. 83.
[180] Famille, Ecole, Eglise, Travail, etc.
[181] CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale,* Ed. Gallimard, Col. Folio/Essais, Paris, 2012 [1995], 813 pages.
[182] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 83.
[183] *Ibid.*, p. 84.

Les trois notions citoyenneté, intégration et autonomie ayant montré leurs limites, nous préfèrerons travailler, en suivant l'exemple de Christophe Moreau, sur le concept d'affiliation sociale. Ce dernier désigne « *ce processus humain* […] *qui permet d'interagir avec nos semblables pour construire de l'histoire commune* »[184], processus lui-même composé de trois mouvements que sont : « *la construction identitaire, l'exercice de la responsabilité, et la régulation des émotions, pour lesquels, précisément, les adolescents et les jeunes adultes ont besoin des autres générations* »[185]. Afin de mieux cerner cette notion, nous allons détailler les trois processus qui sont en œuvre en son sein.

D'abord, l'affiliation sociale identitaire. Elle est « *ce processus qui permet d'être soi, d'avoir une singularité, une spécificité identitaire, et de pouvoir négocier cette singularité avec autrui* »[186]. Elle s'inscrit dans un double mouvement de « *singularisation-politisation* »[187]. D'un côté, l'individu peut se construire à travers des pratiques (artistiques, culturelles, sportives, etc.) et des échanges entre paires. Il crée ici sa singularité en critiquant, se différenciant de certains pour mieux se rapprocher d'autres. D'un autre côté, le jeune essaie de négocier sa place avec les adultes, afin d'être reconnu comme faisant partie du corps social malgré sa singularité. Comme cette intégration et cette reconnaissance des jeunes s'avèrent plus difficile aujourd'hui du fait de la disparition des rites de passages, Christophe Moreau propose de délaisser les politiques à valeur universelle au profit de celles, plus individuelles, visant à l'accompagnement à la construction identitaire :

> *« Il ne s'agit plus d'inclure dans un collectif de référence qui s'imposerait à tous, tel un programme à appliquer, mais de permettre à des personnes naissantes de développer leur réflexivité, leur création, leur « processus identitaire »*[188].

Ensuite, face à la difficulté d'accès au marché du travail et à la « *crise de confiance entre les jeunes et leurs aînés* »[189], l'auteur oppose le second aspect de l'affiliation sociale : la dimension contributive. Elle « *permet de trouver un sens à ce que l'on est : accès à l'utilité sociale, à l'engagement, au contrat avec autrui, à l'interdépendance* »[190]. Ce processus favorise ainsi la réciprocité dans les relations humaines. L'auteur insiste même en affirmant que « *la contribution sociale est une dimension essentielle à l'être humain* »[191]. L'individu aide et reçoit, développant sa capacité à « faire confiance » et à s'en remettre à l'autre. Ayant accès à des responsabilités, il obtient également un statut et une reconnaissance en plus

[184] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 83.
[185] *Ibid.,* p. 85.
[186] *Ibid.*, p. 87.
[187] *Ibid.*, p. 88.
[188] *Ibid.*, p. 89.
[189] « *Enquêté dans le cadre du European Social Survey de 2006, 52% des jeunes français estiment que la société française ne leur donne pas la possibilité de « montrer ce dont ils sont capables »* », p. 221.
Cf. BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.p. 90-91.
[190] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 92.
[191] *Ibidem*.

d'une interaction avec le corps social. Le service civique volontaire est décrit comme « pertinent » par Christophe Moreau puisqu'il favorise ce processus.

Enfin, la régulation des émotions vient compléter le processus d'affiliation sociale. Comme le rappelle Christophe Moreau, suite à la puberté, les individus doivent « réapprendre » à maîtriser leurs émotions. Cela « *implique donc une nécessaire période d'expérimentation, par essais et erreurs, qui permet à une personne, petit à petit, de construire une « économie du plaisir-déplaisir »* »[192]. Les expériences culturelles, artistiques et sportives sont donc essentielles et structurantes pour les individus traversant cette période. L'auteur propose ainsi une nouvelle orientation pour les politiques publiques qui pourraient être des « *espaces d'expérimentation* »[193]. Cela permettrait à la fois d'imposer un cadre aux pratiques, de faciliter voire alimenter le débat dans un climat de bienveillance et de « *reconnaître cette période de la vie comme un moment d'apprentissage émotionnel* »[194].

Pour conclure ce second chapitre, nous pourrions reprendre Driss Guerraoui et Noureddine Affaya, rappelant que :

> *« La question fondamentale qui se pose est de savoir est-ce que les jeunes représentent un problème ou une ressource, une force de contestation ou de participation ? »*[195].

Cette question a parcouru et parcourt encore aujourd'hui les politiques publiques jeunesses. En fonction de la réponse, la jeunesse est alors aidée ou contrôlée, appréciée ou dépréciée. Il en va ainsi de son image qui fluctue au gré des évènements. Entre intégration, autonomie et citoyenneté, les dispositifs jeunesse semblent avoir atteint leurs limites et il s'agit aujourd'hui de dépasser ce paradigme. Le service civique volontaire pourrait-il apporter une réponse en essayant d'assembler ce triptyque ?

[192] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 95.
[193] *Ibidem*.
[194] *Ibid.*, p. 96.
[195] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 17.

Chapitre III. Le service civique volontaire : un dispositif global au service des jeunes ?

C'est dans un contexte de politiques jeunesses ayant des difficultés à répondre aux besoins des jeunes que le service civique volontaire apparait. Il cherche à répondre à la fois aux difficultés économiques et aux questionnements sur l'identité française de la jeunesse. Héritier du service militaire ou civil (3.1.), s'il n'est pas obligatoire, ce dispositif constitue, comme ses prédécesseurs, « *une obligation de demain, une exigence de la société, une exigence aussi de la nation* »[196], selon une formule de Michel Debré[197]. D'après l'amiral Béreau[198], « *le service civique est une grande ambition pour notre société, un projet porteur des valeurs de la République et répondant au regret de beaucoup de Français de ne pas avoir de projet commun à partager* » [199]. A la fois dispositif de citoyenneté et d'insertion qui peut apporter une certaine confusion, le service civique volontaire tente d'aller au-delà, en devenant un dispositif « global » (3.2.). Basé sur le volontariat, on peut cependant se demander si les difficultés économiques touchant les jeunes ne lui donnent pas *in fine* une dimension obligatoire (3.3.).

3.1. Aux origines du service civique volontaire.

Le service civique volontaire est un dispositif récent dans l'histoire des politiques publiques. Il hérite de l'histoire du service militaire et des différentes formes civiles du service national (3.1.1.). Cette politique jeunesse va prendre plusieurs formes et être l'objet de nombreux débats (3.1.2.) avant d'obtenir le format qu'on lui connaît aujourd'hui (3.1.3.).

[196] DEBRE M., « Le problème de la jeunesse », *Combat*, 10 novembre 1954. Cité dans BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 41.

[197] Michel Debré (1912-1996), homme d'État français, résistant et gaulliste. Il fut garde des Sceaux en 1958, Premier ministre (1959-1962), ministre de l'Économie et des Finances (1966-1968), puis des Affaires étrangères (1968-1969) et enfin de la Défense nationale (1969-1973). Il dirigea également le groupe de travail chargé de la rédaction de la Constitution de la Ve République. Lorsqu'il fait cette déclaration, il est alors sénateur.

[198] Alain Béreau (1942-), amiral de renom, il a été membre du Conseil d'analyse de la société auprès du Premier ministre et a contribué aux réflexions sur le service civil en France. Il travaillé également sur l'engagement volontaire chez les sapeurs-pompiers et l'illettrisme. Aujourd'hui membre du Comité stratégique auprès de la nouvelle Agence du Service Civique, il a été notamment chargé des travaux sur la formation civique et citoyenne.

[199] Cité dans PITHON J-M., « Le service civique, un gadget ou un enjeu de société ? », *Vie sociale* 2009/4 (N° 4), p. 111.

3.1.1. Le service militaire et le service civil de substitution.

Instauré à la Révolution Française avec la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798, le service militaire obligatoire a alors une durée de cinq ans. Il s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance de la jeunesse au même titre que la promotion, à l'époque, de l'instruction universelle. Certains y voient un héritage de la milice provinciale, créée en 1688 et abolie en 1791, qui visait à augmenter les forces des armées royales avec des sujets, officiellement tirés au sort, obligés de servir. D'autres font plutôt le rapprochement avec le contexte difficile de l'époque où la Garde Nationale de la Révolution Française a « levée en masse » en 1792.

Après une disparition temporaire sous le régime de Louis XVIII[200], la conscription est à nouveau instituée en 1818 par la loi Gouvion-Saint-Cyr mais est alors basée sur le volontariat et le tirage au sort. C'est en 1872, avec la Troisième République française et la loi Cissey que l'on retrouve la conscription obligatoire sur tirage au sort. Enfin, en 1905, la loi Berteaux instaure le service militaire « universel et égalitaire » pour la moitié masculine de la population. Dès lors, de nombreuses lois viendront changer le système de recrutement, la durée ou l'âge de l'engagement et les raisons d'une possible dispense, mais elles ne remettrons plus en cause les fondements même du service militaire.

S'il a connu de nombreuses fluctuations, le service militaire est resté pendant de longues années le « *creuset républicain* »[201], un dispositif marquant la jeunesse au point de constituer un rite de passage pour les jeunes hommes (1.1.2.). Cependant, dès les années 1960, des mouvements antimilitaristes commencent à s'opposer à la conscription, soutenus par « *l'engagement de certains intellectuels* [qui] *va relayer les actions des « soldats du refus »* »[202]. Nombreux sont les jeunes qui tentent d'être révoqués ou reconnus comme objecteurs de conscience[203]. Ils doivent alors effectuer un service civil de substitution, non militaire, et d'une durée deux fois supérieure à celle du service militaire. Ce service civil prend souvent la forme d'un engagement auprès d'une association agréée (service d'utilité publique en France ou à l'Etranger), ou d'une affectation par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (D.R.A.S.S.) dans un organisme d'Etat (service de travaux d'intérêt général).

---

[200] Louis XVIII, (1755-1824) Roi de France et de Navarre de 1814-1815 dans le cadre de la Restauration, renversé durant les Cent-Jours, il revient au pouvoir après la bataille de Waterloo et règne de 1815 à 1824.

[201] BEREAU A. & FERRY L., « Un service civil obligatoire ? Possibilités et questions », *Le Débat* 2006/4 (n° 141), p.164.

[202] DUNET Laurent, *Objections de conscience et service civil de substitution,* 1991-1992, Mémoire de 3ème cycle dirigé par CAUTRES Bruno & RENARD Didier, D.E.A. « d'Etudes Politiques », Université Pierre Mendès France, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, p. 60.

[203] Statut créé par la loi n°63-1255 du 21 décembre 1963 après une longue lutte, les revendications ayant débutées dans les années 1920.
Cf. *L'objection de conscience et le service civil des objecteurs à travers le Service civil international et le Comité de coordination pour le service civil (1963-1976)*, Mémoire de Maîtrise de Régis Forgeot à l'Université de Paris VIII Vincennes Saint-Denis, Juin 2004.

Au fil des années, « *ce système s'est révélé de plus en plus inadapté* »[204] comme le souligne Luc Ferry[205] et Alain Béreau. Au début des années 1990, le service militaire français fait face à des problèmes de moyens : l'armée n'est plus à même d'accueillir tous les appelés d'autant qu'ils ne peuvent être utilisés dans les opérations extérieures. Les formes civiles du service national se multiplient mais n'étant que très peu encadrées, elles accentuent les inégalités alors que le service national se voulait être un dispositif universel, égalitaire et de brassage social.

Le 22 février 1996, le Président de la République, Jacques Chirac[206], met fin à cette opposition générationnelle, en annonçant une réforme de la Défense dont un des axes majeurs comprend la professionnalisation des armées et donc la suspension du service militaire obligatoire[207]. Ainsi, ce dernier « *s'achève avec la loi de 1997 qui ne supprime pas la conscription, mais suspend l'appel sous les drapeaux de tous les Français* »[208].

La question d'un remplacement du service militaire par un autre de type de service national ne tardera pas à paraître et n'aura de cesse de revenir de manière récurrente dans le débat politique.

3.1.2. Un service civil national pour répondre à une jeunesse désœuvrée ?

Dès la suspension du service militaire, certaines voix se lèvent en faveur de la mise en place d'un « remplacement », celui-ci ouvre à de nombreux débats.

Comme le souligne Luc Ferry et Alain Béreau, trois principaux arguments sont avancés en faveur de la mise en place d'un service national de remplacement. D'abord, il existe un réel besoin d'une instance de « brassage social ». Un « creuset républicain » est indéniablement nécessaire pour la construction et la pérennisation de la nation, ce que l'école n'est pas vraiment à même d'assurer, vu les inégalités qu'elle continue à produire. Ensuite, il semble également nécessaire de faire prendre conscience aux nouvelles générations de ses devoirs envers la société. Nées avec l'Etat Providence, elles n'ont pas eu besoin de se battre pour des droits, qui apparaissent alors comme « naturels » ou « dus ». Les jeunes générations bénéficient de ces acquis, « *le plus souvent sans avoir conscience de ce qu'* [elles] *doivent à la*

[204] BEREAU A. & FERRY L., *op. cit*, p.164.
[205] Luc Ferry (1951-) essayiste français, ancien professeur de philosophie, il a été également ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (2002-2004). Il a présidé de 2004 à 2012 le Conseil d'analyse de la société auprès du Premier ministre.
[206] Jacques Chirac, (1932-), homme d'Etat français, fut Président de la République entre 1995 et 2007. Fondateur de deux partis politiques de droites, le Rassemblement pour la République (RPR) en 1976 puis l'Union pour un mouvement populaire (UMP) en 2002, il fut également maire de Paris, député de la Corrèze et Premier Ministre.
[207] La Réforme du service national prendra forme dans la Loi n°97-1019 du 28 octobre 1997. Le 22 février 1996 n'étant que l'annonce formelle à la télévision. *Cf.* http://discours.vie-publique.fr/notices/967003000.html
[208] *Cf.* http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/service-civil/fin-service-militaire-obligatoire.shtml

collectivité dans laquelle [elles] *vont prendre place* »[209]. Enfin, les auteurs relèvent une « *crise des autorités* »[210] à laquelle il faudrait remédier. Cependant, pour que les objectifs précédemment évoqués puissent être remplis, il semble nécessaire que le service national de remplacement soit obligatoire. Or,

> *« comment, dans ces conditions, justifier la restauration d'un service national obligatoire, fût-il civil, sans donner à la jeunesse le sentiment qu'il s'agit d'une brimade du monde des adultes à son endroit ?»*[211].

D'autant que ce nouveau service national obligatoire pourrait s'apparenter à un travail forcé, contraire à l'article quatre de la Convention européenne des droits de l'homme[212]. Aussi, le « *principe d'un service volontaire* »[213] est avancé mais suscite également des interrogations, notamment budgétaires.

Au cours de ces débats, plusieurs dispositifs de remplacement du service national obligatoire sont créés, prenant la forme de volontariats civils[214]. En 2000, le volontariat civil, ouvert aux 18-28 ans, français ou ressortissant de l'Union Européenne, est instauré[215].

> *« Le volontariat vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la nation »* [216].

Il peut s'effectuer auprès d'une association agissant dans trois grands domaines que sont la Défense-Sécurité-Prévention, la Cohésion sociale et solidarité, et la Coopération internationale et aide humanitaire. Le volontaire bénéficie d'avantages financiers avec une indemnité[217], mais aussi sociaux avec une reconnaissance de cette période pour le droit à la retraite, l'avancement dans la fonction publique et la validation d'acquis professionnels[218].

A la suspension pleinement effective du Service National en 2002, le volontariat de cohésion sociale et de solidarité[219] vient renforcer le volontariat civil instauré en 2000. En plus des associations, les jeunes

---

[209] BEREAU A. & FERRY L., *op. cit.*, p.162
[210] *Ibidem*.
[211] *Ibidem.*
[212] *Cf.* http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf
[213] BEREAU A. & FERRY L, *op. cit.*, p.165
[214] Volontariat civil et cohésion sociale – sommaire des textes repris dans ce document.
Cf. http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/VCCSS_textes_officiels_Ctx_15mai2007.pdf
[215] *Cf.* Loi n°2000-242 du 14 mars 2000, Décret n°2000-1159 du 30 novembre 2000, Décret n°2000-1161 du 30 novembre 2000 et Décret n°2000-1289 du 26 décembre 2000.
[216] *Cf.* Loi n°2000-242 du 14 mars 2000.
[217] Elle est à la charge de l'organisme d'accueil et représente 50% de la rémunération afférente à l'indice brut 244 de la grille indiciaire de la fonction publique.
[218] *Cf.* Décret n°2000-1159 du 30 novembre 2000
[219] *Cf.* Décret n°2002-1527 du 24 décembre 2002, Arrêté du 27 décembre 2002 relatif au Volontariat de cohésion sociale et de solidarité - Activités agréées, et Circulaire n°2003-001 du 28 juillet 2003

peuvent maintenant aussi s'engager auprès des collectivités territoriales pour une période de six mois renouvelable dans la limite de vingt-quatre mois. Cependant, ces dispositifs peinent à prendre de l'ampleur.

L'année 2005 se révèlera être un tournant dans l'histoire du service civique. Le « réveil des banlieues » vient raviver la question du brassage social, de l'autorité et replace la question d'un service national obligatoire au premier plan[220]. Les importantes manifestations anti-CPE[221] mettent également en exergue les difficultés croissantes de la jeunesse. Pour Anne Muxel, « *les jeunes sont dépossédés de leurs capacités d'actions et de leurs choix, et sont le plus souvent en porte à faux pour ne pas dire en défaut* »[222]. Plus que de rétablir un « creuset républicain », il s'agit maintenant de répondre également aux besoins des jeunes. Des dispositifs en faveurs de l'insertion et de la citoyenneté sont alors imaginés tels que le « service républicain d'insertion au bénéfice des jeunes » de M. Brard (PCR) ayant pour but premier l'insertion professionnelle par le biais de transmissions de compétence et la familiarisation avec le monde du travail[223]. Si de nombreuses propositions ne cessent d'être avancées, peu sont retenues et aucune ne fait l'unanimité.

Néanmoins, en 2006, le service civil volontaire[224] est institutionnalisé. Il est assez comparable au service civique volontaire en vigueur de nos jours, mais vise aussi l'insertion professionnelle par le biais de tutorats et d'une formation civique et professionnelle. S'il regroupe la quasi-totalité des dispositifs de volontariats existants[225] en tentant de leur fournir un cadre, il s'articule avec d'autres dispositifs de façon hétéroclite[226] et rajoute de la confusion d'un système déjà compliqué. Ce dispositif ne connaîtra pas un grand succès avec la participation de seulement 2500 jeunes. Les difficultés proviennent surtout de la juxtaposition des quatorze formes possibles de volontariat et d'un pilotage compliqué de ces dispositifs par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (A.C.S.é.).

---

[220] FERRY L., *Pour un service civique : rapport au Président de la République*, Odile Jacob, 2008, Paris, p. 11.
[221] Contrat Première Embauche est un type de contrat de travail à durée indéterminée, à destination des moins de 26 ans prévu par l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances. Suite à de fortes oppositions, il fut retiré.
[222] MUXEL A., « La politique dans la chaîne de génération », *Revue retraite et société*, CNAV, n°35, janvier 2002, p. 102
[223] *Cf.* http://www.senat.fr/rap/l09-036/l09-03613.html
[224] Loi du 31 mai 2006 pour l'égalité des chances et les décrets du 12 juillet et du 21 août pour favoriser l'engagement des jeunes, cité dans « L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant », p.10. *Cf.* http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/AVE_enqueteSCV_2008.pdf
[225] Volontariat Associatif, Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité, Volontariat Civil à l'Aide Technique, Volontariat Civil de Prévention, Sécurité et Défense Civile, Volontariat Civil International en Administration, Volontariat de Solidarité Internationale, Défense 2ème chance, Cadets de la République.
Cf. « L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant », p.10. http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/AVE_enqueteSCV_2008.pdf
[226] Lien avec certains emplois aidés, possibilité de passer par l'armée (« Défense, deuxième chance »), ou encore la police (« Les Cadets de la République »).

3.1.3. La naissance du service civique volontaire.

Ce foisonnement de propositions et de dispositifs traduit des conceptions très différentes de ce nouveau service national. Cependant, personnalités politiques et acteurs de la société civile s'accordent sur un point : la nécessité d'un brassage social. Cela se retrouve également par un choix de vocabulaire : un service civil ou civique ? Comme nous le rappelle Luc Ferry et Alain Béreau, le premier est apparu en opposition au service militaire, ce dernier ayant disparu, il n'a plus réellement lieu d'être. Le second comporte plus une notion de citoyenneté, d'appartenance à une nation et d'engagement pour celle-ci[227]. Si, par nostalgie du service militaire obligatoire, les politiques français ont d'abord tenté de mettre en place un service civil, les noms des dispositifs et leurs contenus vont progressivement pousser à l'adoption du nom de service civique.

> *« Ces deux expressions ne sont pas incompatibles, ni opposées, elles apportent un éclairage différent à ce qui reste la même ambition : instaurer un service pour tous les jeunes dans le cadre des devoirs vis-à-vis de la nation, service qui soit utile à notre communauté, tout en constituant un apport pour les jeunes »*[228].

Les problématiques sémantiques peuvent sembler dérisoires, néanmoins elles sont en réalité le reflet d'une situation complexe. Bien plus que de proposer un dispositif pour quelques individus, il s'agit d'inventer une nouvelle politique de jeunesse permettant de répondre aux difficultés que connaissent les jeunes au début du XXI[ème] siècle.

La tâche n'est pas aisée et il s'avère difficile pour les politiques de statuer sur l'objectif même de ce dispositif : constitue-t-il un droit pour les jeunes ou représente-t-il un intérêt pour la nation ? Vise-t-on à renforcer la cohésion sociale ou résorber la « barrière générationnelle » ? Est-il question de contrôle de la jeunesse dangereuse ou d'aide fournie aux jeunes pour faire de cette période transitoire « *une phase d'apprentissage et d'intégration au tout social* »[229] ? Ce choix est déterminant, et pourtant il ne semble pas être réellement tranché, d'où l'origine des problèmes posés par le dispositif.

Après une période d'expérimentations et maints débats, le service civique volontaire est instauré en 2010[230]. Dépendant du Code du service national[231], ce nouveau dispositif tente de clarifier le système de volontariat en mettant fin à la possibilité de conclure les contrats suivants : volontariat associatif[232],

[227] BEREAU A. & FERRY L., *op. cit.*, p.166
[228] *Ibidem*.
[229] GALLAND O, *Sociologie… op. cit.*, p.57
[230] *Cf.* Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relatif au service civique
[231] IHADDADENE F., « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? », *Mouvements* 2015/1 (n° 81), p. 107.
[232] *Cf.* Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, volontariat civil à l'aide technique, volontariat de prévention de sécurité et de défense civile, service civil volontaire. Aussi disparaîtront-ils à la fin des contrats en cours de réalisation[233]. L'Agence du Service Civique, créée pour l'occasion, pilote le dispositif au niveau administratif : répartition territoriale, agrément pour les structures d'accueil, etc. L'Institut du Service Civique est lui chargé de promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes ayant terminé[234].

Le dispositif d'engagement en « service civique volontaire » est à destination des français ou des personnes résidant sur le territoire depuis au moins un an, et ayant entre 16 et 25 ans. Recrutés pour une période de six à douze mois dans une association ou une collectivité territoriale, les jeunes effectuent des missions sur de grandes thématiques d'intérêt général : l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, l'action médico-sociale, l'écologie, la mémoire, etc. En contrepartie de leur engagement, les volontaires reçoivent 573,65 € par mois dont la grande majorité est versée par l'Etat, et 106,31 € est donnée par la structure d'accueil en nature ou en avantages (tickets-restaurants, aide pour les transports etc.)[235]. Ne pouvant prétendre aux allocations chômages à la fin du contrat, les jeunes bénéficient tout de même d'une protection sociale : cotisation trimestrielle pour la retraite, congés maladie et droits à la formation[236]. Les personnalités politiques avaient de grandes ambitions pour ce dispositif puisque le projet stipule que :

> *« donner de l'ampleur à un service civique volontaire –en atteignant 75000 jeunes soit 10 % d'une classe d'âge-, resté jusqu'à présent confidentiel, c'est contribuer à donner corps à une troisième dimension de la formation, entre l'éducation familiale et l'instruction scolaire »*[237].

Toutefois, ce qui est affirmé et réaffirmé dans le projet, dans la loi puis au sein les différents rapports d'évaluation se heurte à la réalité du terrain. Le rapport d'information[238] sur la loi du 10 mars 2010 rendu le 8 novembre 2011 par B. Lesterlin et J.P Maurer soulève déjà les problèmes posés par l'absence concrète de mixité sociale, la mauvaise qualité du tutorat, et les dérives dues à l'absence de contrôle formel.

---

[233] *Cf.* Décret n°2010-485 du 12 mai 2010
[234] *Cf.* http://www.service-public.fr/actualites/001428.html
[235] *Cf.* http://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire
[236] *Cf.* http://www.service-public.fr/actualites/001428.html
[237] FERRY L. *Pour un service civique… op. cit.*, p.84.
[238] *Cf.* http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3918.asp

3.2. Quel type de dispositif ?

Héritier du service militaire et des diverses formes de volontariat, le service civique volontaire peine à trouver une ligne directive claire. Balancé entre une citoyenneté clamée au niveau national (3.2.1.), une insertion mise en avant par les pouvoirs locaux (3.2.2.), ce dispositif se replie derrière la notion d'engagement qui pourrait rassembler le triptyque des politiques de jeunesse (3.2.3.).

3.2.1. Une expérience citoyenne revendiquée.

Lors de sa commande le 18 mars 2008 à Luc Ferry, le Président Nicolas Sarkozy évoque le service civique comme un dispositif :

> *« permettant à chaque jeune de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général, [contribuant] à forger le lien social, transmettre les valeurs de citoyenneté, créer les conditions d'un brassage des jeunes français »*[239].

Dans la même lignée, Martin Hirsh considère qu'il doit « *constitu*[er] *le pilier de l'accès à la citoyenneté* »[240], et la loi de 2010 consacre cette approche. La vocation du service civique volontaire est alors d' « *« aider à aider » les autres* »[241] et se définit d'abord comme un dispositif de citoyenneté. Pour Florence Ihaddadene[242], on assiste ainsi à « *une évolution de la notion même de citoyenneté* » [243] passant de *« servir la patrie »* avec le service militaire à *« s'engager pour la société »* dans le cadre du service civique volontaire.

Ce caractère civique du dispositif, revendiqué par ses représentants et défenseurs, reste tout de même à questionner. D'abord, François Chérèque[244] souligne que le service civique volontaire est encore trop méconnu pour engendrer ce « *sentiment d'appartenance et de fierté indispensable à sa pérennité* » [245]. Il ne constitue pas encore un des symboles de référence de notre nation ce qui atténue sa portée citoyenne.

---

[239] PITHON J-M., *op. cit.*, p. 108.
[240] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 176
[241] FERRY L., *Pour un service civique… op. cit.*, p. 23.
[242] Florence Ihaddadene, doctorante l'université Paris X, Nanterre, sa thèse portait sur le volontariat comme catégorie plurielle. Elle a analysé la mise en œuvre du service civique au sein de la ligue de l'enseignement.
[243] IHADDADENE F., *op. cit,* p. 113.
[244] François Chérèque (1956-), syndicaliste français, ex-secrétaire général de la CFDT (2002-2012), il fut président de l'Agence du service civique entre 2013 et 2016, et est président du C.A. du think tank de gauche Terra Nova.
[245] CHEREQUE F., « Liberté, Egalité, Citoyenneté : un Service Civique pour tous », Rapport sur l'avenir du service civique au Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, juillet 2014, p. 36.

Ensuite, il faut revenir sur la formation civique et citoyenne. Elle doit être effectuée par chaque personne engagée et vise à faire comprendre à chacun que l'exercice de ses devoirs et sa responsabilité de citoyen sont essentiels au bon fonctionnement de la démocratie[246]. Or, cette formation s'avère compliquée à mettre en place pour les petites structures et perd souvent son contenu initial. Ce témoignage recueilli lors d'une étude commandée par Prospec en 2013 en est l'illustration : « *à la limite ça aurait pu être intéressant mais de faire des choses, non parce que là, ça faisait vraiment trop propagande* »[247]. Ce rejet vis-à-vis de cette formation peut aussi révéler un refus d'une injonction au civisme, définie et imposée par les générations antérieures.

Bien que le service civique volontaire soit l'héritier de l'objection de conscience, il existe une différence fondamentale entre les deux. Alors que l'un relève d'une mobilisation forte, d'une insoumission et presque d'une « *désobéissance civile* »[248], l'autre est un dispositif descendant qui n'a pas été acquis après une lutte mais plutôt donné afin de permettre « *le maintien du calme* »[249]. On tente de « *faire naître l'engagement* »[250] chez les volontaires du service civique, les objecteurs, eux, étaient déjà militants. Dès lors, pour Florence Ihaddadene, le militantisme politique citoyen a été remplacé par une ««*citoyenneté » dépolitisée, tournée vers l'insertion sur le marché du travail* »[251].

Ce dispositif se veut avant tout porteur de citoyenneté, dans les faits cela n'est pas si clair. Aussi est-il souvent présenté, au niveau local, comme un dispositif d'insertion économique et social, également utilisé comme tel par les structures.

3.2.2. Un dispositif en faveur de l'insertion des jeunes ?

Souvent présenté comme un dispositif de citoyenneté, le service civique volontaire est plutôt perçu et plébiscité par les jeunes comme un moyen d'insertion dans le monde du travail. L'enquête de mars 2011 réalisée par la TNS Sofres montre que 88 % des volontaires interrogés considèrent avant tout le service civique volontaire comme « *un moyen d'acquérir de l'expérience qui pourra vous servir dans votre parcours professionnel* »[252]. Deux ans plus tard, les anciens volontaires sont à leur tour interrogés et déclarent, pour 86 % d'entre eux, que ce dispositif « *leur a permis d'acquérir des compétences utiles dans leur avenir professionnel* »[253]. Encore récemment, sur France Inter, un jeune témoignait en

[246] L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant, *op. cit.,* p.32.
[247] Le Service Civique : Appropriation du dispositif par les différents acteurs, Etude commanditée par PROSPEC Université de Poitiers, Master Professionnel Méthode d'analyse du social, Coordonné par M. Eric Gilles, 2012-2013 p. 52.
[248] IHADDADENE F., *op. cit.*, p. 110.
[249] *Ibidem*.
[250] *Ibid.*, p. 111.
[251] IHADDADENE F., *op. cit.*, p. 111.
[252] *Cf.* http://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2011.04.22-service-civique.pdf
[253] *Cf.* http://www.tns-sofres.com/publications/limpact-du-service-civique-sur-ceux-qui-lont-fait

expliquant que le service civique volontaire était un moyen d'obtenir l'expérience « *qu'on nous laisse pas avoir* »[254]. Le service civique volontaire n'a pas l'insertion professionnelle pour premier objectif. Il n'empêche que du fait de la conjoncture du marché de l'emploi en France, l'insertion représente un enjeu majeur pour les jeunes[255]. D'ailleurs, 45 % des volontaires en service civique en 2011 et 2012 étaient des demandeurs d'emplois[256].

Formations facultatives, tutorats et accompagnements personnalisés, le service civique volontaire a d'ailleurs de nombreux outils visant à favoriser l'insertion professionnelle. Pendant le déroulement de la mission, le jeune peut commencer à se créer un réseau ou apprendre un métier, notamment dans l'animation et à son terme, il peut recevoir l'aide de l'Institut du Service Civique qui prolonge l'accompagnement afin de favoriser la réalisation d'un projet, l'accès à l'emploi ou à la formation[257]. Si cette période d'engagement peut devenir « *un vrai tremplin* » [258] vers l'emploi, l'agence pour le volontariat étudiant soutient qu' « *il s'agit surtout de créer un esprit civique* […]. *L'aide à l'insertion est donc envisagée comme un coup de pouce, une facilité offerte en contrepartie de leur engagement* »[259].

Le service civique volontaire peut également permettre l'insertion sociale d'individus plutôt à la marge de la société. Ce dispositif a maintenant une « *formule combinée* »[260] visant à lutter contre le décrochage scolaire en favorisant le maintien ou le retour du jeune à l'école. Aussi, « *leur accompagnement s'apparente alors à un travail d'insertion – respect des horaires, compréhension du cadre collectif, apprentissage des règles liées à la mission...* »[261].

Cependant des limites persistent. Comme le souligne François Chérèque, ce dispositif s'avère inadapté aux personnes « *en grande difficulté d'insertion, sortant de prison, en errance ou très marginalisé*[e]*s* »[262,] notamment puisqu'elles éprouvent des difficultés à tenir un engagement d'aussi long terme. Le service civique volontaire peut être également perçu comme une manière de « *combler superficiellement le vide dans le paysage asséché de la recherche d'emploi des jeunes* »[263]. Aussi est-il précisé dans la loi que le service civique volontaire ne doit pas « *se substituer à un emploi existant ou susceptible d'être créé pour la même activité »*[264]. Pour Jean-Pierre Giran, il ne faudrait pas être trop

[254] Emission France Inter – Où va le service civique ? – 11 janvier 2016
Cf. https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-11-janvier-2016
[255] LESTERLIN B. & MAURER J-P, Rapport d'information n°3918 sur la mise en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée Nationale, 8 novembre 2011, p.47. *Cf.* http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3918.pdf
[256] YVON C., « Le service civique, un atout pour le parcours des jeunes », *Jeunesse Etudes et synthèse,* Bulletins d'Etudes et de Synthèse de l'Observatoire de la jeunesse, éditions IJEP, n°20, juin 2014, p.2.
[257] Les lauréats de l'Institut du Service Civique bénéficient ainsi d'un accompagnement post engagement.
[258] L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant, *op. cit.,* p.38.
[259] *Ibid.,* p.40.
[260] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op. cit.*, p.28.
[261] *Ibidem.*
[262] CHEREQUE F., *op. cit.*, p. 22.
[263] SCHWEYER C., « Le service civique volontaire », *Journal du droit des jeunes* 2010/4 (N° 294), p. 29.
[264] *Cf.* Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relatif au service civique.

regardant puisqu'il pourrait mener à un emploi, « *par un glissement naturel et même souhaitable* » [265] alors qu'il s'avèrerait délicat de proposer une expérience sans qu'elle s'inscrive dans une continuité. Cependant Martin Hirsh, au regard de la surutilisation du dispositif dans les territoires d'outre-mer, insiste sur l'importance de ne pas « *donner de faux espoirs aux jeunes en contribuant à différer de quelques mois la question cruciale de leur insertion professionnelle* »[266]. Pour éviter les confusions, le vocabulaire du bénévolat a rapidement été repris afin d'exprimer les différents aspects du dispositif : les « tuteurs » « accompagnent » les jeunes « accueillis » qui « s'engagent » et reçoivent une « indemnité » en contrepartie. Les exemples sont nombreux où nous « *taisons ces mots que nous ne saurions entendre* »[267], pour reprendre l'expression de Florence Ihaddadene.

3.2.3. L'engagement, une notion recoupant le triptyque des politiques de jeunesse ?

Si le service civique volontaire n'est pas complètement un dispositif de citoyenneté, par son manque de contenu, il ne relève pas totalement non plus d'une politique d'insertion. Avec l'indemnité perçue et les protections sociales assurées, le programme pourrait aussi rentrer dans la catégorie des dispositifs d'autonomie.

D'un côté, l'engagement en service civique volontaire ouvre de nombreux droits sociaux tels que les congés ou la formation. Pour certain, c'est l'occasion d'obtenir une sécurité sociale de base complète[268], pour d'autres, leurs premiers trimestres pour la retraite. Si le statut est dérogatoire, puisque les individus ne cotisent pas au chômage, cela reste essentiel pour :

> *« valoriser l'engagement de service civique mais aussi pour sensibiliser les jeunes à notre système de protection sociale et les convaincre qu'il est fait aussi pour eux à un moment où beaucoup en doutent »* [269].

De l'autre, l'indemnisation accompagnant la réalisation d'une mission de service civique volontaire n'est pas un salaire indexé sur le nombre d'heures ou de tâches réalisées, « *mais comme l'assurance d'une ressource minimum pour permettre aux jeunes de s'engager* »[270]. Ce dispositif renvoie donc bien aux doubles aspects de la question de l'autonomie selon Martin Hirsh que sont la capacité à s'assumer et à participer à la vie collective (2.2.1).

---

[265] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op.cit.*, p.81.
[266] *Ibid.*, p.33.
[267] IHADDADENE F., *op. cit.,* p. 112.
[268] *Cf.* http://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire
[269] *Ibid.*, p. 19.
[270] CHEREQUE F., *op. cit.*, p. 18.

Aussi, le service civique volontaire est un dispositif qui semble rassembler le triptyque des politiques de jeunesse française. C'est la notion d'engagement qui est souvent reprise pour englober le tout puisqu'elle renvoie, selon Valérie Béquet, « *à plusieurs dimensions : encourager à la vie citoyenne* […], *favoriser la progression vers l'autonomie et la vie professionnelle, sans oublier l'enjeu de mixité sociale* »[271].

3.3. Un bizutage social pour la jeunesse ?

Si le service civique volontaire tend à devenir un dispositif global, jouant sur tous les grandes questions de la vie d'un jeune (économie-insertion professionnelle, citoyenne-question identitaire, autonomie-devenir adulte). Ce dispositif est régulièrement critiqué et des transformations sont proposées « *tous les trimestres* »[272] selon Nadia Bellaoui, pour qui il y a un risque de déconstruction du dispositif[273]. Très plébiscité par les personnalités politiques qui mettent en avant son caractère volontaire, il n'est pas forcément ressenti comme tel par les jeunes (3.3.1.). De plus, la valorisation de la jeunesse qui soi-disant accompagne le dispositif de service civique volontaire est à nuancer (3.3.2.).

3.3.1. Un choix contraint pour les jeunes précaires.

Ce n'est plus un secret que les conditions économiques actuelles mettent les jeunes en difficulté. La jeunesse est précaire, subit un taux de chômage élevé et a souvent recours à des « solutions de repli » afin de subvenir à ses besoins, comme les stages, le volontariat et bien sûr le service civique.

Malgré l'absence d'indemnisation chômage à la sortie du statut de volontaire, et malgré la suppression de l'article[274] permettant de conjuguer un engagement en service civique avec des études ou un emploi, il n'est pas rare de voir des jeunes s'engager afin d'obtenir l'indemnisation. Si aucune interdiction formelle n'est inscrite dans la loi, les législateurs avaient pourtant considéré que la durée minimale d'engagement, soit vingt-quatre heures par semaine, impliquait théoriquement l'impossibilité d'une

[271] BECQUET V., dir, *L'expérience du service civique volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?,* Paris, INJEP, 2011, p.9.
[272] Emission France Inter – où va le service civique ? – 11 janvier 2016, *op. cit.*
[273] *Ibidem.*
[274] Amendement C12, Article 4 supprimant dans le projet de loi l'alinéa 1 de l'article 120-8 L. 120-8 du code de service national prévoyant : « *L'engagement de service civique est conclu pour une durée de six à vingt-quatre mois. Il peut se dérouler en complément d'études ou d'une activité professionnelle assurée pour le compte de toute autre personne morale que l'organisme d'accueil dans lequel est effectuée la mission de service civique* ».

double activité[275]. Ils avaient alors imaginé une majoration d'indemnité pour les volontaires en situation précaire avérée[276].

Cependant, recevoir un peu plus de 550 € net par mois, n'est généralement pas suffisant pour vivre d'autant plus que le statut de volontaire en service civique n'apporte pas beaucoup d'avantages. Certains volontaires décident alors de poursuivre des cours en même temps que leur engagement, notamment afin de conserver le statut d'étudiant qui :

> *« est nécessaire aux jeunes dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : il donne droit à des réductions sur les transports et les loisirs, à des allocations pour le logement ou encore à des prêts à taux préférentiels »*[277].

Lorsque le service civique volontaire est effectué dans le cadre des études afin d'être un complément de revenu, l'indemnité obtenue, un « *coup de pouce utile* »[278], pourrait bien être à double tranchant. De nombreux travaux ont montré que la réussite universitaire est affectée si le jeune effectue « *au-delà de 16 à 20 heures travaillées par semaine* »[279].

Ainsi, le service civique volontaire semble être, pour une partie des individus engagés, un choix contraint du fait de la situation économique dans laquelle ils se trouvent. Certains cumulent des activités afin de rassembler un revenu correct, mais c'est souvent au détriment de leur santé. Ce dispositif peut être perçu comme une représentation d'un système économique en crise puisqu'il met en exergue cette idée d'une action volontaire « forcée » par les circonstances. Pour Alain Marc[280], conscient de la situation, il est important d'éviter que « *des jeunes s'installent durablement dans ces* [dispositifs] *sans se soucier de leur sortie* »[281].

---

[275] SCHWEYER C., *op.cit.,* p. 30.
[276] Arrêté du 13 septembre 2010 relatif aux critères de versement de la majoration de l'indemnité due à la personne volontaire dans le cadre de l'engagement de service civique. Exemple de critères : boursier CROUS, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de parent isolé, etc.
[277] L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant, p.45.
Cf. http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/AVE_enqueteSCV_2008.pdf
[278] *Ibidem.*
[279] *Ibid.*, p.26.
[280] Alain Marc (1957-), membre de l'UMP et de l'Assemblée Nationale (2007-2012) représentant l'Aveyron. Il fut membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation.
[281] *Cf.* Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE) – Rapport du Conseil Economique et Social, 2007 Cité dans LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op.cit.*, p.82.

3.3.2. Une jeunesse déconsidérée ?

Les dérives du dispositif peuvent laisser penser que la jeunesse n'est pas très bien considérée par ses aînés. D'abord, les jeunes ne disposent pas forcément d'un accompagnement adéquat car les tuteurs n'ont pas de formation uniformisée.

Ne bénéficiant pas des avantages étudiants, mais pas non plus de ceux d'un salarié, « *les jeunes en service civique n'ont pas d'existence administrative* » dénonce Lucile Le Claire, engagée auprès d'Animafac[282]. Si dans les premières années les structures d'accueil ont dû jouer un rôle d'intermédiaire auprès d'autres institutions afin de permettre aux jeunes d'accéder à leurs droits, aujourd'hui la situation tend à se régulariser. La carte de service civique, dont les avantages sont négociés, au cas par cas, par l'Agence du Service Civique, permet d'accéder à certains droits au même titre que pour les étudiants, cependant c'est une démarche chronophage selon François Chérèque[283].

Volontaire et précaire, la jeunesse subit la mise en place de ce statut manquant de reconnaissance dans la société civile. Ce défaut de visibilité rend difficile la valorisation de l'expérience des jeunes. Des discussions avaient été engagées pour permettre de faire reconnaître des « *savoir-être* »[284] et des « *savoir-faire* »[285] par le biais de la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) ou d'un « passeport formation » mais rien n'a été encore concrétisé. Et seule une valorisation très élitiste, proposée par l'Institut des Services Civique, est « *accessible aux jeunes les plus prometteurs ; seuls 1 % des jeunes en service civique seraient concernés* »[286].

Ce manque de reconnaissance se cristallise également dans la non-reconnaissance du « travail » effectué par les jeunes. Si les législateurs mettent en place un dispositif en directions des 16-25 ans, le contrôle du bon fonctionnement de celui-ci reste encore très léger. « [Il] *se résumait jusqu'à présent à la simple validation des missions* »[287]. Sans réel contrôle, les jeunes se retrouvent soumis au bon vouloir des structures d'accueils et ne connaissent pas forcément de référent externe à qui faire remonter des difficultés. Comme l'indique Jean-Philippe Maurer[288] :

[282] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op. cit.*, p.31.
[283] *Ibid.*, p. 31.
[284] CHEREQUE F., *op. cit.*, p. 23.
[285] CHEREQUE F., *op. cit.*, p. 23.
[286] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op.cit.*, pp.75-76.
[287] *Ibid.*, p.38.
[288] Jean-Philippe Maurer (1960-), Membre de l'UMP et de l'Assemblée Nationale (2007-2012) représentant le Bas-Rhin. Il fut Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et présenta le rapport d'information sur la mise en application du service civique volontaire (loi de 2010).

> *« En pratique, les missions servent souvent de cadre à des projets qui ne sont pas vraiment déterminés ou encore concrétisés sur le terrain lors de la demande d'agrément ; de ce fait, leur contenu est parfois très flou et les risques de dérapage sur le terrain sont alors bien réels, […] ; si le principal écueil est la substitution à l'emploi, la tendance à recycler en service civique les missions antérieures, développées notamment dans le cadre du service civil volontaire, est également fréquente »*[289].

« *La frontière étant souvent ténue entre la nature des activités relevant du salariat, du bénévolat ou de l'engagement de service civique* »[290], il existe des possibilités non négligeables que les volontaires effectuent des missions proches de celles relevant du salariat. D'autant plus que si les jeunes s'impliquent sérieusement, ils se verront souvent rapidement confier de nouvelles missions ou augmenter leur autonomie dans l'organisme. Or, même si le nombre d'heures est en moyenne de 31h par semaine, modulable entre un temps partiel de 24h et un temps plein de 35h, tous reçoivent la même indemnité[291]. Déjà dénoncé à l'époque du service civil, les jeunes perçoivent ce problème comme un refus de reconnaissance puisque « *finalement c'est un vrai job mais avec un «demi-salaire*» »[292.]

Alors que ce glissement vers l'emploi semble inévitable, pour Florence Ihaddadene :

> *« Empêcher le discours sur le travail des volontaires, c'est aussi leur nier un statut de travailleur (et avec lui, des droits). C'est encore les considérer comme des présalariés, sans réel statut. En faisant disparaître le vocabulaire du travail, c'est un champ de réflexion, et donc de revendications, qui s'efface »*[293].

La notion d'« « *engagement gratuit* », *formulation socialement valorisée* »[294] balaye toutes les critiques portant sur la précarité qu'engendre ce statut et la hauteur de son indemnisation. D'après Florence Ihaddadene, les jeunes font face aujourd'hui à une « *injonction à l'engagement* »[295]. Ils doivent « prouver » qu'ils sont des « *citoyens activés* »[296] et cela ne se limite pas au simple fait de participer à la Journée Défense et Citoyenneté ou de voter. Cette pression est d'autant plus forte qu'elle se ressent sur le marché de l'emploi où les formations et l'expérience ne suffisent plus : il faut prouver être capable de « *« s'engager »,* [de] *travailler en échange d'une faible rémunération* […] *au nom d'une cause, au service de la société* »[297].

---

[289] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op. cit*, p.74.
[290] *Cf.* La vie associative n° 13 – septembre 2010. Cité dans LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op. cit*, p.36.
[291] CHEREQUE F., *op. cit.*, p. 18.
[292] Témoignage d'une jeune femme volontaire à solidarité SIDA. *Cf.* SCHWEYER C., *op.cit.*, p. 31.
[293] IHADDADENE F., *op. cit.*, p. 113.
[294] *Ibidem*.
[295] *Ibid.,* p. 114.
[296] *Ibid.,* pp. 114-115.
[297] *Ibidem*.

Pour conclure, la loi de 2012 a été votée à la « *quasi-unanimité* »[298] mais force est de constater que ce dispositif pose encore question. Il est l'héritier de différentes visions et dispositifs de citoyenneté et ne parvient pas toujours à faire sa place. Dispositif à vision globale, il paraît encore assez disqualifiant pour les jeunes. Si pour certains, comme Marie-Hélène Amiable[299], c'est « *un dispositif précaire de plus pour notre jeunesse* »[300], il semble important d'analyser comment le perçoivent les premiers concernés c'est-à-dire les bénéficiaires.

[298] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op. cit.*, p.82.

[299] Marie-Hélène Amiable (1960-), enseignante, membre du groupe gauche démocrate et républicaine et de l'Assemblée Nationale (2007-2012) représentant les Hauts-de-Seine. Elle fut membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation.

[300] LESTERLIN B. & MAURER J-P, *op. cit.*, p.79.

Partie II.

Le service civique volontaire, quel sens pour les jeunes ?

Dans le cadre théorique que nous venons de poser, nous avons constaté que la jeunesse actuelle est perçue de manière antagoniste. Alors qu'elle représente l'avenir, le dynamisme et l'inventivité, elle est aussi associée à des images beaucoup plus négatives de paresse, violence et déviance. En quête de reconnaissance, elle est victime de différents maux. Les politiques publiques tentent tant bien que mal de répondre à ses besoins mais force est de constater que cela s'avère difficile. Le triptyque autonomie-insertion-citoyenneté semble avoir atteint ses limites alors que les jeunes sont toujours en difficulté sur le plan économique, professionnel et social. Face à ce constat, le service civique volontaire tranche avec les autres dispositifs puisqu'il propose une sorte de synthèse en associant les trois pans principaux des politiques de jeunesse. Très souvent mis en avant par les personnalités politiques, il semble important d'étudier maintenant comment les destinataires le perçoivent.

Cette partie sera consacrée à la présentation de l'enquête de terrain menée principalement auprès d'ex-volontaires ayant effectué leur service civique volontaire en Savoie ou en Isère. Nous commencerons par décrire la démarche de recherche car elle influe inévitablement sur les résultats obtenus, puis nous scinderons les données en deux parties distinctes. D'abord, nous étudierons les différents profils de jeunes s'engageant en service civique volontaire. Dans des situations très diverses, les 18-25 ans s'orientent ou sont orientés vers ce dispositif avec des objectifs divergents voir opposés. Pourtant, et c'est ce que nous observerons d'autre part, le service civique volontaire apporte généralement la même chose aux participants. En effet, nous remarquerons qu'il agit sur le plan économique et professionnel mais aussi personnel, offrant, entre autre, un temps espace favorable à l'introspection.

Chapitre IV. Démarche méthodologique

La lecture des ouvrages dont nous avons parlé dans la première partie a permis de donner un cadre d'observation et d'étude pour l'enquête de terrain menée par la suite. Cette dernière comprend quarante entretiens semi-directifs[301] et une observation participante qui s'est déroulée de décembre 2015 à juin 2016.

Afin de mieux étudier les mécanismes relatifs au service civique volontaire, nous avons effectué une enquête exploratoire auprès de trois types d'acteurs : les volontaires, les ex-volontaires, et des tuteurs ou responsables de structures accueillantes. Puis, nous nous sommes concentrés sur le parcours et les ressentis des ex-volontaires afin de pouvoir recueillir avec du recul leurs impressions sur leur expérience et ses apports. Au cours de cette étude, nous avons étudié des profils variés de jeunes mais aussi rencontré quelques limites dans notre accès au terrain.

4.1. Le choix du terrain

Au cours d'une étude, le choix terrain est loin d'être anodin. Il peut grandement influencer les résultats ; c'est pourquoi il convient d'expliquer notre démarche. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur l'espace territorial dans lequel les différents acteurs évoluent ou ont évolués. Ensuite, nous nous arrêterons quelques instants sur les différents acteurs rencontrés dans le cadre de cette enquête.

4.1.1. Délimitation territoriale

Si le service civique volontaire s'effectue principalement dans une structure, il nous a paru important d'évoquer la situation géographique et culturelle du territoire dans lequel l'organisme s'inscrit. Le contexte entourant la structure, la culture de l'organisme ou de son entourage sont des éléments à prendre en compte dans le bon déroulement d'un service civique volontaire et influe sur l'apport que ce dernier aura pour le jeune. Ainsi, comme le souligne Christophe Moreau, *« on voit se creuser des écarts entre les régions de France et d'Europe, avec des territoires où la singularité juvénile n'a pas sa place et où il s'agit de rendre « conforme » les jeunes générations, et inversement des territoires qui s'enrichissent de ces nouvelles générations créatives et les soutiennent (Loncle 2007, Van de Velde 2008)* »[302].

[301] *Cf.* Tableaux détaillant les entretiens en Annexe n° 2 et 3.
[302] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p.88.

Au cours de l'enquête de terrain, nous nous sommes donc focalisés sur deux départements que sont l'Isère et la Savoie, avec quelques exceptions cependant. Il s'agissait d'abord de conserver une certaine réalité dans notre prospection : un territoire trop important aurait compliqué les démarches et il nous fallait rester réaliste quant aux coûts de la démarche. D'autre part, ces deux départements peuvent être considérés comme des environnements dits « favorables » du fait de l'existence d'un foisonnement d'associations, notamment dans les principales villes : plusieurs centaines d'associations à Chambéry et près de 800 à Grenoble[303]. Ces territoires entretiennent une volonté d'animation, une culture d'innovation et d'expérimentation, tant en politiques publiques qu'en associations, qui sont plutôt propices à l'accueil et aux initiatives jeunesses. Ainsi, depuis son lancement en 2010, la Savoie a accueilli plus de 800 jeunes en service civique volontaire, et 80 % d'entre eux ont effectué leur mission dans une structure associative[304].

4.1.2. De quels volontaires parlons-nous ?

Le dispositif du service civique volontaire met en relation deux grands types d'acteurs : les accueillants et les engagés. Si nous nous sommes focalisés sur les seconds, nous avons tout de même rencontré quelques personnes accueillantes lors de notre enquête exploratoire.

Afin de percevoir les avis des structures sur ce dispositif, nous avons effectué trois entretiens[305] auprès de salariés responsables d'organismes et/ou tuteurs de services civiques volontaires. Ils ont un rôle important à jouer concernant le bon accueil des volontaires et le bon déroulement de leurs missions.

Nos recherches se sont rapidement tournées vers les volontaires en service civique, et se sont focalisées sur le service civique volontaire de la loi de 2010 qui concerne un dispositif à destination des 18-25 ans. Ainsi, dans le cadre de l'enquête exploratoire, cinq entretiens de volontaires ont été effectués et deux d'ex-volontaires[306]. Une observation participante de sept mois est venue s'ajouter à cette recherche. Elle s'est réalisée dans le cadre d'un service civique volontaire dans une structure associative, avec trois autres engagés, et a permis de rencontrer de nombreux autres volontaires notamment lors des formations civiques et volontaires.

Enfin, nous nous sommes focalisés sur les ex-engagés afin de percevoir l'ensemble du processus : l'avant, le pendant et l'après service civique volontaire. Cette démarche doit ainsi nous permettre de

[303] *Cf.* Annuaire des associations grenobloises : http://www.grenoble.fr/85-annuaire-des-associations.htm
[304] *Cf.* Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n° 4
[305] *Cf.* Tableau détaillant les entretiens de l'enquête exploratoire en Annexe n° 2
[306] *Cf.* Tableau détaillant les entretiens de l'enquête exploratoire en Annexe n° 2

pouvoir étudier avec du recul ce qu'ils retirent de leur expérience. Trente entretiens qualitatifs[307] ont donc été réalisés parmi un panel de jeunes, de missions et de situations les plus diverses possibles.

4.2. Un échantillon représentatif ?

Au vu du nombre de volontaires en service civique accueillis en Savoie et Isère depuis 2010, il est évident que nous ne pouvions tous les rencontrer. Nous avons donc réalisé une enquête auprès d'un échantillon d'une trentaine de personnes, mais ce dernier est-il représentatif de la population effectuant ou ayant effectué un service civique volontaire ? Nous comparerons d'abord le profil des personnes interrogées aux moyennes du territoire, puis nous nous pencherons sur les missions et les structures accueillantes.

4.2.1. Qui sont les ex-volontaires ?

Parmi les personnes ayant accepté de partager leur expérience de service civique volontaire, les profils sont très divers.

Nous nous sommes principalement concentrés sur les ex-volontaires ayant été accueillis en Savoie pour les raisons que nous verrons ci-après (4.3.). Vingt-cinq des trente entretiens, soit 83 % des interrogés dans l'enquête principale, concernent le territoire savoyard. Trois viennent d'Isère (10 %) et deux autres ont effectué leur mission sur un autre territoire (7 %). Au vu de ces résultats, nous comparerons les informations recueillies aux données statistiques transmises par la référente du service civique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et pour la Protection des Populations de Savoie (DDCSPP 73).

Concernant le genre des ex-volontaires en service civique, il s'avère que notre échantillon, avec dix-huit femmes (soit 60 %) et douze hommes (soit 40 %) interrogés, est similaire aux normes savoyardes[308].

De même, à propos du statut des volontaires, les personnes interrogées lors de cette recherche avaient des statuts se rapprochant beaucoup de la moyenne des situations en Savoie. Ainsi, nous avons rencontré 13 individus demandeurs d'emploi lors de leur engagement, soit 43 % pour 44,5 % des personnes accueillies depuis 2010. On retrouve aussi 30 % (9 personnes) pour 31,8 % d'étudiants. Nous n'avons pourtant pas pu rencontrer d'ex-volontaires salariés en même temps qu'engagés (7,2 % depuis 2010) et,

[307] *Cf.* Tableau détaillant les entretiens en Annexe n° 3
[308] *Cf.* Tableau de répartition en fonction du genre – Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n°4

en conséquence, notre part de personnes inactives est plus élevé (27 %) que la moyenne savoyarde (16,5 %)[309].

Cependant, cette correspondance de l'échantillonnage ne va plus se reproduire. En effet, nous constatons une forte présence de personnes ayant commencé leur service civique volontaire en 2014 (treize, soit 43 %) alors même qu'elles ne représentent que 17 % de l'ensemble des volontaires accueillis en Savoie depuis 2010. De même, nous touchons très peu les générations les plus anciennes (2010 et 2011 inexistantes, 2012 avec trois personnes interrogées soit 10 % de l'échantillon) au profit des générations les plus récentes (sept personnes interviewées, soit 23 %, pour chacune des années 2013 et 2015)[310].

On peut également constater un déséquilibre au niveau de l'âge des ex-volontaires lorsqu'ils ont effectué leur engagement. Ainsi 40 % des volontaires savoyards depuis 2010 faisaient partie des 18-20 ans, alors que dans notre échantillon ils ne sont plus que 20 %. Dans le même temps, 80 % des personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont entre 21 et 24 ans alors qu'en général, elles ne représentent que 45 % des volontaires. Enfin, nous n'avons pas pu rencontrer de personnes de 16, 17 ou 25 ans et plus lors de leur engagement[311].

Pour finir, au regard des qualifications, l'échantillon que nous avons rencontré n'est pas du tout équilibré. En effet, nous avons interviewé très peu de personnes (7 %) ayant un niveau inférieur au bac (Niv. V, VI) alors même qu'elles constituaient 20 % de l'échantillon savoyard ces dernières années. A l'inverse, nous avons constaté une surreprésentation des personnes hautement qualifiées. Alors qu'en Savoie seul 20 % des engagés ont un niveau Bac +3 et plus, 50 % de notre échantillon est concerné dont 37 % qui détiennent un niveau Bac+5 et supérieur. Les bacheliers se voient sous-représentés (23 %) dans notre étude par rapport à leur présence parmi les engagés sur le territoire savoyard depuis 2010[312].

4.2.2. Des missions et des structures assez diverses

Ces ex-volontaires ont effectué des missions dans des structures assez diverses et qui correspondent bien à la répartition des missions au niveau savoyard depuis 2010. Ainsi, vingt-six des trente interrogés se sont engagés en association, soit 87 % d'entre eux contre 85 % en moyenne pour la Savoie. N'ayant pas pu rencontrer de personnes ayant réalisé leur mission en collectivités, nos taux pour les établissements

[309] *Cf.* Tableau de répartition en fonction de la situation à l'entrée – Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n°4
[310] *Cf.* Tableau de nature juridique de la structure d'accueil – Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n°4
[311] *Cf.* Tableau de répartition en fonction de l'âge (révolu) – Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n°4
[312] *Cf.* Tableau de répartition en fonction du niveau de qualification – Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n°4

publics et les services d'État sont un peu plus élevés que la moyenne savoyarde avec réciproquement 7 % pour 5,2 % et 7 % pout 3,5 %[313].

Les types de missions réalisées s'avèrent aussi être très divers au sein de notre échantillon avec une prédominance des missions administratives ou de communication (30 %), qui s'explique notamment par la forte présence de personnes assez qualifiées dans l'échantillon. Viennent ensuite des missions d'accompagnement et d'aide réalisées dans 23 % des cas et celles d'organisation d'évènements pour 20 % des personnes rencontrées. Les missions de sensibilisation et celles effectuées dans le cadre d'Unis-Cité (deux missions avec un projet) viennent compléter ce panel[314].

Enfin, les thématiques abordées sont multiples, mais elles concernent surtout les solidarités à la hauteur de 27 %, la culture et les loisirs dans 23 % des cas. Les autres thèmes tels que l'environnement, la santé, le sport, l'éducation se trouvent représenter de manière plutôt homogène dans notre échantillon[315].

4.3. Les limites de l'accès au terrain

Les principaux déséquilibres que nous avons évoqués précédemment sont dus à des limites ou difficultés d'accès au terrain. Nous verrons dans un premier temps les biais d'une prise de contact par internet avant de parler des effets de la mobilisation du réseau.

4.3.1. Au bon vouloir des jeunes

Afin de pouvoir entrer en contact avec des anciens volontaires en service civique, nous avons rencontré la référente du service civique de la D.D.C.S.P.P. 73 qui a accepté de transmettre de notre part un message à tous. En effet, les données personnelles des volontaires telles que les adresses email ou leurs contacts téléphoniques sont protégés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.)[316]. Nous avons donc été contraints de parier sur la bonne volonté de certains jeunes qui accepteraient de répondre à notre appel. Il faut savoir que la référente du service civique de la D.D.C.S.P.P. 73 considérait détenir 60 % des adresses email des volontaires, et ce, sans compter celles qui ne seraient plus valides ou plus consultées.

[313] *Cf.* Tableau de répartition en fonction de la nature juridique de la structure d'accueil – Chiffres de la DDCSPP 73 en Annexe n° 4
[314] *Cf.* Tableau de répartition en fonction du type de mission en Annexe n° 4
[315] *Cf.* Tableau de répartition en fonction de la thématique de la mission en Annexe n° 4
[316] *Cf.* Site internet de la CNIL : https://www.cnil.fr/

Cette démarche comprend un double biais. D'abord, les jeunes nous ayant recontactés ont généralement une image positive de leur expérience en service civique volontaire, ou alors tenaient un discours très critique envers ce dispositif. De cette manière, nous n'avons pas réellement réussi à accéder à tous les « types » de jeunes. En effet, répondre à un tel appel pour une personne « précarisée » ou « sensible » peut s'avérer être une démarche délicate. Ceux qui ont accepté de participer à cette étude étaient souvent sensibilisés à la démarche de recherche par leurs études, d'où la part importante de personnes faisant, ou ayant fait des études longues.

4.3.2. Faire fonctionner son réseau

Le second biais de cette étude peut se retrouver dans notre recours au réseau afin d'atteindre les trente entretiens nécessaires pour notre échantillon. Cela vient renforcer le mouvement précédent car nos demandes se tournaient principalement vers des personnes plutôt diplômées, déjà engagées dans le milieu associatif ou sensibles à ces questions sociales, d'engagement et de citoyenneté. Ainsi, cela a pu influencer les données recueillies concernant les questions de statuts, d'engagement ou les raisons pour lesquelles les personnes décident de faire un service civique volontaire.

Chapitre V. Pourquoi un service civique volontaire ?

Bien que les jeunes interrogés au cours de notre enquête de terrain aient bénéficié du même dispositif, leur histoire personnel et leur parcours étaient très différents. Ainsi, ils n'ont pas eu recours au service civique volontaire pour les mêmes raisons. Certains se sont tournés vers ce dispositif par dépit, à défaut d'obtenir ce qu'ils souhaitaient vraiment (5.1.), d'autres, au contraire, ont choisi de s'engager et ont d'ailleurs organisé leur vie en fonction (5.2.), d'autres enfin, l'ont vu comme un moyen de prolonger une expérience antérieure (5.3.). Dans tous les cas, si nous évoquons ici les principales raisons du choix du jeune, il ne faut pas oublier que les enjeux sont souvent multiples et cumulatifs.

5.1. Profil 1 : le choix par défaut.

Bien que, comme nous l'avons vu, l'Etat mette l'accès sur l'aspect d'engagement volontaire des jeunes vis-à-vis de ce dispositif, nombreux sont ceux qui y ont recours par défaut. Au vu de la situation actuelle sur le marché de l'emploi, on peut comprendre que beaucoup de volontaires en service civique sont, en fait, poussés par une nécessité économique (5.1.1). D'autres, comme ce fut d'ailleurs notre cas, utilisent ce dispositif faute de trouver un stage ou une formation adéquate (5.1.2.). Enfin, certains jeunes se voient plus ou moins « parachutés » dans ce dispositif par une tierce personne afin qu'ils ne « fassent pas rien » (5.1.3.).

5.1.1. Un besoin économique et financier.

Du fait de la conjoncture économique, les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail, c'est pourquoi il n'est pas rare que certains se tournent vers des dispositifs leur permettant d'obtenir une première expérience professionnelle. C'est par exemple le cas du volontariat international, du service civique européen, et bien sûr du service civique volontaire. Ainsi, faute de trouver un « vrai » travail avec une « vraie » rémunération, ou en tout cas une rémunération décente, les jeunes finissent par se tourner vers le service civique volontaire puisqu'il a le mérite de fournir à la fois un statut et une indemnité vitale pour certains.

Lors de notre enquête de terrain nous avons rencontré sept jeunes, soit 20 % des personnes interrogées, qui ont eu recours à ce dispositif principalement pour des raisons économiques. De plus, de nombreux autres ex-volontaires ont évoqué l'aspect financier comme argument important de leur choix

d'engagement. C'est donc une situation qui est loin d'être exceptionnelle, et les jeunes ne s'en cachent d'ailleurs pas. Lorsque nous avons questionné Matt sur les raisons de son engagement en service civique volontaire, il a déclaré : *« honnêtement, je cherchais plus un complément de salaire ! (rire) C'est ça … Je me suis dit : 513 € pour 28 heures ! C'est compatible avec mon emploi du temps… allez go !* »[317]. Jona nous a également parlé de ses difficultés financières et cumulait, elle aussi, son service civique volontaire avec un emploi le week-end. En effet, même si l'indemnité service civique volontaire apporte une bouffée d'air au budget des jeunes, elle est rarement suffisante pour leur permettre de vivre. Si, lors de nos entretiens, aucun jeune ne s'est plein de la faible indemnité, Noémie, directrice d'une M.J.C. ayant accueilli son premier service civique volontaire en 2015, nous a fait part de ses doutes et réticences vis-à-vis de ce dispositif :

> *« J'ai longtemps refusé de prendre des services civiques parce que… parce que je trouve qu'on n'est pas correct. On n'est pas correct avec les jeunes en leur donnant si peu. Je veux dire, ils font un vrai travail, ils sont essentiels dans la structure et on leur donne presque rien. Moi, ça me dérange,… ça me gêne vraiment »* [318].

C'est d'ailleurs pourquoi, parmi ceux qui choisissent de se tourner vers le service civique volontaire pour des raisons financières, on assiste régulièrement à des ruptures de contrats et des départs précoces. Tous continuent généralement leur recherche d'emploi en parallèle de leur engagement et pour les plus chanceux elle s'avère fructueuse. Antoine[319], par exemple, a rompu son contrat après seulement deux mois d'engagement pour signer un contrat aidé d'un an, renouvelable deux fois. « *Même si c'est qu'au S.M.I.C., ça n'a quand même rien à voir. Là, je peux respirer. Je suis tranquille. J'ai plus à réfléchir à comment je vais payer mon loyer* »[320] déclare-t-il avant d'ajouter qu'il n'y avait pas réellement de choix à faire, ce n'était pas un dilemme même si cela l'a ennuyé vis-à-vis de la structure d'accueil. Ainsi, les jeunes cherchant principalement une source de revenu ne voient aucun intérêt à s'entêter dans le dispositif s'ils parviennent à trouver un emploi avec une « véritable » rémunération.

5.1.2. Un besoin scolaire ou de formation.

Si la principale raison du choix d'un service civique volontaire par dépit est la nécessité financière, elle n'est pourtant pas la seule. Certains jeunes utilisent ce dispositif à des fins de formation.

[317] Entretien avec Matt (E.V. - 7) – *Cf.* Exemple d'entretien en Annexe n°5.
[318] Entretien avec Noémie (P.A. – H).
[319] Entretien avec Antoine (E.V. – F).
[320] Entretien avec Antoine (E.V. – F).

Lors de notre observation participante, nous avons rencontré deux jeunes filles qui, souhaitant devenir animatrices socio-culturelles, avaient été orientées par la M.L.J. vers des services civiques. Elles les effectuaient dans des centres sociaux et bénéficiaient de nombreuses possibilités de formation, à commencer par le B.A.F.A.[321]. L'une d'elle a d'ailleurs souligné que :

> *« C'est une solution un peu… détournée pour pouvoir faire ce que l'on souhaite mais ça nous permet de faire des formations qu'on pouvait pas se payer sinon. Le B.A.F.A. c'est quand même cher, là, le centre qui paie, enfin… il participe mais avec l'indemnité, bah, on s'y retrouve. Et en plus, on se fait du réseau directement ! »*[322].

De même, Fabien a choisi d'effectuer un service civique volontaire car il souhaitait « *changer de branche* »[323] mais « *l'école c'était plus pour moi, j'avais fait mon quota* »[324] ajoute-il. Partant de ce constat, le service civique volontaire lui est apparu comme une bonne solution pour tester ses intérêts. Curieux du monde associatif, il a alors effectué huit mois auprès de la Fédération des œuvres laïques auprès de laquelle il s'est formé en communication et en animation. Pierre a suivi la même logique :

> *« Je finissais un master de S.T.A.P.S. et j'ai pas obtenu ma thèse. […] J'avais fait un projet au Rwanda et… j'étais resté avec plein de questions sans réponses vis-à-vis de la S.I. [solidarité internationale] alors j'me suis dit, pourquoi pas en apprendre plus. Oui, le service civique, c'était une démarche d'apprentissage et d'épanouissement »*[325].

Certains jeunes encore, ne trouvant pas de stage dans leur domaine, se tournent vers l'option du service civique volontaire. Etant moins onéreux pour les organismes d'accueil, il s'avère plus facile à obtenir qu'un stage de longue durée ou qu'une alternance. C'est d'autant plus vrai que les associations souffrent de la baisse de subventions et rechignent à accueillir des stagiaires. D'après Laura, « *un stage en association à l'heure actuelle, c'est juste impossible à trouver, parce que c'est rémunéré 500 € et que, du coup, c'est trop pour le budget associatif* »[326]. C'est pourquoi, les écoles et universités commencent à accepter de considérer le service civique volontaire comme un stage effectué dans le cadre scolaire. Nombre de nos connaissances, et nous-mêmes, avons dû avoir recours au service civique volontaire pour effectuer notre stage long de fin de deuxième année de Master. Parmi les personnes rencontrées quatre étaient dans ce cas-là, et tous, effectuaient des stages de Master, première ou seconde année.

[321] En moyenne la partie formation générale coûte 515€ et le stage d'approfondissement 410€ ; ces prix peuvent varier légèrement d'une année à l'autre mais restent assez stables. À ceci ajoutez éventuellement des frais de déplacement. *Cf.* http://www.bafa-formation.com/bafa-et-finances/le-prix-du-bafa/
[322] Observation participante – Formation Civique et Citoyenne effectuée le 13 et 14 juin 2016.
[323] Entretien avec Fabien (E.V. – 29).
[324] Entretien avec Fabien (E.V. – 29).
[325] Entretien avec Pierre (E.V. – 18).
[326] Entretien avec Laura (E.V. – 9).

5.1.3. Dans l'attente de… ne pas « rien faire ».

Le service civique volontaire peut être aussi utilisé pour combler un « vide » dans le parcours de vie des jeunes. Quand tous les plans prévus s'avèrent irréalisables, les jeunes se voient souvent proposer un service civique volontaire par une personne tierce. L'idée ici est de combler ce trou, d'effacer cette incertitude avant même que l'individu ne « prenne l'habitude de ne rien faire ». C'est d'autant plus vrai lorsque les jeunes se sentent un peu perdus vis-à-vis de leur orientation ou leur choix de vie. Ainsi, Adrie[327], n'ayant pas réussi à rentrer en troisième année de licence art visuel après son B.T.S., et Chiara[328], n'ayant pas été retenue pour entrer en école d'infirmière, se sont vues proposer un service civique volontaire respectivement par une conseillère de la M.L.J. et une parente. Tout comme Etienne, elles étaient dans le doute, hésitant à attendre une année pour retenter leur chance :

> *« Je n'avais pas réussi mes concours qui étaient mes plans A, B et C. Après… bah, je savais pas trop quoi faire. J'étais plus très sûr que c'était ma voie et puis attendre un an sans être certain que ça servira à quelque chose… La danse tu sais, faut être jeune. Du coup, j'me posais beaucoup de questions sur moi, ce que j'allais faire de ma vie »*[329].

D'autres individus cherchent aussi à combler un vide sans pour autant éprouver l'incertitude que certains ont pu ressentir. Ainsi, June, Diana[330] et Victor ont effectué leur service civique volontaire alors qu'ils allaient reprendre des formations mais devaient attendre plusieurs mois.

> *« Cela faisait un an et demi que j'étais en césure, on avait fait des petits boulots avec mon copain pour se payer notre voyage à vélo, […] là, rentrée, je voulais reprendre en M1 mais c'était janvier… Alors en attendant la rentrée, et pour me replonger dans mon domaine, j'ai fait ce service civique »*[331].

Victor, quant à lui, avait arrêté son D.U.T. au moment des vacances de Noël et se réorientait. Diana, elle, avait obtenu un stage pratique après la fin de sa licence. Durant le lapse de temps restant, ils ont donc effectué un service civique volontaire sur l'idée d'une de leur connaissance. « *Mon frère en avait déjà fait un, donc je savais ce que c'était, alors j'me suis dit pourquoi pas ?* »[332].

[327] Entretien avec Adrie (E.V. – 23).
[328] Entretien avec Chiara (E.V. – 20).
[329] Entretien avec Etienne (E.V. – 30).
[330] Entretien avec Diana (E.V. – 19).
[331] Entretien avec June (E.V. – 16).
[332] Entretien avec Diana (E.V. – 19).

5.2. Profil 2 : l'idée d'un changement.

Si le service civique volontaire peut être détourné de son utilisation première imaginée par les législateurs, celle-ci ne disparait pas complètement pour autant. Le service civique volontaire peut offrir l'opportunité aux jeunes de s'engager en complément d'une autre activité (5.2.1.), ou peut devenir un but en soi. Ainsi certains jeunes font le choix d'une césure pour pouvoir consacrer une année à un engagement (5.2.2.). D'autres, enfin, profitent de leur changement de statut d' « étudiant » à « en recherche d'emploi » pour s'octroyer une année de réflexion et d'engagement pour la société par le biais du service civique volontaire (5.2.3.).

5.2.1. Un complément d'activité

Assez proche de l'idée de combler un vide, certains individus s'engagent en service civique volontaire dans le but de changer leur quotidien et/ou de compléter leur emploi du temps avec une seconde occupation. Ainsi, nombreux sont les jeunes qui enrichissent leur année d'étude ou de formation par un service civique volontaire.

Par exemple, Clémence avait choisi d'effectuer une année de césure entre son M1 et son M2 en sciences sociales pour se consacrer à une formation en danse. Cette dernière ne lui occupant qu'une petite quinzaine d'heures par semaine, elle a décidé de réaliser un service civique volontaire en même temps.

> *« Comme ça, je pouvais à la fois suivre ma formation et conserver un lien avec mes études. […] L'avantage c'est que t'as pas beaucoup d'heures, l'organisation et les gens sont cool, donc tu vois… C'était pas comme un boulot alimentaire quoi »*[333].

Amélie[334] et Thomas ont suivi la même logique, l'une étudiante par correspondance, l'autre en réorientation et préparation de concours d'entrée dans la police scientifique. Thomas nous a expliqué que cela lui permettait aussi de se changer les idées et qu'il en était même plus productif :

> *« Sinon j'étais tout le temps enfermé, à cravacher sur le concours… A la fin j'étais plus efficace. Avec ça, je m'aérais, je voyais du monde et j'étais utile. […] Ca me prenait 24 heures par semaine et ils m'ont même laissé du temps pour bosser mon concours »*[335].

[333] Entretien avec Clémence (E.V. – 2).
[334] Entretien avec Amélie (E.V. – 17).
[335] Entretien avec Thomas (E.V. – 10).

Enfin, un cas un peu particulier, nous avons rencontré Adam[336] et Camille[337] qui, n'ayant pas réussi leur baccalauréat, devaient redoubler et se sont vu proposer un service civique volontaire. Dans ce cadre, il ne devait repasser que les matières qu'ils n'avaient pas réussies et suivaient donc un nombre de cours restreints. Le reste du temps était consacré au service civique volontaire. Tous les deux nous ont confié qu'ils avaient grandement apprécié cette formule puisqu'ils ne désiraient pas effectuer de nouveau une terminale classique.

5.2.2. Le choix de la césure.

Le service civique volontaire semble être un dispositif attrayant puisque certains jeunes choisissent sciemment de faire une césure afin d'en effectuer un. Cette coupure dans leur parcours scolaire peut être perçue de deux manières différentes.

Pour Nils[338] et Marion[339], qui ont tous deux effectués leur césure avant d'entrer en Master 1, il s'agissait surtout de prendre une pause dans leur parcours scolaire afin de réfléchir à leur orientation.

> *« En fin de licence, je ne savais pas trop si je voulais continuer. En L.E.A. t'as une tonne d'options en master, ça va du très très business à l'humanitaire donc tu vois… Alors j'avais vu ce master-là, j'avais déjà envie d'arrêter mais j'ai été accepté et je sais pas, j'étais pas encore trop sûr de ce que je faisais… […] J'ai attaqué le premier semestre mais j'ai vite décidé d'arrêter la fac […] ça n'avait plus de sens pour moi à ce moment-là »* [340].

D'un autre côté, Théo[341] et Jessica[342], ont effectué leur césure entre la première et la seconde année de master. Leurs objectifs étaient à visée professionnelle car Théo cherchait une « *mise en application des savoirs appris en cours* » [343] et Jessica souhaitait tester son terrain de mémoire. Elle envisageait de s'installer en Palestine, ou du moins occuper un emploi traitant de ce pays, et écrivait son mémoire de master de Géographie sur la Palestine. Le service civique volontaire français effectué à l'étranger, lui a permis de se rendre sur son terrain d'enquête : « *Je travaille sur une ville de Palestine qui est occupée, Ebron, et sur la partie occupée de la ville, comment l'habité se met en place, les pratiques urbaines et sociales des palestiniens sous occupations. […] Mais pour ça faut que je sois en Palestine, le service civique m'a permis de faire ça* »[344].

[336] Entretien avec Adam (E.V. – 24).
[337] Entretien avec Camille (E.V. – 13).
[338] Entretien avec Nils (E.V. – 21).
[339] Entretien avec Marion (E.V. – 1).
[340] Entretien avec Marion (E.V. – 1).
[341] Entretien avec Théo (V – A).
[342] Entretien avec Jessica (V – E).
[343] Entretien avec Théo (V – A).
[344] Entretien avec Jessica (V – E).

5.2.3. Un passage avant le lancement dans la vie active.

Tout comme il a permis à Nils et Marion de faire une pause dans leur parcours scolaire, le service civique volontaire est aussi perçu par de nombreux jeunes comme un dispositif de transition entre la période d'étude et celle de recherche ou d'occupation d'un emploi.

Ainsi, Yannis[345] et Grégoire[346] un master de recherche en poche, nous ont expliqué qu'ils attendaient du service civique volontaire de leur permettre de mettre un premier pied dans le monde professionnel.

> *« Je savais que je ferai un service civique après mon master, pour me tester, et acquérir un peu d'expérience. Et puis, c'était le moment. Quand on sort de la vie étudiante, on a l'habitude de vivre avec un budget hyper serré, donc une année de plus ça le fait »*[347].

Aline[348] l'a aussi envisagé de cette manière-là. Elle souhaitait « *tester le milieu associatif* »[349] pour être certaine que cela lui conviendrait avant de chercher un véritable emploi dans ce secteur.

De plus, elle nous a expliqué que les 28 heures par semaine qu'elle a effectué lui avaient semblé un bon compromis entre les 20 heures de cours à la faculté et les 35 heures qu'elle espérait obtenir dans son futur emploi. Prune[350] et Maud[351] nous ont fait part de leurs mêmes impressions : la première souhaitant « *y aller en douceur* »[352] pour entrer sur le marché du travail, la seconde n'ayant « *pas vraiment envie de travailler tout de suite après cinq ans d'études* »[353]. Le service civique volontaire est ici perçu comme un moyen de faire tranquillement la transition entre le statut d'étudiant et celui de personne recherchant ou occupant un emploi. Mélissa[354], quant à elle, avait terminé son D.U.T. et avait déjà pris une année sabbatique avant de s'engager en tant que volontaire en service civique. Là encore, c'était un moyen de « *glisser tranquillement vers le monde du travail* »[355].

En suivant la logique évoquée ci-dessus, de plus en plus de jeunes étudiants envisagent de faire un service civique volontaire à la fin de leurs études. Certains par pur réalisme économique (5.1.1.), mais beaucoup pour profiter de l'opportunité qui leur est offerte. Perçu comme une pause avant d'entrer dans la vie active, le service civique volontaire ne serait-il pas aussi un moyen de retarder l'inévitable compétition du marché du travail ou de profiter une dernière fois des plaisirs de la vie étudiante ?

---

[345] Entretien avec Yannis (E.V. – 6).
[346] Entretien avec Grégoire (E.V. – 12).
[347] Entretien avec Yannis (E.V. – 6).
[348] Entretien avec Aline (E.V. – 8).
[349] Entretien avec Aline (E.V. – 8).
[350] Entretien avec Prune (E.V. – 5).
[351] Entretien avec Maud (E.V. – 27).
[352] Entretien avec Prune (E.V. – 5).
[353] Entretien avec Maud (E.V. – 27).
[354] Entretien avec Mélissa (E.V. – 25).
[355] Entretien avec Mélissa (E.V. – 25).

5.3. Profil 3 : l'engagement prolongé.

Le service civique volontaire est un choix par défaut pour certains, mais pour d'autres il offre la possibilité de changer d'occupation, ou de prolonger une expérience professionnelle positive dans une structure. Cette possibilité, bien que plus rare, est réelle. Quatre des personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête de terrain se sont vues proposer ce dispositif à la suite d'un stage (5.3.1.), ou d'un engagement bénévole (5.3.2.).

5.3.1. A la suite d'un stage.

Le service civique volontaire peut aussi être utilisé pour prolonger une expérience de stage lorsque la structure et le jeune l'ont trouvé concluante.

Ted[356] était dans ce cas-là lorsque nous l'avons rencontré. Ayant terminé sa formation B.A.P.A.A.T.[357] durant laquelle il a effectué des stages dans un centre social, cette même structure lui a alors offert de « *continuer à travailler avec eux* »[358]. Disposant d'une spécialité en sport et santé, le centre lui a proposé de devenir « *une sorte d'électron libre* » [359]. A l'écouter, il y a eu un réellement changement de statut : « e*n stage, j'étais toujours accompagné d'un animateur, là… Je suis plus autonome, j'imagine… J'explique mes projets et… Je les fais* » [360].

Jade[361] par contre n'a pas ressenti de grandes différences entre sa période de stage et son engagement en service civique volontaire. Elle a eu le même tuteur qui, à la fin de son stage et ayant apprécié son travail, lui a proposé de continuer avec eux.

> *« Mon stage, en gros, c'était du montage de projet, après ils avaient besoin de quelqu'un pour piloter la mise en œuvre, alors ils m'ont proposé. C'était facile, je connaissais déjà le dossier au moins »* [362].

[356] Entretien avec Ted (E.V. – C).
[357] Le B.A.P.A.A.T., « Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien », est un diplôme français délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports.
[358] Entretien avec Ted (E.V. – C).
[359] Entretien avec Ted (E.V. – C).
[360] Entretien avec Ted (E.V. – C).
[361] Entretien avec Jade (E.V. – G).
[362] Entretien avec Jade (E.V. – G).

5.3.2. A la suite d'un engagement bénévole.

Cette logique de continuité peut également se retrouver après un engagement bénévole. Dans ce cas, la structure d'accueil montre à la fois un intérêt pour la méthode de travail du futur volontaire mais est également soucieuse de sa situation économique. Ainsi, Bastien[363] était devenu bénévole à La FEVE[364] durant sa première année de licence. L'association avait apprécié son travail et, connaissant sa situation économique d'étudiant, lui avait offert un service civique volontaire. Pour Marion[365], c'est après un projet associatif effectué dans le cadre de son Master qu'on lui a proposé un service civique volontaire. Elle soutient que son engagement a été remarqué puisqu'elle était très impliquée dans le projet, même après avoir décidé d'arrêter la fac. Cependant, la situation financière de l'association a aussi joué :

> *« C'est une opportunité qui s'est présentée à moi, comme ça et étant donné que j'avais connaissance du projet et qu'ils n'avaient pas forcément de moyens pour engager quelqu'un. […] Du coup l'idée du service civique est venue puisqu'ils avaient l'agrément »*[366].

Etre connu de la structure peut en effet aider. Ainsi, la Croix-Rouge a proposé un service civique volontaire à Matt qui était bénévole depuis plusieurs années en tant que secouriste.

> *« Quand leurs contrats s'est terminé, la Croix-Rouge cherchait d'autres services civiques et comme c'était pas très connu, ils avaient du mal un peu à trouver des jeunes et du coup ils m'ont proposé de le faire »*[367].

Pour conclure, nous avons rencontré, dans le cadre de cette enquête de terrain, des personnes aux situations très diverses. Toutes ont ainsi effectué, et bénéficié, du service civique volontaire mais ne l'ont pas utilisé pour les mêmes raisons. Que ce soit par dépit ou par choix, elles n'attendaient pas toutes le même résultat de ce dispositif. Qu'en ont-elles retiré ? Est-il possible de trouver des similarités d'acquis alors même que les individus n'avaient pas tous les mêmes attentes ?

[363] Entretien avec Bastien (E.V. – 22).
[364] Association La FÈVE, Formation et Expérimentation au Vivre-Ensemble, est né d'une volonté de participer à la construction d'une société basée sur une culture de non-violence. Dans son cadre, Bastien effectuait du soutien scolaire et donnait des cours particuliers. *Cf.* http://www.feve-nv.com/
[365] Entretien avec Marion (E.V. – 1).
[366] Entretien avec Marion (E.V. – 1).
[367] Entretien avec Matt (E.V. - 7) – *Cf.* Exemple d'entretien en Annexe n°5.

Chapitre VI. Que retirer d'un service civique volontaire ?

Les jeunes adultes ont eu recours au dispositif de service civique volontaire pour des raisons diverses, pourtant nous pouvons retrouver une cohérence dans ce qu'ils en retirent même si l'ordre d'importance semble varier. D'abord, revenant de manière récurrente, et ce, quelques soit le projet des jeunes volontaires, la vision économique et professionnelle semble fondamentale (6.1.). A cela vient s'ajouter une vision plus personnelle d'apport dans la démarche de construction de soi (6.2.). Enfin, se pose la question d'un statut que le service civique volontaire pourrait fournir aux jeunes engagés (6.3.).

6.1. Une vision économique et professionnelle.

Le service civique volontaire est avant tout un dispositif à visée économique et professionnelle puisque tous les ex-volontaires interrogés mettent en avant l'importance de l'indemnité (6.1.1.). C'est aussi un apport en compétences, qu'elles soient acquises ou mises à l'épreuve (6.1.2.). Enfin, le service civique volontaire offre aux jeunes des possibilités pour se lancer dans la vie active (6.1.3.).

6.1.1. La triste nécessité financière ?

Une partie des jeunes effectue un service civique volontaire d'abord parce qu'ils ont besoin de revenus, l'apport financier étant toujours considéré comme fondamental. Ainsi l'indemnité a été évoquée à chaque fois lors de nos entretiens qualitatifs, certains le mentionnent uniquement, d'autres développent l'influence que cela a pu avoir sur leur vie.

Pour Mélissa, l'indemnité était un point essentiel puisqu'elle cherchait à entrer sur le marché du travail et pouvoir ainsi « *donner un coup de main à* [sa] *mère qui* [la] *soutenait encore financièrement* »[368]. Participer à l'entrée d'argent dans le foyer a aussi été une priorité pour Victor qui, faute de pouvoir être totalement indépendant, a ressenti une sorte de « *fierté* »[369] en subvenant partiellement à ses besoins. « *Pour la première fois, je gagnais quelque chose et, tu vois quoi, je pouvais enfin aider ma famille. C'était pas grand-chose mais… bah c'est déjà ça »*[370]. Cependant, comme l'a rappelé Antoine, si cette indemnité s'avère être la seule source de revenu, elle ne permet pas de vivre en total indépendance :

[368] Entretien avec Mélissa (E.V. – 25).
[369] Entretien avec Victor (E.V. – 14).
[370] Entretien avec Victor (E.V. – 14).

« *entre payer l'appart, les charges, la bouffe, bah j'y arrivais pas !* » [371]. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a rompu son contrat lorsqu'il a obtenu un travail.

Si l'argent n'est pas le principal objectif pour Keridwen, elle l'évoque quand même comme quelque chose d'évident : « *et puis l'argent bien sûr* »[372] dit-elle en finissant une liste d'apports du service civique volontaire. Cette source de revenu est alors considérée comme un gage d'indépendance, de liberté ou de sérénité pour certains. Pour Etienne, le service civique volontaire a été la raison de son « *grand saut* »[373]. N'ayant jamais quitté le domicile familial, cet engagement loin de chez lui a été sa première expérience de prise d'autonomie : vie en solitaire et gestion d'un budget notamment. L'indemnité lui a permis de vivre cette expérience en complétant l'apport de ses parents :

> *« Ils ont considéré que ce que je gagnais était pour moi, du coup, ils me donnaient un montant fixe par mois, je complétais ce qu'il restait à payer avec l'argent du service civique et le reste c'était pour moi. Epargne, sports, sorties, à moi de gérer ! »*[374].

Pour Bastien, l'indemnité a permis d'être « *plus tranquille* »[375] vis-à-vis de ses finances, lui permettant même de se faire de petits plaisirs. « *Cette année a été super, j'avais du temps vu que je faisais que 24h et plus d'argent qu'en temps normal, tout bénef' ! J'ai pu en profiter pour faire plein de choses* » [376] déclare Nils, enthousiaste.

Nécessaires et même vitals pour certains, le service civique volontaire et son indemnité sont souvent perçus comme un levier d'accès à l'autonomie ou à une petite indépendance, apportant un nouveau souffle au budget souvent très serré des jeunes.

6.1.2. Des compétences acquises, affinées ou mises à l'épreuve.

Si l'indemnité est importante, l'idée d'apprentissage ou de mise à l'épreuve des compétences professionnelles a aussi été régulièrement mentionnée lors des entretiens.

Beaucoup d'ex-volontaires parlent de compétences acquises durant cette expérience. Prune et Matt, tous deux ex-volontaires au siège départementale de la Croix-Rouge Française, ont été formés à la sensibilisation et à la formation des gestes de premiers secours afin qu'ils puissent mener leur mission à bien. Ils ont ensuite été chargés de mettre en place des formations et des évènements de sensibilisation

[371] Entretien avec Antoine (E.V. – F).
[372] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[373] Entretien avec Etienne (E.V. – 30).
[374] Entretien avec Etienne (E.V. – 30).
[375] Entretien avec Bastien (E.V. – 22).
[376] Entretien avec Nils (E.V. – 21).

pour le « *grand public* »[377]. A leur instar, Chloé a suivi une semaine de formation en reportage vidéo lorsqu'elle a démarré son service civique volontaire[378]. Cependant, si quelques « chanceux » ont pu acquérir des compétences par le biais de formations, la plupart ont plutôt appris « *sur le tas* »[379] comme Amélie, qui a « *tout appris en observant, posant des questions, reproduisant* »[380]. Ce fut également le cas de Camille[381], accueillie dans une maison de retraite dépendant d'un centre hospitalier, et d'ex-volontaires à Unis-Cité, dont Chiara qui déclare :

> *« On n'a pas vraiment été formé. A chaque fois, on arrivait dans la structure, on parlait avec notre référent et on se lançait. Au fur et à mesure on recherchait ce qu'il nous manquait. Et puis chacun savait des choses, ça aidait du coup. Même si des fois on était perdu »*[382].

Victor[383] déplore le manque de formations à réelle portée professionnelle. Diane, quant à elle, assure que cette expérience apprise de manière informelle est très intéressante bien que difficile à valoriser :

> *« On essaie, on se trompe, on recommence… c'est un peu de l'apprentissage en autodidacte puisqu'on nous dit pas fait comme-ci ou comme ça, on nous mâche pas le travail, faut qu'on trouve nous… et on s'en rappelle beaucoup mieux après ! »*[384].

Pour d'autres volontaires, généralement les plus diplômés, le service civique volontaire est plutôt un prétexte pour mettre en pratique des connaissances apprises au cours de leur formation et ainsi de confronter théorie et réalité. Véronique[385] a acquis sa première expérience professionnelle en communication lors de son engagement. Grégoire a appliqué les connaissances acquises dans le cadre de son mémoire de master afin de « *valoriser une histoire locale par le recueil de mémoires* »[386]. Quant à Yannis[387], il a sciemment choisi d'utiliser ce dispositif pour pallier au manque de « terrain » de son master recherche. Dans un même esprit, le service civique volontaire qu'a effectué Aline au sein de l'association Mountain Riders lui a permis « *de mettre en application* [son] *master en développement durable* » [388]. Elle en a aussi profité pour découvrir le travail au sein du monde associatif.

---

[377] Ici, cela correspond au public des écoles et groupes scolaires, des festivals et foires, des évènements tous publics, etc. *Cf*. Entretien avec Prune (E.V. – 5) et Matt (E.V. – 7).
[378] Entretien avec Chloé (E.V. – 4).
[379] Entretien avec Etienne (E.V. – 30).
[380] Entretien avec Amélie (E.V. – 17).
[381] Entretien avec Camille (E.V. – 13).
[382] Entretien avec Chiara (E.V. – 20).
[383] Entretien avec Victor (E.V. – 14).
[384] Entretien avec Diane (E.V. – 19).
[385] Entretien avec Véronique (E.V. – 15).
[386] Entretien avec Grégoire (E.V. – 12).
[387] Entretien avec Yannis (E.V. – 6).
[388] Entretien avec Aline (E.V. – 8).

Perçu comme un moyen d'obtenir une première expérience professionnelle, le dispositif de service civique volontaire semble se rapprocher fortement du stage. D'ailleurs, certaines personnes l'utilisent comme tel, faute de réellement obtenir un contrat de stagiaire. Joy[389] et Chloé[390] ont ainsi effectué leur stage pratique de fin d'étude sous un contrat de service civique volontaire, reconnu comme un stage par leur école. En se transformant en substitut de stage, ne se vide-t-il pas de son essence civique ?

6.1.3. Lancement dans la vie active : des débouchées ?

Tout comme le stage de fin d'étude, le service civique volontaire, en permettant aux jeunes d'accéder au monde professionnel, leur offre l'éventualité de possibles débouchés. Nombreux sont ceux en recherche d'emploi qui acceptent de l'effectuer dans la perspective de se créer un réseau, remplir un carnet d'adresse et/ou trouver un emploi. Il semblerait que cela fonctionne pour un certain pourcentage.

> *« Le service civique, sans être au départ conçu comme un élément du parcours d'un jeune vers l'emploi, se révèle être une aide à celui-ci. Le même sondage [TNS Sofres] montre que l'expérience du service civique pour un jeune […] aide à l'insertion professionnelle (le nombre d'anciens volontaires en emploi augmente de 23 % suite au service civique dont 49 % dans un emploi en lien avec leur ancienne mission), enfin 60 % des anciens volontaires déclarent que leur expérience de service civique est une aide pour trouver un emploi »*[391].

Ainsi, le service civique volontaire de Matt à la Croix-Rouge Française lui a permis de faire la différence lors des entretiens d'embauche pour un poste à la pharmacie d'un hôpital : « *puisqu'à l'hôpital, sur le CV service civique et... secouriste, ça a fait un gros plus qui m'a démarqué, on était trois sur le poste et ça, ben c'est ce qui m'a permis de me démarquer…* »[392]. Ted[393] et Théo[394] ont, eux, été embauchés par leur structure d'accueil à la suite de leur engagement. Mélissa a aussi eu cette chance, puisqu'elle est actuellement en CDD en passe d'être employée en CDI, et va plus loin dans l'analyse. Très critique par rapport à ce dispositif qui la gênait beaucoup initialement : « *j'ai l'impression que l'Etat a créé ce dispositif uniquement pour faire diminuer le nombre de jeunes chômeurs en France* »[395], elle relativise ensuite son utilité :

[389] Entretien avec Joy (E.V. – 3).
[390] Entretien avec Chloé (E.V. – 4).
[391] CHEREQUE F., « Liberté, Egalité, Citoyenneté : un Service Civique pour tous », Rapport sur l'avenir du service civique au Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, juillet 2014, p. 30.
[392] Entretien avec Matt (E.V. - 7) – *Cf.* Exemple d'entretien en Annexe n°5.
[393] Entretien avec Ted (V – C).
[394] Entretien avec Théo (V – A).
[395] Entretien avec Mélissa (E.V. – 25).

« Après, quand j'ai été prise, j'ai vu aussi que ça arrangeait bien les assos qui peuvent pas prendre le risque d'embaucher quelqu'un sans savoir et puis faut dire que ça m'arrangeait bien aussi. Alors, est-ce qu'un dispositif qui arrange tout le monde est si mal que ça ? »[396].

Cependant, tous n'ont pas eu la chance de voir s'ouvrir à eux des possibilités d'emploi mais l'ensemble des personnes interrogées évoque un apport au niveau professionnel. A l'instar de Keridwen, par exemple, qui déclare que « *même si ça ne développe pas l'emploi, ça t'apprend quand même les métiers par exemple* »[397].

Le service civique volontaire semble ainsi être un dispositif à la fois d'insertion dans le monde professionnel et d'accès à l'autonomie. Pourtant, si ces aspects sont très souvent cités par les jeunes, ils sont loin de monopoliser l'intégralité de l'apport qu'offre ce dispositif à ses volontaires. Les personnes rencontrées décrivent toutes des changements sur un plan plus personnel.

6.2. Grandir & mieux se connaître.

Plus qu'un dispositif visant l'insertion des jeunes, le service civique volontaire se veut facteur de changement. Relevant de la politique de citoyenneté, il a notamment pour objectif de transmettre des valeurs aux nouvelles générations et donc d'agir sur le plan moral. Les volontaires quant à eux retiennent plutôt un apport sur le plan humain (6.2.1.), comme la possibilité de faire une pause dans leur vie (6.2.2.) et de trouver un sens à celle-ci, ainsi que leur place dans la société actuelle (6.2.3.).

6.2.1. Développement de capacités humaines ?

Supplantant les aspects plus matériels, le développement de « capacités humaines » a été le premier élément cité comme apport du dispositif par tous les volontaires que nous avons rencontrés. Cependant, il ne se manifeste pas de la même manière chez tous les jeunes.

D'abord, certaines personnes font écho d'un apprentissage de capacités relationnelles et de travail en équipe. Cela est particulièrement marqué chez les ex-volontaires d'Unis-Cité, association spécialisée dans la mise en place et l'encadrement de services civiques volontaires où les jeunes effectuent deux missions bien distinctes et toujours en équipe. Aussi, Diane, Irma[398], Chiara et Keridwen nous ont décrit des changements de comportement qu'elles ont pu observer chez elles et leurs camarades. Si cela n'est

[396] Entretien avec Mélissa (E.V. – 25).
[397] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[398] Entretien avec Irma (E.V. – 28).

pas toujours facile rappelle Chiara, chacun développe une « *ouverture d'esprit* »[399], devient plus « *tolérant* »[400] et apprend à « *prendre sur soi* »[401] pour, soit se mettre légèrement en retrait, soit s'affirmer.

> *« Il y a des personnalités très fortes et moi j'ai pas vraiment une personnalité imposante alors j'étais un petit peu en recul… Mais on s'en rend compte, au cours de l'année, que ces personnes-là, […] se mettent en arrière et c'est les autres qui prennent le devant après. […] Il y a un équilibre qui se crée… c'est la vie d'un groupe »*[402].

Selon Irma, de nombreuses compétences utiles pour le travail en équipe sont apprises au cours de cette expérience : il faut savoir négocier, réguler la parole, acter une décision, partager les tâches, venir en soutien d'un membre de l'équipe, etc.[403]

L'apport du service civique volontaire en capacités humaines ne s'arrête pas là. Ce dispositif permet également aux jeunes d'entrer en contact avec des personnes très diverses. Marion, Clémence, Prune, Amélie et Matt, ayant tous effectué des actions de sensibilisation, nous ont fait part de la richesse des échanges qu'ils ont eus avec leurs publics. Pour Amélie, cela l'a notamment encouragé à changer de regard concernant les « jeunes de banlieue » puisqu'elle a effectué plusieurs actions de prévention routière dans des quartiers sensibles de la ville. « *Les jeunes n'étaient pas plus idiots ou violents que d'autres, franchement… J'appréhendais mais en fait, sur place, j'ai pas vu la différence avec une autre classe* » [404]. Ce changement de regard s'est également opéré chez Adam dont une des missions était l'accompagnement scolaire de jeunes défavorisés[405]. Chargés d'accueillir du public dans le cadre de leur mission, Adrie[406], Maud, Joy, Chloé et Damien[407] assurent que cela leur a été très bénéfique, leur permettant d'apprendre à « *faire un pas vers l'autre* »[408], à « *être bienveillant, sans juger* »[409] ou tout simplement « *à écouter* »[410]. Camille, quant à elle, a été au contact de personnes âgées et a évoqué plusieurs fois l'aspect de transmission, repris notamment par Fabien et Clémence :

[399] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[400] Entretien avec Diane (E.V. – 19).
[401] Entretien avec Chiara (E.V. – 20).
[402] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[403] Entretien avec Irma (E.V. – 28).
[404] Entretien avec Amélie (E.V. – 17).
[405] Entretien avec Adam (E.V. – 24).
[406] Entretien avec Adrie (E.V. – 23).
[407] Entretien avec Damien (E.V. – 11).
[408] Entretien avec Joy (E.V. – 3).
[409] Entretien avec Maud (E.V. – 27).
[410] Entretien avec Adrie (E.V. – 23).

« J'arrivais, je n'y connaissais rien. Heureusement, il y a un retraité qui m'a un peu… pris sous son aile. Et ça été une super expérience. On a pu parler de plein de choses, maintenant je vais encore le voir régulièrement, c'est un nouveau grand père »[411].

D'après Victor, le service civique volontaire peut également engendrer des changements profonds chez la personne qui l'effectue. Ainsi, lui qui se décrit comme une personne assez renfermée et très sujette au stress, il a appris à la fois à prendre du recul et à s'ouvrir.

« Avant le service civique, je prenais la brique [ndlr. les problèmes] en pleine face, sans réussir à avancer, maintenant, j'arrive plus ou moins à récupérer la brique et la mettre de côté. C'est pas parfait mais c'est un changement »[412].

Selon Thomas, ayant effectué sa mission auprès de réfugiés, c'est une expérience qui « *nous fait beaucoup relativiser sur nous, notre vie, etc.* »[413]. En effet, le service civique volontaire permet souvent de se confronter à d'autres réalités sociales, pousse au développement de certaines capacités humaines et invite aussi à réfléchir sur ses actions.

6.2.2. Faire le point sur sa vie.

Le service civique volontaire offre encore la possibilité de faire le point sur sa vie, que ce soit au niveau professionnel ou personnel.

D'abord, ce dispositif est souvent cité comme un moyen de tester son orientation professionnelle, les stages de découverte étant souvent trop cours pour permettre une réelle immersion dans le milieu choisi, et les stages pratiques n'étant pas proposés dans toutes les formations. François Chérèque avait d'ailleurs relevé ce point en signalant que « *le jeune pourrait ainsi confirmer ou infirmer son projet de formation ou plus simplement s'en construire un s'il ne l'a pas encore choisi* »[414]. C'est le cas de Fabien qui s'avouait un peu « perdu » après un parcours de formation pour être paysagiste et a mis à profit cette possibilité en s'engageant auprès de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). « *C'est là-bas que j'ai découvert l'animation, ça m'a vraiment plu et maintenant je suis animateur ici* [centre social] »[415] déclare-t-il. N'ayant pas obtenu sa thèse en STAPS, Pierre s'est investi dans un service civique volontaire auprès d'une association travaillant dans la solidarité internationale. Cette expérience a éveillé sa curiosité et il s'est ensuite orienté vers un master d'économie sociale et solidaire[416]. Enfin,

[411] Entretien avec Fabien (E.V. – 29).
[412] Entretien avec Victor (E.V. – 14).
[413] Entretien avec Thomas (E.V. – 10).
[414] CHEREQUE F., « Liberté, Egalité, Citoyenneté : un Service Civique pour tous », Rapport sur l'avenir du service civique au Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, juillet 2014, p. 30.
[415] Entretien avec Fabien (E.V. – 29).
[416] Entretien avec Pierre (E.V. – 18).

pour Aline et Véronique, le service civique volontaire a permis de tester l'associatif, un milieu professionnel qu'elles envisageaient. Pourtant elles en tirent des conclusions opposées. Alors que Véronique nous révèle :

> *« Je ne savais pas si je voulais bosser en asso, en entreprise… Maintenant c'est plus claire, je veux bosser plutôt pour le bien commun même si en asso c'est compliqué en ce moment »*[417].

Aline, elle, renonce à ce milieu :

> *« Pour moi* [le service civique] *m'a permis de clarifier ce que j'attendais de mon travail et clairement, je ne suis pas faite pour un travail dans les assos. On compte pas ses heures, c'est une bonne ambiance mais on court toujours après les sous, etc. Etre bénévole c'est pas pareil mais là… »*[418].

Sur un plan plus personnel, certains ex-volontaires décrivent également ce dispositif comme un espace important de réflexions plus profondes, sur son être, sa personnalité, etc. Damien et Victor nous ont notamment fait part de leur expérience douloureuse précédent l'engagement. Selon Damien, le service civique volontaire lui a permis de « *se poser après* [une] *période difficile* »[419] et surtout de « *se reconstruire* »[420]. Victor le perçoit plus comme un facteur qui peut être moteur dans une vie :

> *« Il apporte un changement, il fait bouger les choses, il démarre quelque chose, nous lance sur la bonne voie. Mon frère par exemple, il a fait un service civique à 25 ans, il avait rien fait de 18 à 25 ans, restait dans sa chambre, ne sortait pas, il regardait la TV toute la journée. Eh bah, il a fait son service civique et après il a trouvé un emploi. Il n'a pas changé humainement mais il a démarré et maintenant il fait quelque chose ».*

Ainsi, comme le résume Véronique, le service civique volontaire « *ça te permet de prendre du recul, de faire un point sur ta vie, sur tes envies, etc. […] En fait, le service civique te permet aussi de faire une pause et d'affiner un projet* »[421]. Plus qu'un simple facilitateur de réflexion, ce dispositif permet également d'obtenir une place dans la société puisqu'il développe un sentiment d'utilité chez le jeune.

[417] Entretien avec Véronique (E.V. – 15).
[418] Entretien avec Aline (E.V. – 8).
[419] Entretien avec Damien (E.V. – 11).
[420] Entretien avec Damien (E.V. – 11).
[421] Entretien avec Véronique (E.V. – 15).

6.2.3. Se sentir utile.

Le service civique volontaire est un dispositif « d'engagement ». Si les personnalités politiques le présentent comme une action au service de la nation, de la communauté française, en réalité, les jeunes le ressentent souvent différemment.

La plupart des ex-volontaires interrogés sur la question soutiennent que, certes, leur investissement est incontestable, mais qu'ils ne se reconnaissent pas dans l'idée d'engagement pour la nation. A l'instar de Nael, ils « *s'engag*[ent] *pour le projet, l'association, et les personnes qui y sont accueillies* »[422]. Selon eux, leur impact et les « comptes » qu'ils rendent sont à une échelle plus locale, départementale voire municipale. Pierre, lui, « *cherchai*[t] *plutôt quelque chose qui fasse sens dans* [sa] *vie, à petite échelle pour travailler* »[423].

En donnant aux jeunes une chance de s'engager pour une mission, ce dispositif permet à certains de se sentir revalorisés. Camille, Amélie et Nils nous ont fait part de leur envie d'apporter leur contribution à un « *effort collectif pour le bon fonctionnement de la société* »[424] ou, en tout cas, « *de se sentir utile et d'être reconnu pour cela* »[425]. Cette possibilité d'être reconnu pour une action positive, ou cette importance de participer à la vie de la société, suscite également l'envie de prolonger ou poursuivre l'engagement. Ainsi, pour Pierre, le service civique volontaire « *a développé mon envie de m'investir dans le milieu associatif même si pas forcément dans l'asso d'accueil* »[426].

Cette reconnaissance « d'utilité » permet également aux jeunes de reprendre confiance en eux. Victor, Keridwen et Irma, qui ont traversé une période difficile sur le plan personnel et économique, affirment que le service civique volontaire leur a permis « *de retrouver une place dans la société, de montrer qu'on est utile, nous aussi* »[427]. Quant à Chiara, Adrie et Adam, ils ont tous les trois essuyé des échecs scolaires et nous ont fait part de leur impression de changement au niveau caractériel et se décrivent comme des personnes « *plus ouvertes* »[428] et « *ayant repris confiance en soi* »[429].

Si le service civique volontaire semble permettre aux jeunes d'assouvir leur besoin de « se rendre utile » à la société, l'accès à un statut clair permettant d'obtenir une place reconnue de tous n'est pas aussi facile.

[422] Entretien avec Nael (V – B).
[423] Entretien avec Pierre (E.V. – 18).
[424] Entretien avec Nils (E.V. – 21).
[425] Entretien avec Camille (E.V. – 13).
[426] Entretien avec Pierre (E.V. – 18).
[427] Entretien avec Irma (E.V. – 28).
[428] Entretien avec Chiara (E.V. – 20)
[429] Entretien avec Adrie (E.V. – 23)

6.3. Le service civique volontaire : quel statut ?

Comme nous l'avons évoqué (3.3.), le dispositif de service civique volontaire n'est pas encore très bien connu et reconnu dans la société française. Durant l'enquête de terrain, les ex-volontaires sont souvent revenus sur la complexité de ce statut qu'ils considèrent comme une « bulle à part » (6.3.1.), assez mal défini (6.3.2.) mais qui pourrait leur offrir la chance de réellement obtenir une place dans la société (6.3.3.).

6.3.1. Une bulle à part ?

Pour une grande partie des jeunes interrogés, le service civique volontaire représente une coupure dans le déroulement de la vie d'une personne. C'est un temps à part qui permet de faire le point, mais surtout que ne se reproduira pas. C'est une pause dont il faut profiter.

Clémence nous décrit son expérience comme un moment « *un peu hors du temps et de l'espace* »[430]. Le service civique volontaire lui a en effet permis de réaliser son rêve, celui de se former en danse cubaine. Marion, elle, fait le lien avec l'autre césure qu'elle a pu effectuer entre le lycée et l'université :

> *« A chaque fois, on a l'impression que le temps s'écoule différemment. On change de rythme, on a plus les mêmes préoccupations... Et il y a un sentiment de réelle liberté »*[431].

Cette impression a également été décrite par Laura qui souhaitait, avant d'entrer dans la vie active, se donner « *un moment pour respirer après ces cinq ans non-stop* »[432]. La jeune fille, qui avait effectué une scolarité d'une traite jusqu'à son Master 2, préférait s'accorder une pause avant de commencer sur un autre rythme. Bien que faisant le chemin inverse puisqu'elle retournait à l'université après avoir passé un temps sur le marché du travail, June décrit également son expérience comme « *une pause pour respirer entre temps. Il n'y a pas le stress de trouver un travail, pas le stress de devoirs ou de partiels à venir, etc.* »[433].

Si pour une grande majorité des cas, cette expérience de « bulle à part » proposée par le service civique volontaire semble être appréciée, ce n'est pas toujours vrai. Ainsi, Keridwen a certes aimé son temps d'engagement, elle n'en demeure pas moins critique :

[430] Entretien avec Clémence (E.V. – 2).
[431] Entretien avec Marion (E.V. – 1).
[432] Entretien avec Laura (E.V. – 9).
[433] Entretien avec June (E.V. – 16).

« Tu sais sur le moment c'est 9 mois super mais… euh, voilà. C'est un peu une parenthèse, super dans ta vie, qui t'apprend beaucoup personnellement, mais… […] Après tu te retrouves dans la même situation que ce que t'étais avant quoi, rien n'a changé »[434].

Elle n'est pas seule à formuler des réserves, généralement orientées sur le statut même du service civique volontaire ainsi que sur l'espace temporel qu'il met en place.

6.3.2. Ni bénévole, ni salarié, ni stagiaire… le complexe statut du volontaire en service civique.

Comme le dénoncent des législateurs, le statut d'un jeune engagé en service civique volontaire reste complexe, méconnu et donc peu reconnu.

Sur le papier, ce dispositif se distingue du bénévolat par son aspect obligatoire et financier, du salariat et du stage par la notion d'engagement et le contenu des missions. Il suit une logique contractuelle qui se veut clarificatrice, cependant, les situations ambigües se reproduisent régulièrement. Nael[435], Joy[436], Chloé[437], effectuant un service civique volontaire à la place d'un stage pratique de Master 1, ont tous les trois assuré qu'ils « *ne* [voyaient] *pas la différence avec un stage* », à part, durant la formation civique et citoyenne obligatoire. Quant à Damien, il dénonce ce dispositif, son contrat et son aspect obligatoire qui le rapprochent trop du salariat. Il assure avoir été « *traité comme un employé* »[438] tout en se voyant refuser certains droits :

« Normalement tu fais plus parti du service civique que de la boite alors que là t'es plus dans la boite… mais normalement pas soumis à contrainte […] Moi, c'est simple la directrice me disait « c'est comme ça et pas autrement » […] ils m'ont imposé les dates de mes jours de congés, alors que pour les autres salariés, non. […] Je n'ai pas rattrapé les heures que j'ai fait en plus lors de la formation […] et puis on nous dit rien sur nos droits, ça devrait être plus dans l'intérêt des jeunes ! »[439].

Ainsi, même dans l'organisme d'accueil, pourtant habilité par l'Agence du Service Civique, le contenu et les possibilités que ce dispositif offre ne sont pas toujours clairs. Le passage d'un statut à un autre est parfois très facile. Par exemple, Matt pouvait effectuer son service civique volontaire à un moment dans la journée puis faire du bénévolat à un autre :

[434] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[435] Entretien avec Nael (V – B).
[436] Entretien avec Joy (E.V. – 3).
[437] Entretien avec Chloé (E.V. – 4).
[438] Entretien avec Damien (E.V. – 11).
[439] Entretien avec Damien (E.V. – 11).

« C'est à dire que si je décidais de faire un poste de secours, ce que je faisais avant, je n'étais pas payé, c'était... j'avais… je reprenais mon statut de bénévole. Donc y a pas vraiment d'ambiguïté, les gens y ..., les bénévoles ont été informés, les services civiques quand ils vont en poste de secours ne sont pas payés » [440].

Le statut de volontaire en service civique possède des frontières poreuses avec le salariat, le bénévolat et le stage. De plus, il n'est pas facile de concevoir la réelle spécificité du service civique volontaire. Déjà compliqué à mettre en place pour les professionnels, il est d'autant plus difficile à comprendre pour le grand public. Bien qu'on constate une amélioration grâce aux différentes campagnes de sensibilisation, Jona décrivait tout de même les difficultés qu'elle éprouvait à définir et expliquer ce dispositif :

« Quand je dois dire ce que je fais, c'est toujours compliqué. Le service civique volontaire ça parle pas beaucoup aux gens. Du coup faut que j'explique que c'est un engagement pour une association, mais qu'on est payé,… C'est toujours difficile, les gens ont du mal à comprendre. Ma mère, par exemple, j'ai beau lui dire sans arrêt, quand faut expliquer à ma grand-mère, elle n'y arrive pas » [441].

Cette difficulté à comprendre ce dispositif entraine inévitablement une moindre reconnaissance dans la société civile. Beaucoup d'ex-volontaires l'ont évoqué entre les lignes, notamment lorsqu'ils expriment leur malaise à répondre à la question : « qu'est-ce que tu fais en ce moment ? ». Bien que le service civique volontaire vise à fournir aux jeunes une place dans la société, ce statut « d'entre-trois » s'avère compliqué. Ont-ils l'impression, tout de même, que ce dispositif leur offre une place ?

6.3.3. Une place faite aux jeunes qui n'en n'ont plus ?

La reconnaissance du service civique volontaire s'avère donc compliquée (6.3.2.) mais il semble offrir un espace de possibilités pour les jeunes engagés. Ils peuvent se sentir utiles, avoir des responsabilités, mais aussi la confiance de personnes qui leur « laissent leur chance ».

Pour Patrice et Aurélie, le service civique volontaire représente une « *vraie chance laissée ou proposée aux jeunes pour qu'ils s'engagent* »[442]. C'est un espace que les 16-25 ans peuvent investir alors même que peu de place leur est faite par les adultes. Aurélie y voit un réel apport pour la structure d'accueil mais aussi pour les jeunes qui seront reconnus et valorisés :

[440] Entretien avec Matt (E.V. - 7) – *Cf.* Exemple d'entretien en Annexe n°5.
[441] Entretien avec Jona (V – D).
[442] Entretien avec Patrice (P.A. – I).

> *« C'est un moyen de leur donner la parole, de les intégrer dans les équipes, d'écouter leurs propositions et les prendre au sérieux. Les jeunes sont une réelle ressource, ils sont une source d'inspiration et, si on leur laisse une chance, ils seront très certainement très intéressants et moteurs pour de nouvelles actions »* [443].

Certaines structures font un effort d'intégration et d'écoute des volontaires, d'autres leur offre la possibilité de monter des projets en autonomie. Ainsi, tout comme Diane[444], Chiara[445], Irma[446], toute personne effectuant un service civique volontaire à l'association Unis-Cité de Chambéry effectuera deux missions distinctes dont l'une est un montage de projet. Si les jeunes sont suivis et accompagnés, ce sont eux qui choisissent leur problématique, rentrent en contact avec les associations qui les intéressent, créent les outils dont ils ont besoin, récoltent des fonds, etc. Par exemple, dans le cadre de notre observation participante, nous avons rencontré une équipe qui avait créé un module de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

La possibilité d'avoir une chance, de trouver une place, produit des changements qui ne sont pas forcément perceptibles immédiatement, comme nous l'explique Keridwen : « *le fait d'apprendre beaucoup de choses, avoir des responsabilités et tout… du coup… je pense que oui j'ai changé mais je l'ai pas forcément senti pendant que je le faisais* » [447]. Cela peut faire naître un sentiment de bien-être chez certains, comme Adrie :

> *« J'étais bien, je savais pourquoi je me levais le matin, à quoi servait mon action, quel était mon rôle, ma place…. Tout cela avait un sens. Je savais que j'étais utile à la société et que j'entrais dans… que j'étais un écrou du grand engrenage qui tournait »* [448].

Pour conclure, le dispositif de service civique volontaire est utilisé pour des raisons très diverses par les jeunes, et en dépit des critiques que l'on peut lui opposer, il produit de nombreux effets positifs. Laissant un espace aux jeunes, il est à la fois une « bulle » favorisant la réflexion introspective, et un espace de « mise en marche », de reconnaissance et d'engagement. En ce sens, pourrait-il être, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, un dispositif d'affiliation sociale ?

[443] Entretien avec Aurélie (P.A. – J).
[444] Entretien avec Diane (E.V. – 19).
[445] Entretien avec Chiara (E.V. – 20).
[446] Entretien avec Irma (E.V. – 28).
[447] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[448] Entretien avec Adrie (E.V. – 23).

Partie III.

Le service civique volontaire, un dispositif favorisant l'« affiliation sociale » ?

Lors de la restitution des résultats de l'enquête de terrain que nous venons de faire, nous avons pu constater que le service civique volontaire est un dispositif aux multiples facettes. Dans le cadre de notre échantillon, plutôt restreint, nous avons tout de même rencontré une foule de profils et de raisons de s'engager. En revanche, même si les jeunes semblent très divers, leurs ressentis vis-à-vis de leurs expériences sont plutôt homogènes ou en tout cas, se recoupent à de nombreuses reprises. Tous ont évoqué des apports à la fois professionnels, financiers et personnels. Ces changements pourraient-ils être des indicateurs de la mise en place du processus d'affiliation sociale ? C'est ce que nous tenterons d'étudier maintenant.

Cette partie sera consacrée à effectuer une montée en généralité afin d'essayer de mieux comprendre quels mécanismes peuvent être enclenchés lors d'un engagement en service civique volontaire. Dans notre introduction, nous supposions que ce dispositif pouvait favoriser l'affiliation sociale, nous tacherons donc d'analyser les trois aspects de cette dernière. D'abord, nous nous pencherons sur l'aspect identitaire afin d'observer si le dispositif a une quelconque influence sur ce processus. Ensuite, nous nous concentrerons sur les conditions d'accès à un statut par le biais de l'exercice de la responsabilité. Enfin, nous observerons si le service civique volontaire favorise la régulation des émotions, avec des mécanismes plus de l'ordre de la psychologie.

Chapitre VII. Le service civique volontaire pour une construction identitaire

La jeunesse passe son temps à essayer de savoir qui elle est, qui elle souhaite devenir et à essayer de se faire reconnaître. Ainsi, c'est une « *catégorie sociale qui surprend chaque fois, par sa vivacité, sa créativité, ses formes spécifiques de protestation, le tout joint à une volonté d'affirmation de soi* »[449]. Or, les anciens engagés en service civique volontaire nous l'ont bien expliqué, ce dispositif permet de faire une pause dans la vie, ou d'amorcer un processus de rétrospection, de réflexion sur soi. Enclencher un tel processus peut être facteur de construction identitaire. Nous verrons d'abord que le dispositif s'inscrit parfaitement dans ce que Zygmunt Bauman[450] appelle la modernité liquide (7.1.). Laissant la possibilité aux individus de se définir, il relève du nouveau modèle de socialisation décrit par Olivier Galland comme une socialisation par expérimentation (7.2.). Enfin, nous observerons dans quelle mesure le service civique volontaire favorise l'affirmation de soi (7.3.).

7.1. Le service civique volontaire et la modernité liquide.

Comme nous avons pu le constater lors de notre enquête de terrain, le service civique volontaire est un dispositif utilisé à des fins très diverses (Chap.5). En ce sens, il peut être perçu comme s'inscrivant dans la modernité liquide de Zygmunt Bauman.

D'après le sociologue britannique d'origine polonaise, nous vivons actuellement dans une poste modernité ou une modernité liquide. Auparavant, la société était « solide », avait des structures de repères et chacun obtenait un statut par le travail qu'il effectuait et la place hiérarchique qu'il détenait dans le système de production. Cet ancien modèle de « *l'éthique du travail* »[451] s'oppose à celui actuel d'« *esthétique de consommation* » [452]. Pour Z. Bauman, aujourd'hui, la société est émiettée et n'a plus de structure de référence qui permettrait de cadrer la personne et de lui attribuer un statut. Et en effet, de par la situation économie et les changements dans la structure de l'emploi, le travail n'est plus un élément assez fixe pour être un référentiel. Il ne reste alors à l'individu que l'« *acte de consommer* »[453]

[449] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 10.
[450] Zygmunt Bauman (1925-), est un sociologue britannique et polonais. Il est professeur émérite à l'Université de Leeds. Il a beaucoup étudié les effets de la société post-moderne sur les individus.
[451] TABET S., « Zygmunt Bauman et la société liquide », *Sciences humaines* n° 254, 12/2013, p.25.
[452] *Ibidem*.
[453] TABET S., *op. cit.,* p. 25.

pour s'intégrer. Comme nous l'explique Simon Tabet, les exclus ne sont pas « *ceux qui s'opposent au cadre référentiel* […], *mais bien ceux qui ne le pratiquent pas* »[454]. Aussi, contrairement aux systèmes d'intégrations précédents où chacun, même pauvre, obtenait une place, là, toute personne ne participant pas à la société de consommation est un « *exclu, inutile, rebu de la société* »[455].

Puisque l'intégration dépend de choix individuels, chacun peut alors se construire une identité et un statut social en fonction de ses envies et possibilités, mais peut aussi en changer. Pour Z. Bauman, la modernité liquide a donc privatisé la construction identitaire pour en faire un acte individuel. Cette construction personnelle basée sur le consumérisme est un modèle très incertain pour la personne atomisée. En effet, si « *les individus sont désormais libres de se définir en toute circonstances* »[456], il n'empêche que cela entraine aussi une insécurité puisqu'ils doivent faire face à la responsabilité de se définir seuls. De plus, la possibilité de « *s'acheter une vie* »[457] accentue l'aspect temporel, voire éphémère, de l'identité et de l'intégration de l'individu. Tout lien créé est par définition instable et précaire puisque flexible.

Le service civique volontaire semble alors être un choix parmi une palette de propositions que l'individu peut « consommer » pour se construire. Cette « consommation » du dispositif est notamment visible dans la diversité des raisons d'engagement (Chap. 5). Il s'inscrit bien dans la modernité liquide, car il répond à « *une méfiance à l'égard de l'engagement durable* »[458], en se déroulant sur un temps relativement court. Il correspond donc à cet engagement fluide, flexible que recherchent les individus comme nous décrit Michel Vakaloulis :

> *« Ils sont ouverts à des formes ciblées d'expression et de participation, mais réticents à des engagements plus conséquents, et surtout, à la prise de responsabilités pérennes dans les groupements traditionnels ».* [459]

Contrairement à la période « solide », les personnes avancent un peu à l'aveuglette, sans réellement réussir à se projeter dans l'avenir puisque tout leur environnement « *ne cesse de changer de manière imprévisible et beaucoup trop rapidement pour se « solidifier »* »[460]. En un sens, le service civique volontaire peut permettre aux individus d'avoir un repère fixe pour quelques mois dans ce tourbillon incessant. Il représente une tentative de l'État d'aider les individus à *« lutte[r] contre l'incertitude »*[461]

---

[454] TABET S., *op. cit.,* p. 25.
[455] *Ibidem.*
[456] Entretien avec Zygmunt Bauman, « Vivre dans la modernité liquide ».
cf. http://sspsd.u-strasbg.fr/IMG/pdf/Vivre_dans_la_modernite_liquide._Entretien_avec_Zygmunt_Bauman.pdf
[457] Titre d'un ouvrage de Z. Bauman paru en 2008.
[458] VAKALOULIS M., *op. cit.*, p.69.
[459] VAKALOULIS M., *op. cit.*, p.69.
[460] Entretien avec Zygmunt Bauman, « Vivre dans la modernité liquide », *op. cit.*
[461] TABET S., *op. cit.*, p. 25-25.

puisque ce cadre stable assure un espace d'expérimentation et de réflexion notamment pour la construction d'un avenir (6.2.).

7.2. Le modèle de socialisation par l'expérimentation.

Si le service civique volontaire s'inscrit dans la modernité liquide, il peut être également un bon exemple de ce qu'appelle Olivier Galland, la socialisation par l'expérimentation.

Selon Michel Vakaloulis[462], les jeunes « *ont désormais intégré l'idée de vivre dans un univers instable et imprévisible* »[463], où la société peut leur fournir ni d'identité ni avenir tout tracé. En effet, la collectivité ne détenant plus de cadre de référence, la construction identitaire basée sur un modèle par identification ne semble plus pouvoir prendre place. Les individus doivent construire eux-mêmes leur identité en piochant parmi différents éléments rencontrés. Ainsi, Michel Vakaloulis parle d'« *une projection en pointillé* » [464] ou « *par mode expérimental, par tâtonnements* » [465]. Selon Olivier Galland, la définition de soi « *se construit plus qu'elle n'est héritée* » [466]. S'appuyant sur Claude Dubar, il nous explique que les jeunes vont donc engager un processus d'expérimentations et de tests. Ils piochent, selon leurs goûts, des éléments rencontrés durant leur parcours et qu'ils vont ensuite fuser pour créer leur identité.

Pour plusieurs jeunes, le service civique volontaire s'inscrit dans cette démarche d'expérimentation. Au cours de la jeunesse, les individus cherchent toujours à se définir ou à décider ce qu'ils vont ou veulent devenir.

> *« Pourtant, les jeunes […] ne se projettent pas « tête baissée » sur les diverses opportunités qui se présentent à eux. Ils aiment découvrir les choses par eux-mêmes, élaborer des projets, prospecter des métiers »*[467].

En ce sens, le service civique leur permet de tester un domaine ou un milieu. Ainsi, comme nous l'avons vu (6.2.2.), Aline, Véronique, Pierre et Fabien se sont inscrits dans cette démarche puisqu'ils ont utilisé le dispositif pour découvrir un domaine ou vérifier leur intérêt pour celui-ci. Il permet également de se tester, grâce aux modules « montage de projets » qu'effectuent les volontaires à Unis-Cité.

---

[462] Michel Vakaloulis (1961-), économiste diplômé en sciences politiques et docteur en philosophie, il est maître de conférences en sociologie politique à l'Université Paris VIII et spécialiste de l'action collective.
[463] VAKALOULIS M., *Précarisés, pas démotivés ! Les jeunes, le travail, l'engagement*, Les éditions de l'Atelier, Editions Ouvrières, Paris, 2013, p.62.
[464] *Ibid.*, p.63.
[465] VAKALOULIS M., *op. cit.*, p.63.
[466] GALLAND O, *Sociologie… op. cit.*, p. 165.
[467] VAKALOULIS M., *op. cit.*, p.61.

7.3. Le service civique volontaire pour l'affirmation de soi ?

Comme le soutient Christophe Moreau, « *il ne s'agit plus* [pour les politiques publiques,] *d'imposer un programme institutionnel, dont on maîtrise le contenu, mais d'accompagner un processus psychique de construction de soi, en en garantissant le cadre* »[468]. Le dispositif du service civique volontaire est ainsi pensé pour développer chez les jeunes « *leur réflexivité, leur création, leur « processus identitaire »* »[469]. Les formations fournies, les rencontres ou simplement l'investissement des jeunes dans leur mission les encouragent à se poser des questions sur le monde qui les entoure, à se confronter à la réalité, à développer un esprit critique et à se forger leur propre opinion. Lors de la formation civique et citoyenne à laquelle nous avons participé dans le cadre de notre observation participante, nous avons été incités à débattre sur de grands sujets d'actualité. De même, lorsque nous faisions le point sur notre engagement, un des participants avait conclu que le service civique volontaire lui avait permis une « *prise de conscience de certaines réalités de la vie* »[470].

Comme nous l'avons vu, par l'invitation à la réflexion et l'accompagnement qu'il propose, le service civique volontaire accompagne les jeunes dans sa définition identitaire. Cette réalité varie beaucoup en fonction des besoins du jeune et des structures accueillantes. Ainsi, nombreux sont les ex-volontaires diplômés et visant à s'insérer dans le monde du travail qui nous ont décrit l'accompagnement personnel comme « *quasiment inexistant* »[471]. Quant à Théo, il explique que :

> *« Perso, j'en avait pas besoin parce que je sais ce que j'veux faire et tout… Mais ça pouvait être vraiment très utile et intéressant pour quelqu'un qui était perdu, ne savait pas trop quoi faire de sa vie, ou s'était rendu compte que ce qu'il faisait quelque chose qui ne lui correspondait pas ou plus, sans pour autant savoir quoi faire d'autre »*[472].

À l'inverse, les anciens volontaires d'Unis-Cité ont insisté sur l'importance de la formation autour de leur identité dont ils ont profité. D'après Irma, ils bénéficiaient de demi-journées pour travailler sur eux-mêmes et leur projet personnel « *presque toutes les semaines* »[473], et en plus avaient des entretiens de suivis avec leurs tuteurs de référence. Elle déclare :

> *« J'ai pu clarifier mes envies, mon projet. Le service civique c'était un test pour voir si j'étais pas mieux ailleurs et pour savoir vraiment pourquoi j'avais choisi la compta. Et en fait, ça a marché. Après j'ai cherché du boulot et comme je savais pourquoi j'avais pris compta, que c'était vraiment mon choix et que ça me correspondait, bah j'étais au clair et du coup j'ai trouvé*

[468] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit*, p. 89.
[469] *Ibid.*, pp. 88-89.
[470] Participant à la Formation Civique et Citoyenne des Centres Sociaux de France – 13 et 14 juin 2016.
[471] Entretien avec Laura (E.V. – 9).
[472] Entretien avec Théo (V. – À).
[473] Entretien avec Irma (E.V. – 28).

du travail. Alors qu'avant je ratais toujours mes entretiens. Là j'ai fait et le point et j'étais plus cohérente après » [474].

Le service civique volontaire semble ainsi permettre de se construire et d'affirmer sa singularité ou spécificité[475]. La marge de liberté laissée par ce dispositif offre aux jeunes « *des possibilités d'affirmation de soi, des opportunités d'extérioriser leurs énergies et leur volonté à être utile pour la communauté* »[476].

Cependant, quelques limites apparaissent. Pour Florence Ihaddadene, la durée du service civique volontaire ne facilite pas totalement la création une identité ou en tout cas, pas une identité collective. En effet, se rapprochant plus du stage que du *« temps de vie »*[477], le dispositif ne permet pas la mise en place d'un véritable statut auquel l'individu pourrait s'identifier. Cette limitation concernant la durée de la mission a des conséquences, notamment sur la défense des droits[478]. Aucune voix ne s'élève en faveur des engagés en service civique volontaire puisque quelques tentatives de mouvements de revendication sont vouées à l'échec.

« En ne restant que 6 ou 8 mois avec ce statut, l'intérêt pour un volontaire de se consacrer à ce genre d'action est moindre, en comparaison avec un collectif d'objecteurs présents pendant 24 mois » [479]

Une autre critique apportée serait que tous les jeunes ne sont pas à égalité vis-à-vis de leurs processus identitaires et ils ne bénéficient pas tous du même accompagnement. En effet, les différentes missions de service civique volontaire ne permettent pas toutes la mise en place de tels mécanismes. Si Unis-Cité a mis l'accent sur l'accompagnement individuel pour la « *réalisation de soi* » [480], les petites structures ont généralement plus de mal et se focalisent sur les missions. De même, dans les organismes proposant des missions généralement formulées pour des personnes fortement diplômées, l'accompagnement est aussi quasi absent et ne pourra pas engendrer les mêmes mécanismes.

Pour une majorité des cas, le service civique volontaire encourage la création identitaire par le biais de ses formations et de son suivi personnalisé. Il semble également favoriser l'affirmation de soi en laissant un espace d'expression dans le cadre de montage de projet ou le déroulement de la mission. Mais plus qu'un semble dispositif de création identitaire, le service civique volontaire favorise également l'accès à un sentiment de valorisation et de reconnaissance[481].

[474] Entretien avec Irma (E.V. – 28).
[475] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit.*, p. 87.
[476] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 52.
[477] IHADDADENE F., *op. cit.*, p. 111.
[478] *Ibid.*, p. 112.
[479] *Ibidem.*
[480] AFFAYA N. & GUERRAOUI D., *op. cit.*, p. 49.
[481] *Ibidem*.

Chapitre VIII. Le service civique volontaire, l'exercice de la responsabilité ?

Au vu de la situation économique actuelle, le statut et la reconnaissance offerts par la situation de travailleur ne sont pas accessibles à tous. Comme nous l'avons évoqué (1.3.), les jeunes font souvent partis de ce groupe de « malchanceux » n'y ayant pas accès. Le service civique volontaire vient remédier à cette situation en offrant une solution alternative. En leur donnant accès à la « responsabilité civile » par le biais d'une mission, ce dispositif leur permet d'accéder à un statut, et de « *trouver un sens à ce qu'*[ils sont] *: accès à l'utilité sociale, à l'engagement, au contact avec autrui, à l'interdépendance* »[482]. Le service civique volontaire les place de nouveau en situation d'acteur de leur vie en tentant de lever les barrières à l'action (8.1.), et en encourageant la reconnaissance par autrui (8.2.). Cependant, une fois de plus ce dispositif est victime de son hétérogénéité et tout le monde ne peut pas profiter des mêmes possibilités (8.3.).

8.1. (Re) devenir acteur ?

La jeunesse est une période complexe où l'individu est à la recherche de soi et d'une reconnaissance de son identité mais cherche aussi à trouver sa place et à se « rendre utile » dans la société. S'inscrivant dans cette démarche, le service civique volontaire a un impact important sur ses bénéficiaires en permettant de lever des possibles barrières existantes prévenant l'action du jeune.

D'abord, pour Franck Gayet, le service civique volontaire « *c'est oser tester ses capacités à devenir acteur* »[483]. Noémie explique que la politique, et notamment son dispositif accompagnement, vise à entrainer « *un nouveau souffle* »[484] chez les jeunes, à faire tomber les carcans et à les faire rêver. Même si ce n'est pas toujours facile, comme nous le rappelle Patrice et Aurélie, l'idée est bien d'insuffler aux jeunes l'envie d'oser entreprendre, de mettre en place des actions, bref de redevenir acteurs[485]. Ainsi, le dispositif tente de favoriser le développement de capacités au sens d'Amartya Sen[486], c'est-à-dire « [les]

[482] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit*, p. 92.
[483] GAYET F., « Le volontariat associatif au MRJC, un formidable vecteur d'émancipation », *Pour* n°211, 2011/4, p. 108.
[484] Entretien avec Noémie (P.A. – H)
[485] Entretien avec Patrice (P.A. – I) et Aurélie (P.A. – J).
[486] Amartya Sen (1933-) est économiste, il a été directeur du Trinity College à l'Université de Cambridge (1998-2004) et a reçu le prix Nobel d'économie en 1998 pour ses travaux sur la famine, sur la théorie du développement

possibilité[s] [réelles de chacun] *d'atteindre le bien-être et d'agir* »[487]. D'un côté, par le biais des formations qu'il assure, le service civique volontaire, « *accroit les possibilités individuelles de l'insertion économique et de la participation politique, tout comme* [il] *encourage les initiatives de chacun* »[488]. Comme nous l'avons vu (6.1.3.), si certains jeunes voient leur chance d'obtenir un emploi s'améliorer à l'instar de Matt ou d'Irma, d'autres peuvent mettre en place une action qu'ils avaient entièrement conçue. Franck Gayet fait la même conclusion :

> *« Je crois que cet engagement m'a permis avant tout de prendre conscience de ma place d'acteur social, de ma capacité justement à être initiateur et porteur de changement. En me fournissant une première occasion de porter, en confiance et avec d'autres, un projet, le volontariat m'a donné envie de poursuivre mon engagement, de donner sens et cohérence à mon parcours »*[489].

D'un autre côté, dans le cadre des missions, des formations et de l'accompagnement, les jeunes vont pouvoir s'ouvrir à de nouveaux apprentissages mais aussi bénéficier des visions des autres. Au cours de la formation civique et citoyenne à laquelle nous avons participé[490], un des exercices consistaient énoncer notre rêve aux membres d'une équipe et à réfléchir ensemble aux chemins possibles pour y accéder. L'idée ici était de « lever les barrières des autres » en se focalisant « *sur les actions et les façons d'être ainsi que sur la liberté de réaliser ces dernières, plutôt que sur les biens et ressources que les personnes peuvent obtenir ou posséder* »[491].

En ce sens, on pourrait décrire ce dispositif comme un programme s'inscrivant dans une démarche d'*empowerment* des jeunes. Il semble permettre de « *reprendre en main son destin* »[492]. C'est également ce que nous a décrit Victor en nous évoquant la « *mis-en-marche* »[493] de son frère. Le sociologue Chafik Hbila, quant à lui, déclare que « *ça va permettre au jeune de lutter contre l'autocensure et d'envisager ce qu'il ne pouvait envisager avant, ça va lui donner de nouvelles idées* »[494].

8.2. Une « politique de reconnaissance » ?

humain, sur l'économie du bien-être, sur les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, et sur le libéralisme politique. Il est l'initiateur de l'approche par les capabilités.

[487] ROBEYNS I. et al., « Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes* 2007/2 (Vol. 26), p. 46.

[488] SEN A., *Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2003, p.13.

[489] GAYET F., *op. cit.*, p. 109.

[490] Formation civique et citoyenne des Centres Sociaux – 13 et 14 juin 2016.

[491] ROBEYNS I. et al., *op. cit.*, p. 48.

[492] VAKALOULIS M., *op. cit.*, p.92.

[493] Entretien avec Victor (E.V. – 14)

[494] Emission France Inter – où va le service civique ? – 11 janvier 2016, *op. cit.*

Si le service civique volontaire entre dans une démarche d'*empowerment* des jeunes, il leur permet aussi de participer à la contribution sociale, c'est-à-dire que les jeunes se voient donner un rôle, une mission et des responsabilités qui les intègrent dans le fonctionnement sociétal.

> *« Le volontariat a véritablement été pour moi un révélateur, il m'a permis de devenir acteur, de conduire un projet, de travailler avec d'autres, d'animer des réunions et d'organiser des rencontres. C'est une première vraie expérience de responsabilisation dont l'enjeu consistait à réaliser un projet et à se positionner en tant qu'acteur. Et cette expérience est d'autant plus épanouissante qu'elle est vécue dans un cadre de forte confiance »* [495].

En ce sens, il répond à une « *quête de cohérence* »[496] qui peut exister chez l'individu. Certains jeunes nous ont ainsi fait part des questions relatives à leur utilité dans la société qu'ils se posaient avant leur engagement en service civique volontaire. A la suite de leur expérience dans ce dernier, la plupart évoquent leur contentement « *de se sentir utile et d'être reconnu pour cela* »[497], puisqu'ils apportaient leur petite graine à l'édifice (6.2.3.). Le dispositif favorise donc la reconnaissance de l'individu et il permet :

> *« Accède[r] à la prise en charge de lui-même, […] et à la prise en charge d'autrui ; il accède aussi à la capacité de réciprocité, c'est-à-dire qu'il peut déléguer une partie de ses responsabilités et se faire aider »*[498].

Cette idée d'interdépendance et de délégation réciproque des responsabilités est notamment très présente chez les anciens volontaires d'Unis-Cité qui parlent beaucoup de « *partage des tâches* »[499] au sein de leurs équipes, ou de « *gestion autonome* »[500]. Pour les jeunes effectuant un service civique volontaire « individuel », et s'il n'y a pas d'abus hiérarchique, on peut retrouver la même idée d'interdépendance bénéfique. Le jeune se sent alors « *prendre de l'importance* »[501] puisqu'une tâche à responsabilité lui est confiée. De même, plusieurs ex-engagés nous ont ainsi fait part de leur surprise, puis fierté, d'avoir été « *invité*[s] *à participer aux réunions d'équipe* »[502], de voir « *que* [leur] *opinion était écoutée et appréciée* » [503]. Dans tous les cas, cette capacité de délégation est à la fois symbole de confiance et de reconnaissance.

Cette dernière semble fondamentale pour les jeunes, en particulier lorsqu'elle vient de personnes issues des générations précédentes. La reconnaissance leur permet d'avoir une place, un statut reconnu par

[495] GAYET F., *op.cit.*, p. 109.
[496] VAKALOULIS M., *op.cit.*, p.92.
[497] Entretien avec Camille (E.V. – 13).
[498] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit*, p. 92.
[499] Entretien avec Diane (E.V. – 19)
[500] Entretien avec Chiara (E.V. – 20)
[501] Entretien avec Ted (V – C)
[502] Entretien avec Jona (V – D)
[503] Entretien avec Jona (V – D)

d'autres que leurs pairs. Le dispositif de service civique volontaire vient ici pallier au manque de statut pour les jeunes n'obtenant pas un emploi. Les volontaires trouvent alors à la fois un sens à leur action puisqu'ils participent à l'effort sociétal et une reconnaissance de la part d'autres individus pour cet engagement. Nombreux sont les jeunes ayant eu un contact avec un public qui décrivent le plaisir qu'ils ont eu à recevoir des remerciements, ou d'autres commentaires positifs de la part des personnes rencontrées. Ainsi, Honneth cité par Bernard Bier, déclare que dans le contexte actuel où les institutions ont perdu leur capacité d'intégration, les individus se définissent « *par des formes de reconnaissance mutuelle* [pour être] *intégrés dans l'ensemble de la vie sociale* »[504].

Le service civique volontaire permet aussi, dans une logique de « politique de reconnaissance » selon Bernard Bier, de dépasser les premières hiérarchisations par approche identitaire, de classe sociale ou de savoirs scolaires, pour donner une chance à tous les jeunes. En offrant des formations pour apporter les connaissances nécessaires ou en proposant des offres « accessibles à tous », il donne ainsi la possibilité de prendre en compte des « *apprentissages « non formels » ou « informels »* »[505] basés principalement sur les parcours et les expériences de chacun. Cependant, pour Bernard Bier, cette reconnaissance n'est possible que s'il existe aussi un « bon vouloir » de la part des générations antérieures.

8.3. Négocier sa place ? Les enjeux intergénérationnels.

Dans une relation, il est évident qu'il faut compter sur les deux parties prenantes pour que cela fonctionne. Il en est de même concernant la reconnaissance d'une place et d'un statut dans la société. Ainsi, Chirstophe Moreau nous rappelle que :

> *« Ce double mouvement suppose, d'une part, que les adolescents et les jeunes adultes soient prêts à négocier leurs relations et leur place avec le monde adulte, mais aussi et surtout que le monde adulte soit prêt à négocier avec eux, à leur prévoir une place, à les reconnaitre comme pairs »*[506].

Les principales limites de cet aspect de l'affiliation sociale par l'exercice de la responsabilité relèvent d'un problème intergénérationnel. En effet, pour que le dispositif de service civique volontaire puisse être bénéfique aux jeunes vis-à-vis de l'exercice de la responsabilité, il faut pouvoir compter sur la bonne volonté de la structure d'accueil. Avec cette dernière, l'individu va surement être épaulé, recevra progressivement plus de responsabilités ou pourrait même avoir « carte blanche » pour la mise en place

[504] BIER Bernard, « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes », Pensée plurielle 2007/1 (n° 14), p. 56.
[505] BIER Bernard, *op. cit.*, p. 63.
[506] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit*, p. 88.

d'un projet. À l'inverse, sans celle-ci, le volontaire vivra une période difficile et ne pourra pas bénéficier des apports généralement amenés le dispositif.

On peut entrevoir ici l'importance du contexte culturel et géographique des structures. En effet, s'il existe déjà sur le territoire de nombreuses initiatives et une culture d'accompagnement et de mobilisation des jeunes, il sera très certainement plus facile, puisque déjà dans les mœurs des professionnels, de « faire la place » à des volontaires en service civique. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes focalisés sur des territoires plutôt ouverts et dynamiques dans le domaine associatif. En effet, la Savoie et l'Isère ont mis en place des initiatives jeunes, comme les Bourses Jeunes proposées par des communes de l'agglomération et visant au développement de projets par les jeunes.

Cependant, cela ne suffit pas. Il faut également pouvoir bénéficier au sein même de la structure d'un climat plutôt favorable ou d'une culture collective déjà orientée dans ce domaine, comme les ex-volontaires s'étant engagés dans des structures d'éducation populaire à l'instar de Marion[507], Ted[508] ou Jona[509]. À l'inverse, Damien nous a fait part de sa souffrance lors de sa période d'engagement à Pôle Emploi. Il décrit une situation complexe, conflictuelle et de malaise où « *beaucoup de gens parlaient dans le dos de tout le monde, se pourrissaient* »[510]. « *Mis en concurrence* »[511] avec l'autre volontaire, il nous a fait part de la situation de détresse psychologique dans laquelle il s'est trouvé :

> *« Genre j'me disais « qu'est ce que je fous dans cette boite ». Parce que tous les weekends je voyais mes amis, et heureusement parce que sinon j'étais pas bien. Et encore quand je les voyais, je les envoyais chier et je passais mes nerfs parce que tout le stress et tout ça… »*[512].

Ainsi, le service civique volontaire semble être un dispositif d'affiliation sociale puisqu'il permet à la plupart des engagés d'exercer une responsabilité, et ainsi d'obtenir une reconnaissance et un statut accompagnant cette contribution sociale. Pourtant, cette possibilité tient à peu de choses puisqu'elle est basée sur la situation de la structure d'accueil et la capacité des différents acteurs à faire une place aux jeunes pour les uns, et faire un effort d'implication pour les autres.

[507] Entretien avec Marion (E.V. – 1).
[508] Entretien avec Ted (V – C).
[509] Entretien avec Jona (V – D).
[510] Entretien avec Damien (E.V. – 11).
[511] Entretien avec Damien (E.V. – 11).
[512] Entretien avec Damien (E.V. – 11).

Chapitre IX. Le service civique volontaire et la régulation des émotions

Le service civique volontaire joue également sur un registre relevant plus de la psychanalyse à travers la régulation des émotions et des comportements. En poussant les jeunes à l'interaction, le dispositif met à l'épreuve leur capacité d'analyse et d'adaptation à une situation qui les entoure. Il leur offre également un espace d'expérimentation et d'adaptation. Cette « régulation » des comportements s'effectue par deux vecteurs différents que sont l'interaction (9.1.) et la mise en questionnement (9.2.). Cependant, c'est un aspect de l'affiliation sociale qui reste assez effacé dans ce dispositif de service civique volontaire.

9.1. Pour apprendre l'« autocontrôle » ?

La régulation des émotions est un processus favorisé par le service civique volontaire par deux aspects.

D'abord, il pousse le jeune à l'interaction avec autrui. Dans cette situation, l'individu devra adapter son discours à son public et apprendre à se maîtriser, notamment lorsqu'il est en face d'un supérieur hiérarchique ou de personnes accueillies dans la structure. Ainsi, Adam nous a décrit sa difficulté, les premiers mois, à adapter son vocabulaire et son comportement lorsqu'il rencontrait différents publiques :

> *« Je pouvais être cool avec les jeunes que j'accompagnais par contre fallait que je fasse gaffe après, avec les éduc' par exemple. Au début, j'étais un peu border line et ils m'ont pas mal repris »*[513].

Cet apprentissage de la régulation des émotions peut également s'effectuer en groupe. Ainsi les volontaires d'Unis-Cité nous ont décrit de nombreux moments où une équipe reprenait un individu, ou l'encourageait à avoir tel ou tel comportement.

> *« Il y a plusieurs conflits avec B. et à chaque fois, il s'énervait tellement que c'était plus possible d'avancer. On lui a fait des remarques, on a essayé de l'aider, d'en parler… Ça a mis du temps, mais finalement après quelques mois, on a pu avancer correctement. Il se contrôlait plus »*[514].

Irma, elle, nous a expliqué les règles « *démocratiques et de civilité* »[515] que son équipe a dû mettre en place afin qu'ils puissent mener à bien leur mission. Si certains ont dû faire des efforts de

[513] Entretien avec Adam (E.V. – 24).
[514] Entretien avec Chiara (E.V. – 20).
[515] Entretien avec Irma (E.V. – 28).

comportements, en délaissant leur téléphone le temps des rencontres ou en arrivant à l'heure, d'autres ont dû prendre sur eux pour vaincre leur timidité, car le temps de parole était réparti équitablement.

Enfin, le service civique volontaire peut être un lieu d'apprentissage collectif des désirs et des limites. Si durant le temps uniquement consacré à la mission du service civique volontaire les jeunes se trouvaient dans un cadre formel, Chiara, Matt, Irma, et tous ceux ayant effectué des engagements en groupe, évoquent des temps *off* où ils ont pu avoir plus de libertés à la marge du dispositif. Ceux ayant effectué des formations civiques et citoyennes sur le modèle de week-end, avec des temps libres et un couchage sur place ont pu découvrir les limites inhérentes à un cadre semi-professionnel, et les besoins de régulation de certains comportements sociaux, par exemple relatifs à la consommation d'alcool. Le service civique volontaire permet l'apprentissage de ce type de comportements responsables, notamment grâce à l'accompagnement proposé et aux diverses formations et sensibilisations auxquels participent les jeunes.

9.2. La mise en questionnement.

Le dispositif du service civique volontaire pousse le jeune au questionnement de son comportement par différents moyens.

D'abord, dans le cadre de ses formations et sensibilisations, il tente de mettre en débat « *un certain nombre d'évidences, afin de les confronter au regard et à l'intelligence des jeunes générations : la croissance, le quantitatif, la compétition, la consommation, la vitesse, la mobilité…* »[516]. Il offre ainsi un espace d'échange d'expérience avec les autres, de confrontation d'idées qui pousse à la remise en question et peut entrainer la régulation de certains comportements. C'est aspect peut également être développé lors d'entretiens avec le tuteur qui peut alors « *reparler des expériences, les inscrire dans un cadre négocié et réaliste, et montrer ainsi toute la valeur qu'il accorde aux personnes et à leur construction* »[517]. Le service civique volontaire est ici présenté comme un cadre d'écoute et d'accompagnement des jeunes. Matt se souvient ainsi avoir vu plusieurs personnes arrêter certains comportements dangereux, sur la route notamment, après avoir effectué leurs PSC1[518].

Ensuite, lorsqu'il offre l'opportunité de mener à bien un projet, il laisse au jeune la possibilité d'exprimer ses envies, son imagination, sa créativité. D'après Christophe Moreau, c'est un facteur très important qui favorise l'autocontrôle, mais qui est trop souvent oublié dans les politiques publiques[519].

[516] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit*, p. 95.
[517] *Ibid.*, p. 95.
[518] Prévention et Secours Civique niveau 1.
[519] BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir), *op. cit*, p. 96.

Dans tous les cas, la régulation des émotions est un aspect de l'affiliation sociale discrètement présent dans le dispositif de service civique volontaire. Si les jeunes et les accompagnateurs attestent de changement de comportement de leurs camarades, les premiers concernés ne s'en rendent pas réellement compte. Ainsi Keridwen déclare :

> *« Alors euh… je ne sais pas… changer je ne sais pas, peut-être pas, mais le fait d'apprendre beaucoup de choses, avoir des responsabilités et tout… du coup euh… je pense que oui j'ai changé, mais je l'ai pas forcément senti pendant que je le faisais »*[520].

De plus, il semblerait que ce mécanisme soit plus en actions lors de la réalisation de services civiques volontaires en groupe. Or, à part Unis-Cité qui n'offre que cette possibilité-là, la grande majorité des missions sont effectuées en solitaire. Ce troisième pan de l'affiliation sociale à travers le service civique volontaire est à nuancé et nécessiterait de plus amples recherches.

[520] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.

Conclusion

Il fut un temps où la jeunesse correspondait à une entité bien définie car délimitée par des rites de passage synchronisés, collectifs et identiques pour toute une classe d'âge. Puis, la société évoluant, ce modèle s'est peu à peu délité entrainant une perte de repères pour l'adulte en devenir. La définition de ce dernier est devenue approximative et son identification, singulière pour chaque individu. A cet état de fait vient s'ajouter un contexte socio-économique plutôt instable. Le jeune, en quête de soi, peine à obtenir une reconnaissance de ses ainés, à acquérir un statut et une place dans la société. Cette situation est renforcée par une vision ambivalente véhiculée par les médias et les politiques publiques envers les jeunes. A la suite de François Fillon, alors ministre de l'éducation national, on peut se demander : « *où va un pays qui dit à ses jeunes que la société est bâtie en leur nom, mais les laisse devant sa porte ?* »[521].

C'est dans cette période de crise sociétale que le service civique volontaire a été créé. Héritier du service militaire obligatoire, il doit conserver son caractère volontaire comme nous le rappelle Nadia Bellaoui[522]. Elle précise que cette condition évince le risque de chercher à « *« mettre au pas » une catégorie de jeunes dont on pense qu'elle est « moins civique »* »[523]. Ce programme, qui veut englober différents aspects de la vie d'un jeune, est aujourd'hui plébiscité par les personnalités politiques qui l'énoncent comme un incubateur de citoyenneté et d'engagement pour la société civile. En réalité, le service civique volontaire balance « *entre engagement pour autrui et engagement pour soi* »[524]. Ainsi, nous avons constaté dans le cadre de notre enquête de terrain, qu'une part non négligeable de volontaires ne l'effectuait pas dans cet objectif. Si la jeunesse précaire choisit de s'y engager pour des raisons purement économiques et financières, d'autres se tournent plutôt vers le service civique volontaire en quête d'un espace de réflexion sur leur futur ou pour acquérir de nouvelles expériences.

Quelles que soient les raisons de l'engagement, un élément semble acquis : ce dispositif produit des transformations chez les jeunes y participant. Il agit sur le plan professionnel et économique en procurant un revenu, en favorisant la création d'un réseau, mais également en permettant de développer ou confronter des compétences. Il touche également l'individu dans ce qu'il est, en lui permettant d'effectuer une démarche d'introspection, de « faire le point sur sa vie » tout en développant des capacités humaines telles que l'ouverture d'esprit, le respect d'autrui et la confiance en soi.

[521] Prononcé en janvier 2015. Cité dans FIZE M., *op. cit.*, p.33.
[522] Nadia Bellaoui, présidente du Mouvement Associatif qui fédère une bonne partie des organisations pourvoyeuses de missions.
[523] Emission France Inter – où va le service civique ? – 11 janvier 2016, *op. cit.*
[524] BECQUET V. (coord.), *Jeunesses engagées*, Ed. Syllepse, Paris, 2014, p.148.

Comme nous avons pu le voir, le service civique volontaire est un vecteur d'affiliation sociale en jouant sur les trois pans de cette dernière. D'abord, il enclenche un processus de construction identitaire. S'inscrivant dans la modernité liquide, il fournit un espace d'expérimentation où chaque jeune peut tester sa motivation ou s'affirmer lors de montages de projets. Par ses formations et grâce à son système d'accompagnement, il encourage également le processus de questionnement identitaire. Ensuite, le service civique volontaire permet aux jeunes de participer à la contribution sociale. La plupart des « engagés » ont ainsi, pendant leur parcours, la possibilité d'exercer leur responsabilité et, en contrepartie, de recevoir la reconnaissance sociale qui l'accompagne. Enfin, ce dispositif favorise la régulation des émotions et l'autocontrôle par le biais des interactions qu'il produit.

Cependant, il convient de nuancer l'affirmation selon laquelle le service civique volontaire est un facteur d'affiliation sociale. Nous avons en effet relevé plusieurs limites.

D'abord, il s'emblerait qu'il n'existe pas toujours de continuité à l'issue d'un engagement en service civique volontaire. De nombreuses personnes rencontrées nous ont parlé de leur envie de poursuivre un engagement lors de la fin de leur mission. C'est le cas notamment de Keridwen qui déclare :

> *« Mais après Unis-Cité j'avais envie d'aller dans plusieurs trucs. Je voulais me mettre dans plusieurs associations et tout. […] Je pense que quand je reviendrai dans la vie active je me mettrai dans une association je pense. … Je sais que dans ma session, il y en a plusieurs qui sont dans des associations ou des trucs comme ça »*[525].

Pourtant, force est de constater que pour beaucoup ce désir n'est jamais concrétisé. Ainsi, comme l'enquête exploratoire nous a amenés à penser, le mécanisme d'affiliation sociale semble œuvrer uniquement dans cadre du dispositif. A la fin de celui-ci, les jeunes n'arrivent pas toujours à maintenir les acquis positifs. Keridwen ressent même un sentiment d'abandon :

> *« Mais c'est vrai qu'après Unis-Cité, quelques mois après, bah il n'y a plus rien. Tu te retrouves lâché tout seul, alors que tu étais bien suivi initialement. […] On garde bien le dossier mais tu le ré-ouvre pas vraiment, c'est au fond de ton placard, et ça sert pas à grand-chose… Donc après tu te retrouves dans la même situation que ce que t'étais avant, quoi, rien n'a changé »*[526].

Pour reprendre Claire Chaudière, il semblerait que le service civique volontaire soit un dispositif sur « *lequel repose aujourd'hui beaucoup d'attentes... Peut-être même un peu trop* »[527].

[525] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[526] Entretien avec Keridwen (E.V. – 26). *Cf.* Annexe n°6.
[527] Emission France Inter – où va le service civique ? – *op. cit.*

Ensuite, le service civique volontaire n'étant pas un dispositif homogène, les jeunes ne bénéficient pas des mêmes chances, et de même que pour certains l'affiliation sociale se révèlera plus difficile. La mise en place de cette dernière dépend ainsi de la bonne volonté de la structure d'accueil, mais aussi de la capacité de ses acteurs à accompagner les jeunes, à leur faire une place et à leur faire confiance. D'après Luc Ferry, « *il est toujours risqué de traiter la jeunesse comme une entité à part du reste de la société* »[528]. C'est d'ailleurs pourquoi Jean-Marc Pithon suggère dès 2009 d'intégrer tous les classes d'âges dans la mise en place du service civique volontaire. Il propose :

> *« Un service intergénérationnel où les plus anciens pourraient être encouragés à participer à l'encadrement du service civique, au tutorat, […] et, pour certains, à l'accueil et hébergement des jeunes en cours de service. En plus d'apporter des compétences, ils témoigneraient que la gratuité et le service sont des valeurs partagées par tous »* [529].

Le service civique volontaire deviendrait alors un dispositif sociétal favorisant les relations intergénérationnelles, le brassage social et donc l'apprentissage du « vivre ensemble ». Ce qui semble utopique ne l'est apparemment pas pour l'auteur qui assure que cela permettrait de « *redonner de l'espoir à notre jeunesse et mettre du sens dans la pratique quotidienne de la démocratie* »[530]. Une généralisation du service civique volontaire semble être aussi espérée par François Chérèque qui souhaite que la question de demain ne soit plus « *« pourquoi as-tu fait ton service civique ? » mais « pourquoi ne l'as-tu pas fait ? »* » [531]. Est-ce pour autant vraiment pertinent ?

D'après Michel Vakaloulis, les jeunes « *ne se réclament pas d'un modèle de société mais d'une attitude « responsable », centrée sur les valeurs de la personne humaine* »[532]. Gageons plutôt que si l'on retrouve confiance en la jeunesse, cette « *jeunesse* […] *audacieuse, impatiente de s'engager pour relever des défis* »[533], alors elle pourra enfin devenir « *la boussole pour les générations futures* »[534].

[528] FERRY Luc, *Pour un service civique… op. cit.*, p.14
[529] PITHON J-M., « Le service civique, un gadget ou un enjeu de société ? », *Vie sociale* 2009/4 (N° 4), p. 110.
[530] *Ibid.*, p. 111.
[531] CHEREQUE F., *op. cit.*, p. 36.
[532] VAKALOULIS M., *op. cit.*, p.69.
[533] Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, discours d'ouverture de la soirée *Youth, we can*, au Forum Mondial Convergences, Paris, 6 septembre 2016.
[534] *Ibidem*.

« *Je ne leur demande pas de suivre un exemple*

mais de devenir un exemple –

un exemple de curiosité,

d'esprit critique,

d'engagement

et de prise de responsabilités.

Qu'ils développent ces qualités et

ils deviendront, forcément, de bons citoyens »[535]

[535] MITTERANT D., *Ce que je n'accepte pas, entretiens avec Gilles Vanderpooten*, Editions de l'aube, Clermont-Ferrand, 2012, p.95.

Bibliographie

Ouvrages..... **109**

Revues et Articles **110**

Actes de colloques..... **112**

Mémoires..... **112**

Rapports institutionnels..... **112**

Documents Institutionnels **113**

Sites - Webographie..... **114**

Autres..... **115**

OUVRAGES

- AFFAYA Noureddine & GUERRAOUI Driss, *Les jeunes et l'engagement, Désenchantement et espoir,* L'Harmatan-Paris & ARCI-Rabat, 2013, 190 pages.
- BAUDY Pierre & GERBER Thierry, Singulière jeunesse plurielle, les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations, Publisud, Paris, 1996, 288 pages.
- BECQUET Valérie (coord.), *Jeunesses engagées*, Ed. Syllepse, Paris, 2014, 225 pages.
- BECQUET Valérie & DE LINARES Chantal (dir.), Quand les jeunes s'engagent, entre expérimentations et constructions identitaires, L'Harmattan, 2005, 188 pages.
- BECQUET Valérie, LONCLE Patricia, VAN DE VELDE Cécile (dir), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social édition, Col. « Questions de société », Nîmes, 2012, 241 pages.
- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 2012 [1966], 340 pages.
- BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, Paris, 2002 [1984], 227 pages.
- BOURDIEU Pierre & PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction, élément pour une théorie du système d'enseignement,* Edition de Minuit, coll. Le sens commun, Paris, 1970, 284 pages.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale,* Gallimard, Col. Folio/Essais, Paris, 2012 [1995], 813 pages.
- DONZELOT Jacques & ESTEBE Philippe, *L'Etat animateur, essai sur la politique de la ville*, Ed. Esprit, Paris, 1994, 238 pages.
- FIZE Michel, La jeunesse à l'abandon, la construction universelle d'une exclusion sociale, MIMESIS, Italie, 2016, 143 pages.
- GALLAND Olivier, *Sociologie de la Jeunesse*, Armand Colin, 4ème édition, Paris, 2009 [2007], 247 pages.
- KHELLIL Mohand, *Sociologie de l'intégration*, PUF, Collection « Que sais-je ? », Paris, 2008 [1997], 127 pages.
- JACQUEMAIN Marc & DELWIT Pascal (dir.), *Engagements actuels, actualité des engagements*, Academia Bruylant, Col. « Science Politique », Louvain-La-Neuve, 2010, 285 pages.

- LONCLE Patricia, *Politiques de jeunesse : les enjeux majeurs de l'intégration,* Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010, 234 pages.
- MITTERANT Danielle, *Ce que je n'accepte pas, entretiens avec Gilles Vanderpooten,* Editions de l'aube, Clermont-Ferrand, 2012, 109 pages.
- NICOLE-DRANCOURT Chantal & ROULLEAU-BERGER Laurence, *L'insertion des jeunes en France,* Que sais-je ?, n°2977, PUF, 2002 [1995], 125 pages.
- ROUDET Bernard (dir), *Des jeunes et des associations*, L'Harmattan, Col. « Débats Jeunesses », Paris, 1996, 268 pages.
- TIROT Grégoire, France anti-jeune, comment la société française exploite sa jeunesse, Ed Max Milo, Paris, 2008, 220 pages.
- VAKALOULIS Michel, *Précarisés, pas démotivés ! Les jeunes, le travail, l'engagement*, Les éditions de l'Atelier, Editions Ouvrières, Paris, 2013, 142 pages.
- VAN DE VELDE Cécile, Devenir adulte, Sociologie comparée de la jeunesse en Europe, PUF, Paris, 2008, 278 pages.

REVUES ET ARTICLES

Articles scientifiques :

- PROST Antoine, « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième siècle*, janv.-mars, 13, 1987, pp. 35-43.
- BANTIGNY Ludivine & JABLONKA Ivan, « Le mot « jeune », un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire », *Jeunesse oblige*, Presses Universitaires de France « Le Noeud Gordien », 2009, pp. 5-18.
- BEREAU Alain & FERRY Luc, « Un service civil obligatoire ? Possibilités et questions », *Le Débat* 2006/4 (n° 141), pp.161-179.
- BIER Bernard, « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes », *Pensée plurielle* 2007/1 (n° 14), p. 53-65.
- BLOSS T., *La ville et les jeunes*, Le courrier du CNRS, Paris, 1994, pp 65-66.
- GALLAND Olivier, « Introduction », *in* CAVALLI A. & GALLAND O. *L'allongement de la jeunesse*, Actes Sud, Poitiers, 1993, pp.16.

- GALLAND Olivier, « Précarité et entrées dans la vie », *Revue française de sociologie*, vol. XXV(1), 1984, pp.49-66.
- GAYET Franck, « Le volontariat associatif au MRJC, un formidable vecteur d'émancipation », *Pour* 2011/4 (n°211), p. 107-109.
- IHADDADENE Florence, « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? », *Mouvements* 2015/1 (n° 81), pp. 107-115.
- LAUMONIER Anne-Claire, « Le choix du volontariat, hasard ou continuité d'un parcours ? », *Pour* 2011/4 (n°211), p. 105-106.
- LONCLE Patricia, « Évolutions des politiques locales de jeunesse », *Agora débats/jeunesses* 2007/1 (n° 43), pp. 12-28.
- LONCLE Patricia, « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunesses* 2013/2 (n°64), pp. 7-18.
- MUXEL Anne, « La politique dans la chaîne de génération », *Revue retraite et société*, CNAV, n°35, janvier 2002, p. 102.
- PITHON Jean-Marie, « Le service civique, un gadget ou un enjeu de société ? », *Vie sociale* 2009/4 (n° 4), pp. 107-111.
- ROBEYNS Ingrid et al., « Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes* 2007/2 (Vol. 26), p. 45-59.
- SCHWEYER Clémence, « Le service civique volontaire », *Journal du droit des jeunes* 2010/4 (n° 294), pp. 29-33.
- YVON Célia, « Le service civique, un atout pour le parcours des jeunes », *Jeunesse Etudes et synthèse*, Bulletins d'Etudes et de Synthèse de l'Observatoire de la jeunesse, éditions IJEP, n°20, juin 2014.

Articles de Presse :

- FAUCONNIER P. & DE LINARES J., « Les Six Plaies de l'emploi des jeunes », *Le Nouvel Observateur*, 2 février 2006.

  Accessible sur : http://tempsreel.nouvelobs.com/
- TABET Simon, « Zygmunt Bauman et la société liquide », *Sciences humaines* 12/2013 (N° 254), p. 25.

  Accessible sur : www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2013-12-page-25.htm.

- TROGER Vincent, « Bourdieu et l'école : la démocratisation désenchantée », *Sciences humaines*, L'œuvre de Pierre Bourdieu, Hors-série n° 15, février-mars 2012.

  Accessible sur : http://www.scienceshumaines.com/bourdieu-et-l-ecole-la-democratisation-desenchantee_fr_14187.html

ACTES DE COLLOQUES

- LA BOUTURE, « *Réussir à l'école » certes, mais y réussir quoi…*, Ed. Chronique Sociale, Pédagogie/Formation, Dijon, 2012, 265 pages. (Ouvrage issu d'un colloque initié par l'association *La Bouture* –Grenoble-)

MEMOIRES

- DUNET Laurent, *Objections de conscience et service civil de substitution*, 1991-1992, Mémoire de 3ème cycle dirigé par CAUTRES Bruno & RENARD Didier, D.E.A. « d'Etudes Politiques », Université Pierre Mendès France, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 143 pages.
- FORGEOT Régis, L'objection de conscience et le service civil des objecteurs à travers le Service civil international et le Comité de coordination pour le service civil (1963-1976), 2004, Mémoire de Maîtrise dirigé par TARTAKOWSKY Danièle, Université de Paris VIII Vincennes Saint-Denis, 254 pages.

  Accessible sur : http://histoire-sociale1.univ-paris1.fr/Document/Forgeotmat.php
- Le Service Civique : Appropriation du dispositif par les différents acteurs, Etude commanditée par PROSPEC Université de Poitiers, Master Professionnel Méthode d'analyse du social, Coordonné par M. Eric Gilles, 2012-2013.

RAPPORTS INSTITUTIONNELS

- BECQUET Valérie (dir), L'expérience du service civique volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?, Paris, INJEP, 2011, 108 pages.
- CHEREQUE François, *Liberté, Egalité, Citoyenneté : un Service Civique pour tous*, Rapport sur l'avenir du service civique au Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, juillet 2014, 63 pages.
- FERRY Luc, *Pour un service civique*, Rapport au Président de la République, Odile Jacob, 2008, Paris, 271 pages.

- HOUZEL Guillaume, *Les engagements bénévoles des étudiants, Perspectives pour de nouvelles formes de participation civique*, Rapport aux ministres chargés de l'Education nationale et des Affaires sociales, La documentation Française, Paris, 2003, 120 pages.
- LESTERLIN Bernard. & MAURER Jean-Philippe, *Rapport d'information n°3918 sur la mise en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique*, Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée Nationale, 8 novembre 2011, p.47. Accessible sur : http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3918.pdf
- Organisation des Nations Unies, World Youth Report: *Young people today, and in 2015, Department of Economic and Social Affairs*, New York, October 2006, 207 pages. Accessible sur : http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wyr05book.pdf

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- Loi n°63-1255 du 21 décembre 1963 relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement, Journal Officiel de la République Française, 22 décembre 1963, p. 11456.
- Loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, Journal Officiel de la République Française n°260, 8 novembre 1997, p. 16251.
- Loi n°2000-242 du 14 mars 2000, relative aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national et à diverses mesures relatives à la réforme du service national, Journal Officiel de la République Française n°63, 15 mars 2000, p. 4031.
- Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, Journal Officiel de la République Française n°121, 25 mai 2006, p. 7730.
- Loi n° 2006-396 du 31 mai 2006 pour l'égalité des chances et les décrets du 12 juillet et du 21 août pour favoriser l'engagement des jeunes, Journal Officiel de la République Française n°79, 2 avril 2006, p. 4950.
- Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relatif au service civique, Journal Officiel de la République Française n°0059, 11 mars 2010, p. 4801.
- Décret n°2000-1159 du 30 novembre 2000 pris pour l'application des dispositions du code du service national relatives aux volontariats civils, Journal Officiel de la République Française n°278, 1 décembre 2000, p. 19113.
- Décret n°2000-1161 du 30 novembre 2000 fixant le régime des congés annuels des volontaires civils, Journal Officiel de la République Française n°278, 1 décembre 2000, p. 19118.

- Décret n°2000-1289 du 26 décembre 2000 modifiant le code de la sécurité sociale (troisième partie : Décrets) et portant application à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines dispositions du code de la sécurité sociale (troisième partie : Décrets) applicables aux volontariats civils, Journal Officiel de la République Française n°301, 29 décembre 2000, p. 20834.
- Décret n°2002-1527 du 24 décembre 2002, modifiant le code du service national et le décret n° 2000-1159 du 30 novembre 2000 pris pour l'application des dispositions du code du service national relatives aux volontariats civils, Journal Officiel de la République Française n°302, 28 décembre 2002, p. 21859.
- Arrêté du 27 décembre 2002 relatif au Volontariat de cohésion sociale et de solidarité - Activités agréées, Journal Officiel de la République Française n°205, 5 septembre 2003, p. 15243.
- Livre blanc, un nouvel élan pour la jeunesse, Commission européenne, 2001.
- Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livre vert*, juillet 2009.

SITES - WEBOGRAPHIE

Enquête et Etudes statistiques :

- « L'enquête sur le service civique volontaire de l'agence pour le volontariat étudiant » http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/VCCSS_textes_officiels_Ctx_15mai2007.pdf & http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/AVE_enqueteSCV_2008.pdf
- http://www.insee.fr
- http://ec.europa.eu/eurostat
- http://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2011.04.22-service-civique.pdf
- http://www.tns-sofres.com/publications/limpact-du-service-civique-sur-ceux-qui-lont-fait
- http://www.generation-what.eu/en/#

Sites institutionnels :

- http://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire
- http://www.vie-publique.fr
- http://www.service-public.fr/actualites/001428.html

- http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/service-civil/fin-service-militaire-obligatoire.shtml
- http://www.senat.fr/rap/l09-036/l09-03613.html
- https://www.cnil.fr/
- https://www.legifrance.gouv.fr/
- http://www.grenoble.fr/85-annuaire-des-associations.htm

Autres :

- http://www.touteleurope.eu/actualite/le-taux-de-chomage-des-jeunes-mars-2016.html
- http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf
- http://www.bafa-formation.com/bafa-et-finances/le-prix-du-bafa/
- http://www.feve-nv.com/

AUTRES

- Emission de Radio « Où va le service civique ? », *Le zoom de la rédaction*, France Inter, 11 janvier 2016.

  Accessible sur : https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-11-janvier-2016

- Emission Télévisé « Le swag patriotique », *Ca nous concerne*, LCI, juillet 2016.

  Accessible sur : https://www.facebook.com/canousconcerne

Annexes

Annexe n°1 : Lexique des abréviations utilisées **117**

Annexe n°2 : Tableau des entretiens – enquête exploratoire **118**

Annexe n°3 : Tableau des entretiens – enquête de terrain **119**

Annexe n°4 : Statistiques comparatives entre l'enquête de terrain et les statistiques de la D.D.C.S.P.P. 73 ..... **122**

Annexe n°5 : Exemple d'entretien n°1 ..... **126**

Annexe n°6 : Exemple d'entretien n°2 ..... **134**

Annexe n°7 : Désynchronisation des rites **143**

Annexe n°8 : Désynchronisation des étapes dans le droit **144**

Annexe n°9 : Déritualisation & parcours incertains **146**

Annexe n°10 : Tableau des jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi **147**

Annexe n°11 : Tableau de l'évolution du taux de chômage des jeunes en France, en Allemagne et dans l'Union Européenne entre 2000 et 2005 (en %)..... ..... **148**

Annexe n°1 : LEXIQUE DES ABREVIATIONS UTILISEES

A.C.J.F.	Association Catholique de la Jeunesse Française
A.C.S.é.	Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
A.F.E.V.	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
B.A.F.A.	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs
B.A.P.A.A.T.	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
B.T.S.	Brevet de Technicien Supérieur
C.A.	Conseil d'Administration
C.I.E.	Contrat d'Initiative Emploi
C.N.I.L.	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
C.N.R.S.	Centre National de la Recherche Scientifique
C.P.E.	Contrat Première Embauche
C.R.A.P.E.	Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe
C.R.O.U.S.	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
C.S.P.R.P.	Centre de Sociologie des Pratiques et des Représentations Politiques
C.U.I.	Contrat Unique d'insertion
CEVIPOF	Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris
D.D.C.S.P.P.	Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
D.R.A.S.S.	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.U.T.	Diplôme Universitaire de Technologie
E.H.E.S.P.	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
E.T.C.S.	European Credits Transfer System (système de crédit universitaire reconnu dans l'Union Européenne)
F.O.L.	Fédération des Œuvres Laïques
Fondapol	Fondation pour l'innovation politique
J.O.C.	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
JEUDIVI	JEUnesse – DEVeloppement – Intelligents, recherche en sciences humaines et sociales
L.E.A	Langues Etrangères Appliquées (formation universitaire)
M.J.C.	Maison des Jeunes et de la Culture
M.L.J.	Mission Locale Jeune
O.C.D.E.	Organisation de coopération et de développement économiques
P.S.C.1	Prévention et Secours Civique niveau 1.
R.S.A.	Revenu de Solidarité Active
S.M.I.C.	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
S.T.A.P.S.	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (formation universitaire)
S.T.O.	Service de Travail Obligatoire
T.E.R.	Train Express Régional
T.P.E.	Travaux Personnels Encadrés
U.M.P.	Union pour un Mouvement Populaire (parti de droite)
V.A.E.	Validation des Aquis de l'Expérience
Z.E.P.	Zone d'éducation prioritaire

Annexe n°2 : TABLEAU DES ENTRETIENS – ENQUETE EXPLORATOIRE

Pour assurer l'anonymat des personnes interrogées, nous avons changé les prénoms.

Code		Diplôme / fonction / âge	Structure accueillante	Durée S.C.	Date & durée	Lieu de l'entretien
	Volontaires en S.C.					
V-A	*Théo*	M1 – année de césure – 22 ans	Association École de la Paix (38)	8 mois	12.04.2016 50 min	Café (St Martin d'Hères – 38)
V-B	*Nael*	M1 – stage de M1 – 22 ans	Association Auberge de jeunesse (26)	7 mois	12.04.2016 35 min	Café (St Martin d'Hères – 38)
V-C	*Ted*	BAPAAT – recherche d'emploi – 19 ans	Association Centre social A.Q.C.V (73)	6 mois	15.04.2016 30 min	Locaux de l'association A.Q.C.V. (Chambéry – 73)
V-D	*Jona*	L3 – rater M1 – recherche d'emploi – 21 ans	Association Centre social A.Q.C.V (73)	7 mois	28.04.2016 40 min	Locaux de l'association A.Q.C.V. (Chambéry – 73)
V-E	*Jessica*	M1 – année de césure – 22 ans	Association École de la Paix (38)	6 mois	28.04.2016 30 min	Parc (St Martin d'Hères – 38)
	Ex-volontaires en S.C.					
E.V - F	*Antoine*	BEP – recherche d'emploi dans l'animation – 25 ans	Association Centre social A.Q.C.V (73)	2015-2016 2 mois	15.04.2016 30 min	Locaux de l'association A.Q.C.V. (Chambéry – 73)
E.V. - G	*Jade*	En parallèle de L2 – 21 ans	Association ligue de l'enseignement, SOS racisme (38)	2013-2014 9 mois	28.04.2016 35 min	Parc (St Martin d'Hères – 38)
	Personnes accueillant des S.C.					
P.A. - H	*Noémie*	Directrice - 50 ans	MJC d'Annecy le Vieux(74)	/	26.04.2016 35 min	Café (Chambéry – 73)
P.A. - I	*Patrice*	Coordinateur jeunesse – tuteur de S.C. – 57 ans	Association Centre social A.Q.C.V (73)	/	29.04.2016 45 min	Locaux de l'association A.Q.C.V.(Chambéry – 73)
P.A. - J	*Aurélie*	Directrice – 40 ans	Association Centre social A.Q.C.V (73)	/	29.04.2016 45 min	Locaux de l'association A.Q.C.V.(Chambéry – 73)

Annexe n°3 : TABLEAU DES ENTRETIENS – ENQUETE DE TERRAIN

Pour assurer l'anonymat des personnes interrogées, nous avons changé les prénoms.
A l'exception de deux d'entre eux, la quasi-totalité des entretiens ont été enregistrés avant la retranscription.

Code		**Situation avant S.C.**	**Structure accueillante**	**Durée S.C.**	**Date & durée**	**Lieu de l'entretien**
	Ex – volontaires en S.C.					
E.V. - 1	*Marion*	Année de césure, Etudiante entre L3 et M1 - 24 ans	Les Francas Chambéry (73)	2014-2015	4 mai 2016 32 min	Café (Chambéry – 73)
E.V. - 2	*Clémence*	Année de césure, formation danse – 23 ans	Les sœurs Emmanuelle (75)	2014-2015	10 mai 2016 30 min	Parc (St Martin d'Hères – 38)
E.V. - 3	*Joy*	Etudiante M2 – stage pour alternance – 23 ans	MJC Annecy le Vieux (74)	10.2015- 04.2016	11 mai 2016 40 min	Café (St Martin d'Hères – 38) Double entretien
E.V. - 4	*Chloé*	Etudiante M2 – stage pour alternance – 23 ans	Association pour un festival culturel (38)	09.2015- 04.2016	11 mai 2016 40 min	Café (St Martin d'Hères – 38) Double entretien
E.V. - 5	*Prune*	Post-M2 – recherche d'emploi – 23 ans	Siège départemental Croix-Rouge 73	10.2014- 07.2015	23 mai 2016 37 min	Téléphone (Paris)
E.V. - 6	*Yannis*	Post M2 – lancement vie active – 23 ans	Secours Catholique Savoie (73)	2012-2013	29 mai 2016 50 min	Skype (Dakar – Sénégal)
E.V. - 7	*Matt*	Post DUT/BTS – lancement vie active	Siège départemental Croix Rouge 73	09.2013- 06.2014	30 mai 2016 30 min	Café (Chambéry – 73)
E.V. - 8	*Aline*	Post M2 – lancement vie active – 24 ans	Mountain Riders Chambéry (73)	09.2015- 03.2016	4 juin 2016 25 min	Parc (Chambéry – 73)

E.V. - 9	*Laura*	Etudiante M2 – stage M2 – 23 ans	Mountain Riders Chambéry (73)	01.2015-08.2015	6 juin 2016 37 min	Téléphone (Bourg-en –Bresse)
E.V. - 10	*Thomas*	Réorientation – année travail concours - 21 ans	Secours Catholique Savoie (73)	09.2014 – 06.2015	9 juin 2016 45 min	Téléphone
E.V. - 11	*Damien*	Bac – recherche du travail après des problèmes personnels – 21 ans	Pôle emploi Aix les Bains (73)	09.2015 - 02.2016	10 juin 2016 30 min	Parc (Chambéry – 73)
E.V. - 12	*Grégoire*	M2 Recherche d'Histoire – 23 ans	APEI (73)	11.2013 – 06.2014	10 juin 2016 45 min	Téléphone (St Jean de Maurienne)
E.V. - 13	*Camille*	Redoublement Terminal – 18 ans	Centre hospitalier (73)	09.2014-06.2015	10 juin 2016 25 min	Téléphone (Lyon)
E.V. - 14	*Victor*	Réorientation - Recherche du travail après des problèmes personnels – 21 ans	Cantine Savoyarde (73)	12.2014-08.2015	11 juin 2016 47 min	Parc (Chambéry – 73)
E.V. - 15	*Véronique*	M2 Communication – entrée dans la vie active – 24 ans	Ecole de la Paix Grenoble (38)	09.2015-04.2016	15 juin 2016 47 min	Locaux d'association (Chambéry – 73)
E.V. - 16	*June*	L3 – petit boulot – temps avant d'étudier – 21 ans	Parc Naturel National de la Vanoise (73)	05.2014-11.2014	15 juin 2016 40 min	Téléphone (Toulouse)
E.V. - 17	*Amélie*	Restauration – étude CNED CAP petite enfance – 21 ans	Association Prévention Routière (73)	10.2014-06.2015	16 juin 2016 30 min	Café (Chambéry-le-Haut – 73)
E.V. - 18	*Pierre*	Post M2 – Thèse manquée – questionnement – 22 ans	Etudiant & Développement (38)	09.2014-05.2015	16 juin 2016 45 min	Café (Grenoble – 38)
E.V. - 19	*Diane*	L3 Pro – lien entre la fin de la licence et un stage pratique – 21 ans	Unis-Cité (73)	10.2013 - 03.2014	17 juin 2016 47 min	Parc (Chambéry – 73)

E.V. - 20	*Chiara*	Césure Bac-sup. Ratter école d'infirmière – 19 ans	Unis-Cité (73)	10.2014 – 06.2015	17 juin 2016 37 min	Café (Chambéry – 73)
E.V. - 21	*Nils*	Césure entre L3 et M1 – communication – 21 ans	Mountain Riders (73)	2014-2015	22 juin 2016 43 min	Téléphone (Paris)
E.V. - 22	*Bastien*	L2 Histoire Chambéry – 19 ans	Afev (73)	08.2013 – 06.2014	22 juin 2016 30 min	Skype (Rome)
E.V. - 23	*Adrie*	BTS audio-visuel – Rater Licence art visuel – 21 ans	Centre culturel de rencontre (73)	10.2014 - 06.2015	23 juin 2016 42 min	Téléphone (St Etienne)
E.V. - 24	*Adam*	Redoublement Terminal – 18 ans	La sauvegarde de l'enfance (73)	09.2014- 06.2015	24 juin 2016 47 min	Café (Chambéry – 73)
E.V. - 25	*Mélissa*	Après DUT et année sabbatique – 23 ans	FOL mise à disposition Espace Larith (73)	09.2014- 06.2015	24 juin 2016 40 min	A son domicile (Chambéry – 73)
E.V. - 26	*Keridwen*	En recherche d'emploi – CAP couture – 19 ans	Unis-Cité (73)	10.2013- 06.2014	24 juin 2016 45 min	Café (Bourgoin-Jallieu)
E.V. - 27	*Maud*	Post M2 – insertion dans le domaine pro – 22 ans	Le grand bivouac (73)	2012-2013	1 juillet 2016 35 min	Téléphone (Lyon)
E.V. - 28	*Irma*	BTS comptabilité – difficile entré dans l'emploi – 21 ans	Unis-Cité (73)	2013-2014	3 juillet 2016 40 min	Téléphone
E.V. - 29	*Fabien*	BTS artisant paysagiste – 22 ans	Fédération des œuvres laïques (FOL – 73)	2012-2013	7 juillet 2016 25 min	Café (Chambéry – 73)
E.V. - 30	*Etienne*	Bac L – concours grands écoles d'art manqués – 18 ans	Radio Altitude (73)	2014-2015	7 juillet 2016 43 min	Téléphone

Annexe n°4 : STATISTIQUES COMPARATIVES ENTRE L'ENQUETE DE TERRAIN ET LES STATISTIQUES DE LA D.D.C.S.P.P. 73

CHIFFRES DE L'ENQUETE

Département du service civique		**%**
Savoie (73)	25	83
Isère (38)	3	10
Autres	2	7
Total	30	100

Sexe de l'ex-volontaire		**%**
Féminin	18	60
Masculin	12	40
Total	30	100

Statut de l'ex-volontaire lors de son engagement		**%**
Demandeur d'emploi	13	43
Salarié	0	0
Etudiant	9	30
Inactif	8	27
Total	30	100

CHIFFRES DE LA DDCSPP 73

Répartition en fonction des genres	**%**
Femmes	59,9
Hommes	40,1
Total	100

Source : DDCSPP – 73

Situation à l'entrée	**%**
Demandeur d'emploi	44,5
Salarié	7,2
Etudiant	31,8
Inactif (hors étudiant)	16,5
Total	100

Source : DDCSPP – 73

CHIFFRES DE L'ENQUETE

Année de réalisation du service civique (Ref. date de début)		%
2010	0	0
2011	0	0
2012	3	10
2013	7	23
2014	13	43
2015	7	23
Total	30	99

Age de l'ex-volontaire au début de son engagement		%
16	0	0
17	0	0
18	3	10
19	3	10
20	0	0
21	9	30
22	3	10
23	7	23
24	4	13
25	1	3
Total	30	99

CHIFFRES DE LA DDCSPP 73

Volontaires recrutés dans l'année		%
2010	47	7
2011	88	12
2012	110	15
2013	118	16
2014	138	19
2015	224	31
Total	725	100

Source : DDCSPP – 73

Age (révolu)	%
16 – 17 ans	9
18 -20 ans	40,5
21-24 ans	44,7
25 ans et plus	5,7
Total	100

Source : DDCSPP – 73

CHIFFRES DE L'ENQUETE

Niveau d'étude de l'ex-volontaire lors de son engagement		**%**
< C.A.P.	0	0
C.A.P. / B.E.P.	2	7
BAC (Général, Technologie & Professionnel)	7	23
BAC +2 (B.T.S., D.U.T.)	6	20
BAC +3 (Licence)	4	13
> BAC +4 (Master)	11	37
Total	30	100

Structures accueillant le volontaire en service civique		**%**
Associations	26	87
Collectivités	0	0
Etablissements publiques	1	3
Service d'Etat	3	10
Autres	0	0
Total	30	100

CHIFFRES DE LA DDCSPP 73

Niveau de qualification	**%**
Niveau VI ou V (< C.A.P.)	4,5
Niveau V (C.A.P. / B.E.P.)	15,7
Niveau IV (BAC)	40,4
Niveau III (Bac + 2)	18,6
Niveau I ou II (> Bac + 3)	20,7
Total	100

Source : DDCSPP – 73

Nature juridique de la structure d'accueil	**%**
Associations	85
Collectivités	1,5
Etablissements publiques	5,2
Service d'Etat	3,5
Autres	4,8
Total	100

Source : DDCSPP – 73

CHIFFRE DE L'ENQUETE

Type de mission		%
Administratif / communication	9	30
Sensibilisation	4	13
Accompagner / aider	7	23
Organisation d'évènement	6	20
Unis-Cité	4	13
Total	30	99

Thématiques abordées		%
Environnement	4	13
Culture / loisirs	7	23
Santé	3	10
Sport	1	3
Education	3	10
Solidarités	8	27
Unis-Cité	4	13
Total	30	99

Tables des Matières

Introduction **6**

Partie I. Le service civique volontaire, quelle politique jeunesse ? **12**

Chapitre I. Vous avez dit jeunesse ? **14**

1.1. La création d'un nouvel âge ? 14

1.1.1. Apparition de la jeunesse 14

1.1.2. La jeunesse, un droit pour tous. 16

1.1.3. La ou les jeunesse(s) ? 17

1.2. Le temps de la jeunesse. 18

1.2.1. La fin des rites de passage ou la « déritualisation ». 18

1.2.2. A la conquête de l'indépendance. 20

1.2.3. Trouver sa place ou changer le monde ? 21

1.3. Les maux de la jeunesse. 22

1.3.1. L'illusion de l'égalité scolaire. 22

1.3.2. « *Sacrifié sur le front économique* » 24

1.3.3. La jeunesse, entre fascination et inquiétude. 26

Chapitre II. Les politiques de jeunesse : entre autonomie, insertion et citoyenneté **28**

2.1. Les politiques de jeunesse d'hier à aujourd'hui. 28

2.1.1. La jeunesse comme ressource, les tâtonnements d'actions en direction des jeunes. . 28

2.1.2. La jeunesse, une affaire d'état. 30

2.1.3. La jeunesse, victime à protéger ? 31

2.1.4. Aujourd'hui, l'urgence de la question jeunesse ? 32

2.2. Le triptyque inhérent aux politiques de jeunesse. 33

2.2.1. L'autonomie. 33

2.2.2. L'insertion. 35

2.2.3. La citoyenneté. 36

2.3. L'échec des politiques de jeunesse ? 38

2.3.1. Les politiques de jeunesse dans un mouvement paradoxal. 38

2.3.2. Plaidoyer pour l'affiliation sociale. 40

Chapitre III. Le service civique volontaire : un dispositif global au service des jeunes ? 43

3.1. Aux origines du service civique volontaire..... 43

3.1.1. Le service militaire et le service civil de substitution. 44

3.1.2. Un service civil national pour répondre à une jeunesse désœuvrée ?..... 45

3.1.3. La naissance du service civique volontaire. 48

3.2. Quel type de dispositif ? 50

3.2.1. Une expérience citoyenne revendiquée. 50

3.2.2. Un dispositif en faveur de l'insertion des jeunes ?..... 51

3.2.3. L'engagement, une notion recoupant le triptyque des politiques de jeunesse ?..... 53

3.3. Un bizutage social pour la jeunesse ? 54

3.3.1. Un choix contraint pour les jeunes précaires..... 54

3.3.2. Une jeunesse déconsidérée ? 56

Partie II. Le service civique volontaire, quel sens pour les jeunes ?..... 59

Chapitre IV. Démarche méthodologique 61

4.1. Le choix du terrain 61

4.1.1. Délimitation territoriale..... 61

4.1.2. De quels volontaires parlons-nous ?..... 62

4.2. Un échantillon représentatif ? 63

4.2.1. Qui sont les ex-volontaires ? 63

4.2.2. Des missions et des structures assez diverses..... 64

4.3. Les limites de l'accès au terrain..... 65

4.3.1. Au bon vouloir des jeunes 65

4.3.2. Faire fonctionner son réseau..... 66

Chapitre V.Pourquoi un service civique volontaire ?..... 67

5.1. Profil 1 : le choix par défaut..... 67

5.1.1. Un besoin économique et financier. 67

5.1.2. Un besoin scolaire ou de formation..... 68

5.1.3. Dans l'attente de… ne pas « rien faire ». 70

5.2. Profil 2 : l'idée d'un changement..... 71

5.2.1. Un complément d'activité 71
5.2.2. Le choix de la césure. 72
5.2.3. Un passage avant le lancement dans la vie active. 73
5.3. Profil 3 : l'engagement prolongé. 74
5.3.1. A la suite d'un stage. 74
5.3.2. A la suite d'un engagement bénévole. 75
Chapitre VI.Que retirer d'un service civique volontaire ? 76
6.1. Une vision économique et professionnelle. 76
6.1.1. La triste nécessité financière ? 76
6.1.2. Des compétences acquises, affinées ou mises à l'épreuve. 77
6.1.3. Lancement dans la vie active : des débouchées ? 79
6.2. Grandir & mieux se connaître. 80
6.2.1. Développement de capacités humaines ? 80
6.2.2. Faire le point sur sa vie. 82
6.2.3. Se sentir utile. 84
6.3. Le service civique volontaire : quel statut ? 85
6.3.1. Une bulle à part ? 85
6.3.2. Ni bénévole, ni salarié, ni stagiaire… le complexe statut du volontaire en service civique. 86
6.3.3. Une place faite aux jeunes qui n'en n'ont plus ? 87

Partie III. Le service civique volontaire, un dispositif favorisant l' « affiliation sociale » ? 89
Chapitre VII.Le service civique volontaire pour une construction identitaire . 91
7.1. Le service civique volontaire et la modernité liquide. 91
7.2. Le modèle de socialisation par l'expérimentation. 93
7.3. Le service civique volontaire pour l'affirmation de soi ? 94
Chapitre VIII.Le service civique volontaire, l'exercice de la responsabilité ? .. 96
8.1. (Re) devenir acteur ? 96
8.2. Une « politique de reconnaissance » ? 97
8.3. Négocier sa place ? Les enjeux intergénérationnels. 99

Chapitre IX.Le service civique volontaire et la régulation des émotions 101

9.1. Pour apprendre l'« autocontrôle » ? 101

9.2. La mise en questionnement. 102

Conclusion 104

Bibliographie 108

Ouvrages 109

Revues et Articles 110

Actes de colloques 112

Mémoires 112

Rapports institutionnels 112

Documents Institutionnels 113

Sites - Webographie 114

Autres 115

Annexes 116

Annexe n°1 : Lexique des abréviations utilisées 117

Annexe n°2 : Tableau des entretiens – enquête exploratoire 118

Annexe n°3 : Tableau des entretiens – enquête de terrain 119

Annexe n°4 : Statistiques comparatives entre l'enquête de terrain et les statistiques de la D.D.C.S.P.P. 73 122

Annexe n°5 : Exemple d'entretien n°1 126

Annexe n°6 : Exemple d'entretien n°2 134

Annexe n°7 : Désynchronisation des rites 143

Annexe n°8 : Désynchronisation des étapes dans le droit 144

Annexe n°9 : Déritualisation & parcours incertains 146

Annexe n°10 : Tableau des jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi 147

Annexe n°11 : Tableau de l'évolution du taux de chômage des jeunes en France, en Allemagne et dans l'Union Européenne entre 2000 et 2005 (en %) 148

Tables des Matières 149